RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2020-2029 DU DISTRIBUTEUR

DOSSIER : R-4110-2019 Phase 1

RÉGISSEURS : M. JOCELIN DUMAS, président

Me LOUISE ROZON et Mme SYLVIE DURAND

AUDIENCE DU 7 JUILLET 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 3

CLAUDE MORIN Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me PIERRE R. FORTIN, Me LOUIS LEGAULT et Me MARILOU LEFRANÇOIS avocats de la Régie

REQUÉRANTE:

Me SIMON TURMEL et Me ÉRIC FRASER avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

INTERVENANTS:

Me STEVE CADRIN avocat de l'Association hôtellerie Québec et de l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX avocat de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et du Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-CIFO);

Me NICOLAS DUBÉ avocat de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER);

Me DOMINIQUE NEUMAN avocat du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan et du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (OPITCIWAN et RTIEÉ);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS avocat du Conseil québécois des entreprises en efficacité énergétique (CQ3E);

Me MÉLINA CARDINAL-BRADETTE avocate de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GABRIELLE CHAMPIGNY et Me FRANKLIN S. GERTLER Avocats du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ); Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD Avocate du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me HÉLÈNE SICARD Avocate de l'Union des consommateurs.

TABLE DES MATIÈRES

					<u>I</u>	PAGE
LISTE DES ENGAGEME	ENTS					5
PRÉLIMINAIRES						6
PREUVE DE HQD						
KIM ROBITAILLE						
STÉPHANIE CARON						
STÉPHANIE GIAUME						
MYRIAM HUDON						
CHARLES-DAVID FRAM	NCHE					
FRÉDÉRIK AUCOIN						
PATRICK LABBÉ						
CONTRE-INTERROGÉS	PAR	Ме	PRUNELLE T	THIBAULT	'-BÉDARI	7
CONTRE-INTERROGÉS	PAR	Ме	GABRIELLE	CHAMPIG	SNY	31
CONTRE-INTERROGÉS	PAR	Ме	DOMINIQUE	NEUMAN		104
DISCUSSION						143
CONTRE-INTERROGÉS	PAR	Ме	DOMINIQUE	NEUMAN	(suite)	146
DISCUSSION						193
CONTRE-INTERROGÉS	PAR	Ме	HÉLÈNE SIO	CARD		197

LISTE DES ENGAGEMENTS

		<u>PAG</u>
E-5	(HQD)	Faire un état de la situation sur les travaux relativement au potentiel d'interruption des chauffe-eau existants (demandé par le RNCREQ)
E-6	(HQD)	Vérifier s'il existe ou est prévu un programme de transition du PUEÉRA à l'électrification du chauffage et déposer la description de ce programme quant aux Îles-de-la-Madeleine, Wemotaci, la Romaine ou tout autre réseau applicable (demandé par le RTIEÉ)
E-7	(HQD)	Indiquer le nombre de conversions qui ont été financées par Hydro-Québec Distribution, aux Iles-de-la-Madeleine, du chauffage de source thermique vers le chauffage électrique, et spécifier le coût de l'aide financière unitaire offerte (demandé par le RTIEÉ)
E-8	(HQD)	Déposer, pour chaque année du Plan d'approvisionnement, le taux d'inflation qui a été utilisé dans la prévision de l'état d'avancement (demandé par UC)

1	L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce septième
2	(7e) jour du mois de juillet :
3	
4	PRÉLIMINAIRES
5	
6	LA GREFFIÈRE :
7	Protocole d'ouverture. Audience du sept (7) juillet
8	deux mille vingt et un (2021) par visioconférence.
9	Dossier R-4110-2019, Phase 1 : Demande
10	d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029
11	du Distributeur. Poursuite de l'audience.
12	
13	PREUVE DE HQD
14	
15	LE PRÉSIDENT :
16	Bonjour à tous et toutes. Alors, nous allons
17	poursuivre ce matin avec le contre-interrogatoire
18	du RNCREQ avec maître Thibault-Bédard.
19	

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce septième 1 (7e) jour du mois de juillet, ONT COMPARU: 2 KIM ROBITAILLE STÉPHANIE CARON STÉPHANIE GIAUME 6 MYRIAM HUDON CHARLES-DAVID FRANCHE FRÉDÉRIK AUCOIN 9 PATRICK LABBÉ 10 11 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et 12 disent : 13 14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD: 15 Oui. Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Président. 16 Donc, je termine ce que nous avions débuté hier. 17 Q. [1] Ma première question va être une question de 18 suivi par rapport à la dernière réponse qu'on a 19 obtenue hier. 20 (PROBLÈME TECHNIQUE) 21 Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD : 22 O.K. Bien, je vais y aller, en se croisant les 23 doigts pour que... pour que ça reste fonctionnel. 24

Q. [2] Donc, je disais, ma première question est, en

25

fait, une question de suivi par rapport à la réponse que madame Giaume nous avait donnée hier,

- 8 -

c'est-à-dire qu'elle avait fourni des commentaires

sur la méthode de calcul des coûts évités proposée

par notre expert, monsieur Raphals.

6

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

Donc, parmi les commentaires qui ont été faits, vous avez, entre autres, critiqué le fait qu'il utilisait des prix historiques en disant que c'était pas un bon moyen pour utiliser... pour évaluer les coûts futurs. Pourtant, si on comprend bien votre approche, elle se base elle aussi sur les prix historiques en utilisant les prix du DAM et du New York ISO en dollar US normalisé. Est-ce que notre compréhension est bonne?

Mme STÉPHANIE GIAUME :

R. Bonjour, Maître. pas tout à fait, dans le sens où effectivement nous nous basons sur des prix historiques, mais nous nous basons sur des prix historiques pour déterminer des profils horaires et non pas en niveau de prix. Donc, des profils horaires, on va dire hiver après hiver, on va avoir systématiquement, bien les heures de plus forte charge ou les heures. Par exemple, l'heure neuf aura des prix plus élevés que l'heure six et ça, c'est vrai sur un historique.

Donc, en fait, nous avons fait un profil sur une base de données historiques, mais nous ne nous sommes pas basés sur des prix historiques en niveau.

- 9 -

Q. [3] D'accord. Merci. Ensuite, j'avais également une question par rapport à votre commentaire à l'effet que votre méthode était plus flexible. Elle offrait un plus grand éventail d'utilisation en pouvant s'ajuster à un programme qui s'effacerait, par exemple, pendant cent (100) heures, deux cents (200) heures, et caetera.

Pouvez-vous m'expliquer un peu mieux comment votre méthode permet de tels ajustements? Parce que votre méthode donc est basée sur deux profils, un premier pour les prix historiques d'hiver au complet que vous faites équivaloir aux trois cents (300) heures de pointe. Et l'autre profil sur les prix historiques pour les jours ouvrables de janvier, celle-ci vous la faites équivaloir aux cent (100) heures de pointe.

Donc, je me demandais, ayant seulement deux profils, cent (100) heures et deux cents (200) heures, comment vous feriez par exemple pour appliquer cette méthode à une initiative ou un programme qui impliquerait un effacement disons de

- 10 - Me P. Thibault-Bédard

- deux cent cinquante (250) heures, pour nommer un
- chiffre?
- R. Bien, comme c'est mentionné d'ailleurs dans la
- preuve, en fait le profil basé sur le mois de
- janvier est un profil de fine pointe. Donc, il va
- s'adresser à des programmes où l'effacement est
- pendant cent (100) heures. Par contre, bien, nous
- avons pris un profil de pointe qui va s'adresser à
- des programmes qui peuvent s'effacer, cent
- cinquante (150), deux cents (200). En fait au-delà
- de cent (100) heures. Donc, nous avons une plus
- grande flexibilité à ce moment-là. On va pouvoir
- 1'appliquer à des programmes sur des heures
- différentes plutôt que basé sur trois cents (300)
- heures.
- Q. [4] Donc, si j'ai bien compris, le profil basé sur
- cent (100) heures va s'appliquer uniquement
- lorsqu'on vise les heures à l'intérieur de cette
- fine pointe. Et l'autre profil qui est basé sur les
- trois cents (300) heures va s'appliquer à toute
- autre quantité d'heures, tout autre programme?
- 22 R. En fait, c'est moins ... Si vous voulez le profil
- basé sur le mois de janvier...
- 24 Q. [5] Oui.
- R. ... c'est un signal de prix de fine pointe. Donc,

16

17

18

19

20

- 11 - Me P. Thibault-Bédard

ça fait référence finalement aux cent (100) heures 1 de plus forte charge. L'autre profil va s'adresser 2 à un programme où le nombre d'heures est plus grand que cent (100) heures. Donc, on a une distinction en fait, en dessous de cent (100) heures, au-dessus de cent (100) heures. Donc, là, on se base sur 6 l'ensemble de l'hiver. Donc, on peut se référer à... Ça, ça va pouvoir convenir à des programmes où 8 il y a un effacement de deux cents (200), deux cent 9 cinquante (250), trois cents (300), trois cent 10 cinquante (350), parce que donc on se réfère à un 11 signal de pointe où on va dire que les heures de 12 plus forte charge peuvent survenir tout au long de 13 l'hiver. 14

- Q. [6] Et puis un programme, par exemple, de deux cent cinquante (250) heures, est-ce qu'il y aurait une espèce de combinaison entre les deux profils qui serait faite pour le calculer? On appliquerait le profil cent (100) heures à cent (100) heures à l'intérieur de ces deux cent cinquante (250)? Non?
- 21 R. La beauté de la chose, c'est que le premier profil 22 reflète exactement, on va dire, les prix de fine 23 pointe. Donc, ça va vraiment montrer l'écart de 24 prix aux heures de pointe. Le mois de janvier 25 représente donc finalement là où les écarts de prix

1 vont être les plus grands. L'autre profil, ça va correspondre à tous les programmes au-delà d'un 2 effacement cent (100) heures, parce que ce profil, effectivement, refait donc un écart de prix pour chacun par rapport à la moyenne de l'hiver, mais est plus, on va dire, plus dispersé. Donc, on fait 6 une distinction fine pointe puis pointe. Donc, en 7 dessous de cent (100) heures, jusqu'à concurrence 8 de cent (100) heures, on va appliquer le profil 9 basé sur le mois de janvier. Et au-delà, on va 10 appliquer le profil basé sur les quatre mois de 11

- 12 -

- Q. [7] D'accord. Merci. J'avais également une question
 de précision en lien avec une réponse qui a été
 donnée hier.
- M. CHARLES-DAVID FRANCHE:
- R. Juste un petit instant, Maître, deux secondes.
- 18 Q. [8] Bien sûr.

l'hiver.

12

- R. Merci, Maître, pour votre attente. Il n'y aura pas de complément.
- Q. [9] Merci beaucoup. Donc, une petite question de
 précision par rapport à une réponse qui a été
 donnée hier par madame Robitaille lorsqu'on
 discutait des chauffe-eau. Vous vous êtes montrée
 d'accord avec l'affirmation que, bon, ce serait

1 bien triste d'abandonner le potentiel de gestion de pointe des chauffe-eau déjà installés. Vous avez 2 dit que : 3 C'est un beau potentiel, effectivement, la gestion de la pointe des chauffe-eau qui sont déjà présents 6 au Québec. Il y a vraiment une grande quantité. 8 Maintenant, évidemment, tout ça doit 9 se faire de manière à respecter les 10 règles établies par la Santé publique. 11 C'est vraiment sur ça qu'on travaille. 12 Donc, c'est cette phrase-là qui a retenu notre 13 attention. Et je me demandais donc, est-ce qu'il 14 existe... On a parlé de certaines démarches qui 15 étaient faites avec les chauffe-eau de façon un peu 16 plus générale. Mais je voulais savoir précisément, 17 est-ce qu'il existe des travaux actuellement en 18 cours soit chez Hydro-Québec, à l'Institut de 19 recherche ou chez Hilo qui visent spécifiquement la 2.0 technologie, une technologie permettant d'exploiter 21 le potentiel des chauffe-eau existants? 22 Mme KIM ROBITAILLE : 23 R. Je ne pourrais pas répondre à cette question-là. Je 2.4

ne pourrais pas vous dire, effectivement.

2.5

- 14 - Me P. Thibault-Bédard

- Q. [10] Donc, je présume de votre réponse que, à

 Hydro-Québec, il n'y en a pas puisque vous n'êtes
- pas au courant?
- R. Non, ce n'est pas ce que je vous dis. C'est que, honnêtement, ça dépasse ma sphère de connaissances 5 à moi. Je sais qu'il y a des travaux qui se font 6 activement sur le potentiel d'effacement des 7 chauffe-eau et des moyens d'y parvenir, maintenant quel sera l'outil technologique retenu et la manière de le déployer, personnellement je l'ignore 10 dans ce niveau de détail-là, je ne peux pas vous 11 dire, je ne peux ni le confirmer c'est juste que 12 je l'ignore. 13
- Q. [11] D'accord. Merci, Madame Robitaille. Étant
 donné que c'est pas une connaissance dont vous
 disposez, est-ce que c'est possible de demander un
 engagement à ce sujet s'il vous plaît?

Me ÉRIC FRASER:

19

20

2.1

2.2

2.3

24

25

Monsieur le Président, vous aurez constaté que je ne suis pas fort sur les engagements, mais je ne pense pas que cette information-là va permettre de faire avancer l'étude du plan. Je pense qu'il y a suffisamment d'information au dossier et que le témoignage de madame Robitaille est assez clair sur le fait qu'il y a des travaux qui sont... qui sont

1 faits pour être capable d'utiliser le plein potentiel des chauffe-eau, de l'interruption des 2 chauffe-eau et que ces travaux-là... donc, il y a des travaux. Est-ce que... est-ce qu'il serait utile de faire une recherche, de vérifier auprès des gens en technologie chez Hydro-Québec si... 6 quelle est la nature de ces travaux-là et jusqu'à quel point ça concerne des développements 8 technologiques? Je ne pense pas que ce serait 9 utile. Donc, pour cette raison je... je 10 m'objecterai à l'engagement. 11 LE PRÉSIDENT : 12 Alors, Maître Fraser, vous me permettrez d'avoir 13 une opinion contraire à la vôtre sur cette 14 question. Je pense que tout le monde reconnaît 15 qu'il y a un potentiel intéressant de ce côté-là. 16 Dans des décisions passées la Régie vous a demandé 17 des suivis aussi sur cette question, on a reçu 18 quelques réponses, mais disons pas très précises. 19 Alors il serait apprécié qu'on nous fasse un petit 2.0 état de situation sur les travaux en cours. 21 Me ÉRIC FRASER : 22 À ce moment-là, l'engagement serait de faire un 23

état de la situation sur les travaux relativement

au potentiel d'interruption des chauffe-eau.

2.4

25

```
Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD:
1
        Des chauffe-eau existants.
        E-5 (HQD) : Faire un état de la situation sur les
                      travaux relativement au potentiel
                      d'interruption des chauffe-eau
6
                      existants (demandé par le RNCREQ)
        Me ÉRIC FRASER :
        Des chauffe-eau existants. C'est bon. Alors ce sera
10
        l'engagement numéro... je crois qu'on est rendu à
11
        5, Madame la Greffière?
12
        LA GREFFIÈRE :
13
        Tout à fait.
14
        Me ÉRIC FRASER :
15
        Oui, voilà.
16
        LA GREFFIÈRE :
17
        Oui, c'est ça.
18
        Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
19
        Est-ce que je peux poursuivre, Madame la Greffière,
20
        ça va?
21
        LA GREFFIÈRE :
22
        Oui, oui.
23
        Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
2.4
```

Q. [12] D'accord. Merci. Et je terminerais avec

25

- 17 - Me P. Thibault-Bédard

quelques questions sur le prochain appel d'offres 1 de long terme qui est attendu. Tout d'abord, en 2 réponse à des DDR précédemment vous aviez annoncé la possibilité, là, de donner des nouvelles à ce sujet en juin. Finalement hier ou avant-hier, je ne suis plus certaine, avant-hier vous avez plutôt 6 parlé de quelques semaines. Première petite question : dans... dans votre... le bilan d'énergie 8 dans l'État d'avancement on constate donc qu'à 9 partir de l'année deux mille vingt-sept (2027), 10 deux mille vingt-huit (2028), deux mille vingt-neuf 11 (2029) on retrouve à la fois des achats sur les 12 marchés de court terme et des approvisionnements de 13 long terme. Est-ce que vous pouvez nous expliquer 14 comment vous avez fait ce... ce partage entre le 15 court terme et le long terme? Comment déterminez-16 vous la quantité qui va être acquise par chacun de 17 ces deux moyens? 18 Mme STÉPHANIE GIAUME : 19 R. Donc, bien en fait dans le bilan, puis je pense 2.0 qu'on... je l'ai déjà mentionné hier, en fait le 21 marché de court terme l'hiver a une capacité de 22

approvisionner la demande à court terme à concurrence de trois térawattheures (3 TWh) et au-

23

2.4

25

trois térawattheures (3 TWh), donc en fait on peut

- 18 - Me P. Thibault-Bédard

- delà, bien on va avoir un besoin long terme. Par
- ailleurs, le bilan montre les besoins. C'est pas un
- approvisionnement. Là, on montre ce dont le
- Distributeur a besoin, la quantité dont il a besoin
- pour répondre à la demande. Donc, c'est juste de
- pas... c'est de distinguer, de pas confondre, ce
- n'est pas un approvisionnement, ce sont des besoins
- 8 requis.
- Q. [13] D'accord. Merci beaucoup. Et concernant donc
- le prochain appel d'offres à venir, avez-vous déjà
- déterminé les quantités d'énergie et de puissance
- que vous aimeriez rechercher dans cet appel
- d'offres?
- 14 Mme KIM ROBITAILLE:
- R. Bien c'est en... pour répondre à votre question, en
- fait on est à parachever le tout, là, sincèrement.
- On a une bonne idée, je pense, là, de ce qui s'en
- vient, de nos besoins. Mais c'est la raison... en
- fait c'est la raison pour laquelle les quantités,
- puis la manière précise dont les caractéristiques
- du projet recherché sont encore à l'étude, mais
- vraiment c'est... c'est sur le point, là, très,
- très prochainement de pouvoir être soumis à la
- Régie pour approbation.
- 25 Q. [14] O.K. Et puis... ma question est un tout petit

- 19 - Me P. Thibault-Bédard

- peu juridique, répondez dans la mesure de vos
- connaissances, sinon ça pourra peut-être être
- précisé lors de l'argumentation par votre
- procureur. Mais, lorsque vous dites que ce sera
- déposé par... pour approbation, dans quel véhicule
- procédural est-ce qu'on envisage une nouvelle phase
- au dossier actuel?
- R. Non, on entend déposer un nouveau dossier, là, pour
- 1'approbation des caractéristiques d'un ou de
- plusieurs appels d'offres, selon nos besoins.
- Q. [15] O.K. Parfait, merci. Ensuite... En réponse aux
- DDR, vous avez indiqué qu'une période de cinq ans
- est requise pour, habituellement, couvrir
- 14 l'ensemble du processus pour les nouveaux
- approvisionnements de long terme. Jusqu'à quel
- moment, avant le début des livraisons, est-ce qu'il
- vous est possible de modifier les quantités
- d'énergie ou de puissance qui font l'objet de ce
- contrat, là, découlant de l'appel d'offres? Si
- c'est possible.
- 21 R. En fait, on n'a pas beaucoup de marge pour modifier
- les quantités. Je vous dirais à peu près... dans le
- fond, avant l'approbation finale de la Régie sur
- les caractéristiques. Donc, avant qu'on lance
- l'appel d'offres, finalement, les quantités peuvent

- 20 -Me P. Thibault-Bédard

- être encore bougées. Fait que c'est important qu'au 1
- moment où on lance l'appel d'offres, les 2
- soumissionnaires intéressés sachent dans quel
- carré... dans quel terrain de jeu je joue, dans le
- fond.
- Q. [16] Hum-hum. 6
- R. Mais, avant... en tout cas, selon ma compréhension, 7
- c'est jusqu'au moment où on lance ou « whatever »,
- où la Régie approuve les caractéristiques et les
- quantités de l'appel d'offres, les quantités 10
- peuvent encore être modifiées. Ce qui nous donne à 11
- peu près, là, dans notre échéancier, à peu près 12
- quelques mois supplémentaires. 13
- Q. [17] À compter du dépôt de... 14
- R. Du dossier... tout à fait. 15
- Q. [18] ... de la demande devant la Régie.
- R. Exactement. Un instant, s'il vous plaît. Désolée, 17
- j'étais encore sur « mute ». Ce n'est pas facile, 18
- le bouton. 19
- 20 Donc, mon collègue me disait,
- effectivement, là, peut-être que c'est... peut-être 21
- pas de connaissances communes, peut-être que c'est 22
- bon de préciser qu'au moment où on reçoit les 23
- offres, évidemment, on ne peut pas dépasser les 24
- quantités maximales approuvées, mais on peut... on 25

- 21 - Me P. Thibault-Bédard

- peut ne pas retenir l'entièreté des soumissions si,
- par exemple, elles n'étaient pas satisfaisantes. Et
- on peut même ne pas en retenir du tout, en fait.
- Donc, c'est vers le bas. Ce n'est pas vers le haut,
- 5 mais vers le bas.
- Q. [19] O.K. Donc, dans l'éventualité où une fois que
- l'appel d'offres... une fois que les
- caractéristiques sont approuvées par la Régie et
- que l'appel d'offres est lancé... ce que vous me
- dites, est-ce que ça veut dire que dans
- 1'éventualité où on se rend compte que finalement,
- le besoin est moins grand qu'anticipé, est-ce qu'on
- pourrait retenir les offres, mais pour des
- quantités moins grandes ou ce n'est pas ce que vous
- êtes en train de me dire?
- R. C'est plus au niveau des prix, là, je vous dirais.
- Évidemment, tout ça devrait se faire dans l'optique
- de garder un approvisionnement qui est sécuritaire
- et fiable, là, pour... évidemment, mais c'est plus
- au niveau des prix, là. Les appels d'offres
- prévoient toujours, là, une clause pour laquelle on
- n'est pas tenu d'accepter les propositions qui nous
- seront soumises.
- Q. [20] O.K. S'il n'y a aucun... s'il n'y a aucun prix
- qui vous semble raisonnable, par exemple.

- 22 - Me P. Thibault-Bédard

- 1 R. Par exemple.
- Q. [21] O.K. Puis... Mais, pour revenir à la situation
- que je vous décrivais, dans l'éventualité où une
- fois l'appel d'offres lancé, on constate que les
- quantités annoncées dans l'appel d'offres sont trop
- importantes par rapport aux besoins, est-ce que là,
- on a une marge quelconque ou on est lié à ce qu'on
- avait demandé dans l'appel d'offres?
- R. Écoutez, comme je vous dis, on n'est pas lié par...
- par aucune... C'est-tu ça? On n'est pas lié par le
- fait de retenir aucune soumission, donc... Mais...
- Donc, peu importe la raison, là... Dans comment
- c'est fait jusqu'à maintenant... en tout cas, dans
- tous les appels d'offres passés, c'était comme ça.
- La question ne s'est pas vraiment posée, à
- savoir...
- Évidemment, vous savez que dans le
- processus, là juste pour que ce soit clair -
- après, je dois retourner... on doit tous retourner,
- le Distributeur, à la Régie pour faire avaliser les
- résultats, de toute manière. Donc, j'imagine qu'à
- ce moment-là, la Régie aurait également à se
- prononcer sur le bien-fondé des résultats puis des
- soumissions qui ont été retenues, de toute manière.
- Donc, il y a comme...

- 23 -Me P. Thibault-Bédard

```
1
                 L'exercice se fait vraiment en un premier
        volet pour lancer l'appel d'offres, puis, bon,
2
        après ça, il y a tout le processus d'appel
        d'offres. Puis, finalement, il se clôt au moment où
        on retourne faire approuver à la Régie les contrats
        retenus. Donc, à mon avis, tout peut se faire à ce
6
        moment-là, là.
     Q. [22] O.K. O.K. Mais, si vous avez fait un appel
8
        d'offres pour, mettons, trois cents térawattheures
9
         (300 TWh), vous ne pourriez pas...
10
        Me ÉRIC FRASER :
11
        Maître...
12
        Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD:
13
        Oups!
14
        Me ÉRIC FRASER:
15
        Les témoins sont en train...
16
        Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
17
        Ah, excusez-moi.
18
        Me ÉRIC FRASER:
19
        ... en conciliabule.
20
        Mme KIM ROBITAILLE :
21
     R. Donc, juste pour terminer, là, pour la question
22
        de... que la Régie approuve, là, au moment de
23
        l'approbation des contrats, je crois, là, qu'on
24
        s'en tient essentiellement, là, au caractère
25
```

- 24 - Me P. Thibault-Bédard

compétitif qui sont retenus.

Cela dit, je vais laisser mes procureurs le préciser en plaidoirie, là, si ça vous convient.

4 Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :

Q. [23] Oui, d'accord, merci. Juste pour être
certaine, là, de bien comprendre, là. Donc, si vous
avez fait un appel d'offres pour trois
térawattheures (3 TWH), reçu des offres pour trois
térawattheures (3 TWH), parmi ces offres-là, vous
ne pouvez pas dire à un soumissionnaire : O.K. Mais
on va vous retenir seulement pour deux
térawattheures (2 TWH) parce que la situation a

Il s'agirait de refuser toutes les offres, si vraiment il y avait changement de situation, on refuse toutes les offres, on repart le processus de zéro?

Me ÉRIC FRASER:

changé.

13

14

15

16

17

19

20

21

22

23

24

25

Monsieur le président, en fait, on tombe dans des questions mixtes de fait et de droit. Je ne voudrais pas, et c'est complexe, là, parce que, là, on tombe dans le droit des approvisionnements à la Régie, qui est fort complexe et le droit des appels d'offres et je ne voudrais pas que le témoignage induise en erreur le marché. Donc, sur ces

2

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

questions-là précises de la conduite d'un appel d'offres, je vous propose que, en plaidoirie, s'il y a des imprécisions qui doivent être abordées, ce sera fait par... ce sera fait par les procureurs et moi-même, le cas échéant.

Alors, je veux absolument éviter ici, là, d'autant plus qu'on sait que nous sommes à la veille d'un appel d'offres, donc le marché est en attente. Les règles... les règles dans ce domaine-là sont très, très... sont très rigides. Alors, je voudrais éviter qu'on ne s'enlise dans des perceptions qui, bien qu'elles soient fondées sur cet effet, ne sont pas tout à fait justes avec le témoin.

Alors, voilà, en fait, je m'objecte à la poursuite de cette ligne, à moins qu'elle soit vraiment ancrée sur les questions de l'équilibre offre/demande. Merci.

Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :

La question me semble pourtant relativement simple.

La préoccupation de mon confrère à l'égard d'une information qu pourrait être envoyée au marché, qui pourrait causer un stress ou une incompréhension, enfin, il ne me semble pas y avoir une grande différence entre le fait de répondre à la question,

7 juillet 2021

1

2

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

lors des contre-interrogatoires ou lors de la plaidoirie, là; si l'information sera donnée, elle sera donnée dans le cadre d'une audience publique, dans les deux cas.

Si c'est parce que la réponse est plus complexe que je ne le pense, on peut le demander sous forme d'engagement aussi, elle peut être faite par écrit si ça peut donner le temps au témoin de bien réfléchir et peser leurs mots.

Je réitère que la question à nos yeux nous apparaît relativement simple, à savoir : est-ce qu'une fois l'appel d'offres lancé, on est tenu à exactement les quantités demandées dans l'appel d'offres ou est-ce qu'il est possible, à l'intérieur de ce même processus, de faire des ajustements?

La raison pour la question est à l'intérieur de la preuve du RNCREQ, on a souligné différents éléments qui nous portent à croire qu'il demeure quand même une assez grande incertitude pour le futur.

On a, bon, tout d'abord, notre chère pandémie qui continue de faire bouger la situation mondiale dans des directions qui sont parfois imprévisibles. On a également la question de la

7 juillet 2021

1

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

cryptomonnaie qui, bien que dans le témoignage, les témoins d'Hydro-Québec ne s'attendent pas à ce qu'il y ait une grande affluence de clients, là, lorsque le reste du bloc sera alloué.

Il y a quand même... la décision de la Régie d'allouer le reste du bloc ouvre quand même la porte à une consommation beaucoup plus grande à cet égard et bref, là, différents éléments comme ça qui nous portent à croire que les prévisions ne sont pas aussi précises qu'elles pourraient l'être et on craint qu'un appel d'offres soit lancé sur la base de ces prévisions qui ne se réaliseraient pas complètement.

D'où notre questionnement à savoir : est-ce qu'il est possible de rectifier le tir? On comprend que les délais sont un peu plus courts, le processus doit s'enclencher, mais serait-il possible de rectifier le tir au besoin et d'éviter d'acquérir à long terme une quantité supérieure à celle qui est réellement requise?

LE PRÉSIDENT :

Il me semble qu'on adresse deux questions complètement différentes, Maître Thibault-Bédard. Si votre organisation a des réserves sur la prévision de la demande et des besoins vous le

ferez valoir à l'occasion de la présentation de votre preuve, puis vous ferez les recommandations que vous jugerez appropriées.

Par ailleurs, pour ce qui est des modalités de l'appel d'offres, elles vont être présentées dans un dossier qui sera présenté incessamment à la Régie. À ce moment-là, tous les intervenants pourront poser toutes les questions qu'ils voudront sur les modalités de cet appel d'offres.

Alors, pour le moment, moi je retiendrais le conseil de prudence de maître Fraser.

Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :

D'accord. Merci, Monsieur le Président.

Q. [24] Je n'ai qu'une dernière question. Concernant
vous indiquez que les contrats de base et cyclables
avec Hydro-Québec Production arrivent à échéance à
l'hiver deux mille vingt-six deux mille vingt-sept
(2026-2027). Ces deux contrats fournissent à la
fois de l'énergie et de la puissance. C'est bien le
cas?

21 Mme STÉPHANIE GIAUME :

22 R. Tout à fait.

6

8

9

Q. [25] Dans votre plan, l'énergie et la puissance
sont traitées séparément avec des bilans distincts.
Or n'est-il pas probable qu'un nouvel

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

Contre-interrogatoire
- 29 - Me P. Thibault-Bédard

PANEL HQD

approvisionnement en énergie amènera également de la puissance et comment analysez-vous les besoins d'approvisionnement additionnels tenant compte de l'interaction entre les deux?

R. Vous avez entièrement raison, puis bien ça va permettre de vous donner une petite idée de comment on établit nos stratégies. Il faut comprendre que nos bilans en énergie et en puissance sont finalement un support pour pouvoir établir une stratégie.

Donc, les bilans nous permettent de voir à quel moment il faut déclencher nos besoins et nos besoins tant en énergie qu'en puissance. Une fois qu'on a ça, bien c'est sur cette base-là qu'on va établir une stratégie. On va regarder à la fois notre bilan en puissance, puis notre bilan en énergie, puis la stratégie va être faite pour des produits dans son ensemble. On ne pas séparer énergie puissance.

Donc, c'est là-dessus où on va calibrer justement un produit qui va répondre tant à nos besoins en puissance et en énergie. Donc, c'est une stratégie intégrée énergie puissance, puis pour venir un peu, pour faire du pouce, c'est que vous voyez nos bilans. On a quand même, on a des

- 30 - Me Gabrielle Champigny

contrats qui arrivent à faible échéance.

Donc, le lancement des appels d'offres n'est pas dû essentiellement à la prévision de la demande et à la croissance de celles-ci, mais aussi à des besoins réels dus à la fin de l'échéance de certains gros contrats comme vous pouvez le voir qui arrivent à échéance.

Donc, on va avoir des besoins, puis on est quand même pas mal certains qu'il va falloir les combler.

Donc, nous avons, juste pour revenir et puis conclure, donc effectivement, à partir de nos deux bilans, l'étape d'après c'est d'établir une stratégie globale d'approvisionnement avec de la puissance et de l'énergie associées ou inversement en fonction de nos besoins. C'est le but de la caractérisation d'un produit d'appel d'offres.

Q. [26] Merci. Ça va mettre fin aux questions du RNCREQ. Merci à tous les témoins.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, nous poursuivons avec le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) avec maître Gabrielle Champigny.

7 juillet 2021

6

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY: 1 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames 2 les Régisseurs, Panel Hydro-Québec. Gabrielle Champigny pour le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ).

Q. [27] Donc, je vais débuter mes questions sur la prévision des ventes en réseau intégré, puis juste avant de débuter, il y a une petite question de clarification.

Présentement, la demande B-0002, qui est la demande d'approbation du plan d'approvisionnement déposée le six (6) novembre deux mille dix-neuf (2019).

Donc, depuis ce temps-là on a eu des prévisions. La demande déposée ici dans l'état de l'avancement deux mille vingt (2020), à la pièce B-0106. Ça a été déposé le trente (30) octobre deux mille vingt (2020), puis cette pièce-là elle démontre une baisse significative des ventes entre deux mille vingt et deux mille vingt-six (2020-2026).

Pouvez-vous nous confirmer que la demande d'approbation du plan d'approvisionnement qu'on examine aujourd'hui se fonde effectivement sur les prévisions les plus récentes présentées dans l'état d'avancement, la pièce B-0106?

- M. FRÉDÉRIK AUCOIN :
- R. Tout à fait. Tout à fait. C'est la prévision la plus récente qui est à approuver.
- Q. [28] Merci. Donc, il s'est écoulé environ neuf mois depuis le dépôt de l'État d'avancement du trente (30) octobre deux mille vingt (2020), alors qu'à ce moment-là le contexte était encore très complexe à cause de la crise sanitaire et de la situation économique qui prévalait. Aujourd'hui, neuf mois après la publication de l'État d'avancement, peut- on affirmer que les prévisions déposées sont toujours réalistes pour l'horizon deux mille vingt et un à deux mille vingt-six (2021-2026)?
- R. Tout à fait. En effet. Sauf que la pandémie est 15 quand même un élément de l'histoire à ne pas 16 négliger. Par contre, c'est ça, les prévisions qui 17 ont été faites dans le cadre de l'État d'avancement 18 déposé en novembre dernier sont toujours 19 d'actualité, surtout que depuis ce temps, on a 20 quand même suivi la demande réelle des quelques 21 mois qui se sont écoulés. Depuis, notre prévision 22 performe très bien. On est en ligne directement 23 avec cette prévision-là. On est, je peux même vous 24 sortir une statistique, à peu près à point cinq 25

- pour cent (,5 %) d'erreur depuis le début de
 l'année sur la prévision. Ce qui est une
 performance vraiment très bonne. Tous les signaux
 économiques pour les prochaines années sont en lien
 encore avec ce qu'on voyait, là, au moment de la
 prévision de l'État d'avancement. Ça fait que ça
 nous confirme que, finalement, elle est toujours
 d'actualité puis toujours pertinente comme
 positionnement.
- 10 Q. **[29]** D'accord. Merci. Puis pouvez-vous valider
 11 notre compréhension à l'effet que le prochain état
 12 d'avancement devrait être déposé dans les environs
 13 d'octobre deux mille vingt et un (2021), soit dans
 14 environ trois mois?
- R. C'est au premier (ler) novembre la date prévue au dépôt de l'état d'avancement.
- Q. [30] D'accord. Et, Madame la Greffière, je vous 17 demanderais de projeter s'il vous plaît la pièce 18 C-ROEÉ-0016, soit la preuve du ROEÉ, et la pièce 19 B-0106 l'État d'avancement qu'on peut prendre à la 20 page 14. Voulez-vous préparer les deux tout de 2.1 suite? Parfait. Je vais juste commencer avec la 2.2 preuve du ROEÉ. C'est ROEÉ-0016. À la page 9 s'il 2.3 vous plaît. Donc, je vous invite à regarder le 24 graphique présenté à la page 9 juste ici. Il s'agit 25

2

3

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

d'un graphique qui provient d'un rapport de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec intitulé « Bilan de l'intégration de l'éolien au système électrique québécois à la fin 2015 » publié en mai deux mille seize (2016).

Puis il y a un chapitre dans ce rapport-là qui était dédié au complexe énergétique qui a suivi la crise financière de deux mille huit (2008). Le graphique présente les besoins réels en électricité par rapport à ceux prévus aux différents plans d'approvisionnement. En regardant ce graphique-là, on constate que les résultats prévus par le Plan d'approvisionnement déposé en deux mille sept (2007), donc le Plan 2008-2017, en pointillés verts, ont été largement supérieurs aux besoins réels représentés par la ligne bleu foncé. Ce qui a dû modifier l'ensemble des prévisions ultérieures. Dans l'État d'avancement de deux mille vingt (2020), B-0106, à la page 14, on peut peut-être projeter maintenant. Les prévisions des ventes pour les années deux mille vingt-sept (2027) à deux mille vingt-neuf (2029) sont plus élevées que les prévisions des ventes déposées dans le complément d'information initiale, B-0007, et ce, malgré l'effet de la pandémie. On voit sur la figure 1 un

point de croisement, là, qui marque le début d'un écart positif entre le Plan d'approvisionnement et l'État d'avancement. Juste un peu plus haut dans l'État d'avancement, si vous pouvez juste aller à la page 13. Oui, exactement. Hydro-Québec mentionne, bon, fait état du contexte de deux mille dix-neuf (2019). Il dit que :

1

6

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

2.5

Au Québec, le recul du PIB réel a été de -12,2 % au 2^{e} trimestre de 2020, du jamais vu. Bien qu'une remontée significative de la croissance économique soit anticipée au 3e trimestre, le Distributeur anticipe qu'il faudra plusieurs trimestres avant un retour au niveau pré-crise sanitaire. La prévision du Distributeur suppose que l'économie québécoise aura récupéré le terrain perdu à partir de 2022. Toutefois, un retour à la vigueur économique pré-crise sanitaire n'est pas anticipé par la suite puisque la croissance sera ralentie par l'endettement des gouvernements et le vieillissement de la population.

2.0

2.4

2.5

Donc, pourtant le graphique tiré du rapport de l'Institut démontre que la reprise peut être bien plus lente après une crise financière. Sur quelle base considérez-vous que les effets de la présente pandémie de COVID-19 sur les ventes vont se résorber à partir de deux mille vingt-sept (2027)?

R. À vrai dire, c'est pas tant que ça va se résorber en deux mille vingt-sept (2027). Ce qu'il faut comprendre premièrement c'est qu'en effet, là, il y a eu un choc quand même assez important sur l'activité économique. On... ce qu'on dit c'est que cette diminution-là de PIB finalement va reprendre, va être compensée, là, à l'intérieur des... des premières années.

Par contre, le signal économique pour l'ensemble de l'horizon du Plan a été impacté par la pandémie, ça fait que le niveau, là, si on veut de PIB anticipé et d'activité économique a quand même été revu à la baisse pour l'ensemble de la période. Ce qu'il faut comprendre quand on regarde le graphique c'est que malgré ce scénario économique-la plus faible dans l'État d'avancement que dans le Plan est compensé par d'autres éléments, dont toute l'électrification, là, des transports, on a parlé hier aussi le projet de

- centres de données, on a parlé aussi, là, de

 conversion du gaz vers l'électricité, ça fait que

 c'est tous ces points-là qui viennent finalement

 compenser une partie, là, du scénario économique

 qui... qui est un peu plus faible dans notre...

 dans l'État d'avancement que dans le Plan

 d'approvisionnement.
- Q. [31] D'accord. Puis est-ce que les effets de la
 crise de deux mille huit (2008) en termes de
 prévision de la demande ont servi de modèle ou à
 tout le moins d'indice à l'établissement des
 prévisions dans l'État d'avancement?
- R. En effet, on a appris plusieurs choses, là, de 13 cette fameuse crise-là. Premièrement, peut-être 14 juste remettre un petit peu aussi dans le contexte, 15 là. À l'époque on annonçait, là, le gouvernement 16 annonçait beaucoup de projets, surtout dans le 17 secteur de l'aluminerie, des projets qui finalement 18 à cause de la crise n'ont pas vu le jour, ca fait 19 qu'on anticipait, là, beaucoup de croissance de ce 20 secteur-là, chose qui ne s'est pas concrétisée. On 21 a aussi eu les pâtes et papier qui a été, là, quand 22 même beaucoup impacté. Il y a eu des fermetures 23 importantes qui n'étaient pas anticipées à ce 24 moment-là puis d'autres projets, là, aussi qu'on 25

avait au niveau de la sidérurgie, là, qui ne s'est pas concrétisé.

3

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

Suite à ça, en effet, on a... on a modifié, là, un petit peu l'approche dans nos modèles pour justement, là, être prudent dans tout ce qui est projet exogène, là, si on veut, qui... puis de vraiment suivre beaucoup plus... beaucoup plus... de beaucoup plus proche, là, toutes les demandes de raccordement puis s'assurer que les projets ont un bon taux de réalisation avant de les incorporer dans la prévision.

En plus, on a quand même une approche, là, au niveau des pâtes et papier, là, qui prévoit quand même une décroissance assez significative sur l'ensemble de l'horizon justement pour refléter un peu le risque de ce secteur-là. Ça fait qu'en effet, là, on a appris beaucoup de choses de cette crise-là pour le positionnement, là, qu'on a présentement.

- Q. [32] D'accord. Donc, on peut... on peut conclure
 que les deux crises sur le marché de l'électricité
 sont... sont quand même comparables, là? On peut...
 est-ce qu'on peut affirmer ça?
- 24 R. Je n'affirmerais pas ça. Je ne pense pas qu'elles 25 sont comparables, parce que ça... c'est vraiment,

là, le... L'origine de la crise n'est vraiment pas de la même... le même type.

2.1

Ici, on a plus une économie qui a été en pause, là, pendant quelques mois, et on peut même parler, peut-être, d'années, mais... Tandis que l'origine de la crise, là, était beaucoup plus financière et impactant, là, les grosses industries au Québec.

Tandis qu'ici, on... c'est ça, c'est plus le volet commercial de notre prévision, là, qui a été lourdement impactée, là, dû au fait, là, que beaucoup de commerces ont été fermés pendant une bonne période de temps.

Ça fait que c'est beaucoup plus, là, ce côté temporaire là de la crise, versus une crise, là, qui était beaucoup plus importante, ancrée dans les entreprises, là, à l'époque.

Q. [33] O.K. Merci beaucoup. Donc, je vais me tourner maintenant vers la gestion en puissance. Les besoins et la courbe de puissance, en fait. Donc, selon Statistique Canada, au début de deux mille vingt et un (2021), trente-deux pour cent (32 %) des employés canadiens effectuaient la plupart de leurs heures de travail à la maison, comparativement à quatre pour cent (4 %) en deux

mille seize (2016), et ces informations-là se
retrouvent à la pièce C-ROEÉ-0039, je crois qui a
été déposée au dossier.

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

Selon la même étude, quatre-vingts pour cent (80 %) des répondants ont indiqué qu'ils aimeraient travailler au moins la moitié de leurs heures à la maison, même une fois la pandémie terminée. On comprend aussi qu'il y a une baisse des locations dans les tours à bureaux à Montréal, comme partout au Canada. Bref, le télétravail gagne en popularité.

Et sachant tout ça, on cherche à savoir un peu comment cela affecte les prévisions du Distributeur. Est-ce que vous pouvez nous indiquer si dans vos prévisions, en termes de besoins en puissance, cette situation a affecté vos hypothèses de vente pour les centres de données, tel que présenté à la deuxième diapositive de votre PowerPoint que vous avez présenté en début d'audience, qui donnait un aperçu de la croissance anticipée dans les nouveaux secteurs?

R. Juste bien comprendre votre question. Votre question est vraiment en lien avec les centres de données, hein? C'est de savoir est-ce que,

finalement, ça influence notre positionnement sur

- les centres de données, le fait que, finalement,
- les gens sont en télétravail? Est-ce que c'est bien
- votre question?
- Q. [34] Exactement. Vos prévisions en termes de
- besoins en puissance là.
- R. O.K., pas juste pour les centres de données. Pour
- les besoins en puissance globalement, aussi.
- Q. [35] Oui, exactement.
- R. O.K. Bien, premièrement, pour les besoins en
- puissance en lien, là, justement, avec le
- télétravail, ce qu'il faut comprendre, c'est que le
- télétravail peut effectivement impacter la
- consommation d'électricité. Par contre, ce n'est
- pas encore clair qu'il y a un impact à la pointe,
- principalement du fait que le télétravail se
- manifeste beaucoup plus, là, entre la pointe du
- matin puis la pointe du soir. Ça fait que c'est
- beaucoup plus le profil horaire, là, qui vient être
- impacté que vraiment l'appel en puissance à la
- pointe.
- Par contre, on est quand même... on veut
- quand même s'assurer, là, de ces hypothèses-là. On
- a d'ailleurs, là, lancé un sondage auprès de notre
- clientèle pour, justement, s'assurer des habitudes
- de consommation, à savoir si ce qu'on observe

- 42 - Me Gabrielle Champigny

présentement vont perdurer à travers le temps. Et

ce sondage-là, là, pourra justement nous aider, là,

à modifier au besoin des hypothèses, si c'est

requis, qu'on pourra, là, mettre à jour dans l'état

d'avancement.

Mais, pour l'instant, ce qu'on observe, ce

n'est pas vraiment un changement dans... au niveau,

là, de prévisions, au niveau de la pointe, mais beaucoup plus au niveau du profil horaire.

Q. [36] D'accord. Puis est-ce que ces changements-là
qui sont, bon, c'est limité, là, puis je comprends
que vous avez des travaux qui sont encore en cours
là-dessus, mais est-ce que les changements qui ont
été dénotés à date sont pris en compte dans les
prévisions de l'état d'avancement qui est présenté
au présent dossier?

R. Bien, en effet, là, des analyses avaient été faites 17 à l'époque, là, en fonction de ce qu'on avait pu 18 observer, là, mais comme je vous dis, ça n'a pas 19 amené à des modifications, là, vraiment importantes 20 du positionnement du besoin en puissance, mais 21 peut-être plus, là, dans notre prévision horaire, 22 là, qu'on utilise, là, pour les fins 23 d'approvisionnement. 24

Q. [37] O.K. Parfait. Puis juste à des fins de

25

- précision, puis j'essaie de comprendre puis juste

 pour être bien claire, si les plages de pointes en

 puissance changent, ou en venaient à changer, est
 ce que théoriquement, ça pourrait modifier le

 nombre d'événements de pointe et ainsi amener une

 baisse des appels en puissance?
- R. Pouvez-vous juste me répéter votre question?

 Désolé.
- 9 Q. [38] Oui, pas de problème. Si les plages des
 10 pointes en puissance en venaient à changer, est-ce
 11 que, en théorie, ça pourrait modifier le nombre
 12 d'événements de pointe puis amener une baisse des
 13 appels en puissance?
- R. J'ai de la misère à faire le lien, je pense, avec 14 vos deux phrases, là. En quoi l'élargissement des 15 heures ferait une diminution? Mais dans le fond, ce 16 n'est peut-être pas si grave, là. Ce que je peux, 17 qu'est-ce que je peux peut-être juste vous dire, 18 c'est, t'sais, en effet, comme je vous disais, 19 c'est beaucoup plus un déplacement de la 20 consommation puis t'sais, même ce qu'il faut 21 comprendre, c'est plus peut-être l'impact à long 22 terme qui est peut-être intéressant, là, à se 23 questionner. 24

25

T'sais, même si le résidentiel augmente dû

7 juillet 2021

1

6

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

au fait que le monde sont à la maison, est-ce que finalement le commercial doit être aussi haut que ce qu'on a présentement.

T'sais, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a quand même une... c'est des vases communicants aussi, là, en termes de secteurs de consommation. Ça fait que pour ce qui est de la prévision globale, on ne pense pas que pour la prévision de pointe, on ait des impacts, là, directs.

Par contre, comme j'expliquais tantôt, c'est peut-être plus au niveau, là, du creux de la journée où que finalement, il pourrait avoir, là, des effets. L'idée, c'est, je pense pas que là, ça amène nécessairement un constat où qu'il y aurait moins d'appels de pointe, là, comme vous mentionnez dans votre question, là. Je ne pense pas, là, qu'on arriverait nécessairement à ce constat-là, là.

- Q. [39] O.K. Parfait. Puis toujours dans les prévisions de la demande en puissance, est-ce que les effets à la baisse du transport, dû au télétravail ont été pris en compte, là, dans... on peut penser, par exemple, à une baisse potentielle des déplacements ou voitures, autobus électriques ou la baisse de circulation du métro?
- R. Pour l'instant, non, on a des travaux en cours. Ce 25

qu'il faut comprendre c'est que t'sais, l'impact, là, potentiel de... sur le déplacement des gens, c'est à travers le profil de recharge, là, qu'on va l'observer. Ça fait que c'est de savoir : est-ce que finalement la recharge à domicile des gens a été influencée, là, par la COVID ou va être influencée dans le futur à travers, là, le télétravail?

1

2

6

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

C'est des chose, là, qu'en effet, on est en train de... on a des travaux en cours là-dessus. Il faut avoir, là, les données de recharge aussi, là, chose qu'on n'avait pas sous la main, au moment de l'état d'avancement. On n'avait pas de données, là pour les données réelles de recharges pour la période de la pandémie.

Ce qu'il faut comprendre, c'est sûr que même si on avait eu ces données-là sûrement qu'il aurait été quand même peut-être... On aurait eu sûrement moins de recharge, ce qui ne veut pas nécessairement dire que dans le futur ça sera exactement comme ça dû au fait que finalement il y avait une forte proportion de la population qui était en télétravail, chose qui ne sera peut-être pas autant pour les années futures.

Mais c'est quelque chose qu'on a quand même

en tête de terminer comme analyse pour voir

l'impact que ça peut avoir sur le profil de

recharge des véhicules électriques le télétravail.

Q. [40] O.K. Parfait. Puis un dernier volet après ça
je change de sujet et je vous le promets. On a
déposé trois articles de journaux, pièces C-ROEÉ0040 à C-ROEÉ-0042.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Certains retards importants ont été annoncés pour des mégaprojets tels que le REM, le tramway de Québec, puis la livraison des maisons des aînés.

Ces retards-là se manifestent depuis le dépôt de votre état d'avancement. Est-ce que ce serait exact de dire qu'ils affectent vos prévisions de ventes et de demandes en puissance?

R. En effet. On a pu nous aussi constater qu'il y avait quand même eu des nouvelles concernant certains retards qu'occasionnaient ces grands projets-là.

Ce qu'il faut comprendre c'est quand même assez marginal par rapport à l'ensemble de la prévision des besoins. Les transports collectifs restent quand même une consommation qui est assez marginale quand même dans l'ensemble.

Ça fait que le retard occasionné d'une

année ou deux ne vient pas changer

significativement le signal de la prévision. On a

aussi certains scénarios d'encadrement aussi pour

si jamais on voulait faire des analyses de

sensibilité, mais ce n'est pas quelque chose qui

est très significatif comme modification du signal,

puis ce qu'il faut comprendre aussi c'est que des

fois ça peut aller dans les deux sens.

Comme le REM on parle de retard, mais ils veulent agrandir, faire d'autres stations, ça fait que il y a un peu... Ça peut aller dans les deux côté. Ça fait qu'on ne pense pas que c'est significatif comme modifications à ce stade-ci.

- Q. [41] O.K. Puis quand vous dites marginal par rapport à l'ensemble si... Est-ce que vous avez une idée ce serait dans quelle proportion?
- R. Bien, je peux peut-être juste vous donner peut-être juste pour le REM on parle, la consommation du REM mettons en deux mille vingt-neuf (2029), on parle de quatre-vingt-dix mégawatts (90 MW).

Ça fait que si vous nous dites qu'il y a un retard d'une année ou deux, ça veut dire que c'est une partie de ce quatre-vingt-dix mégawatts-là (90 MW) qui ne sera peut-être pas à son plein potentiel dans les années, là je ne me souviens

```
R-4110-2019 Phase 1 7 juillet 2021
```

PANEL HQD
Contre-interrogatoire

- 48 - Me Gabrielle Champigny

- plus dates, mais mettons si on parle de deux mille
- vingt-trois (2023) vingt-quatre (2024), ça veut
- dire que c'est dans ces années-là que finalement on
- aurait peut-être quelques mégawatts de moins.
- Ça fait que c'est de là mon commentaire que
- je disais que c'était assez marginal sur une
- prévision de quarante mille mégawatts (40 000 MW).
- Q. [42] O.K. Merci pour votre précision. Donc, on
- serait rendus à la prévision de la demande en
- réseau autonome.
- Je vous invite, Madame la Greffière, s'il
- vous plaît à projeter la pièce B-0124, à la page
- 13 12.
- M. CHARLES-DAVID FRANCHE:
- R. Maître, vous avez dit à quelle page la pièce?
- 16 Q. **[43]** Page 12 s'il vous plaît.
- 17 R. Merci.
- 18 LA GREFFIÈRE :
- Pouvez-vous juste me dire la pièce. Je vais passer
- par un autre chemin.
- Me GABRIELLE CHAMPIGNY:
- Oui. C'est B-0124.
- LA GREFFIÈRE :
- Et à quelle page?

Me GABRIELLE CHAMPIGNY:

2 Page 12.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Merci.

21

22

23

24

25

5 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

Q. [44] Donc, on voit au tableau R-1.5 qu'à partir de 6 deux mille vingt-cinq, deux mille vingt-six (2025-2026), on considère le démarrage de la centrale thermique au mazout aux Iles-de-la-Madeleine en pointe. C'est un approvisionnement planifié 10 croissant de cinquante et un à soixante mégawatts 11 (51-60 MW) en quatre ans, entre les années deux 12 mille vingt-cinq, deux mille vingt-six (2025-2026) 13 et deux mille vingt-huit (2028), deux mille vingt-14 neuf (2029). Donc, à la question 1.9 du ROEÉ, à la 15 page 13, je pense que c'est un peu plus bas, la 16 question 1.9 du ROEÉ demandait ce qui remplacerait 17 la production de puissance de cette centrale si le 18 raccordement des Iles-de-la-Madeleine ne se faisait 19 pas. Hydro-Québec répondait : 20

Le moyen « Démarrage de la centrale des IDLM » est directement lié à la charge ajoutée avec le raccordement des IDLM au réseau intégré. Par conséquent, le report du raccordement

réduirait à la fois la charge incluse 1 dans les besoins et le moyen de 2 gestion. L'impact net sur le bilan 3 d'un tel report serait donc marginal. Pourriez-vous nous préciser ce qui sera marginal? 5 Est-ce que c'est la différence entre le soixante 6 mégawatts (60 MW) et le cinquante et un mégawatts 7 (51 MW), donc neuf mégawatts (9 MW), ou l'ensemble 8 des cinquante et un à soixante mégawatts (51-9 60 MW)? 10 Mme STÉPHANIE GIAUME : 11 R. Bonjour, Maître. Vous pouvez juste remettre le 12 bilan? Mais, en fait, ce qui va être marginal, là 13 ce qu'on a fait, c'est qu'on a considéré qu'on 14 allait, grâce à la centrale aux Iles-de-la-15 Madeleine, effacer la charge qui va être sur le 16 réseau intégré. Donc, en fait, cinquante et un 17 (51), cinquante-cinq (55), cinquante-huit (58) 18 correspondent à la charge de la demande qu'on va 19 effacer. 2.0 À partir de soixante (60), bien ça, c'est 21 la capacité maximale d'effacement de la centrale. 22 Donc, en fait, on ne peut pas effacer plus que ce 2.3 qu'on est capable. Donc, à ce moment-là, ce qui est 2.4

marginal, ça va être la différence entre la charge

2.5

qui sera dans la présente demande. Et ce qu'on pourra effacer, il y aura un petit écart, donc d'une part.

Mais, par ailleurs, d'ici là, des moyens probablement en efficacité énergétique ou autres viendront compenser pour effacer cette charge-là.

Mais à date, le moyen, il y aurait effectivement, on va dire, un écart théorique entre la capacité d'effacement de la centrale et la charge dans la prévision de la demande du raccordement.

Q. [45] D'accord. Merci. J'aimerais maintenant qu'on se tourne dans la pièce B-0046. C'est la réponse à la DDR numéro 1 du RNCREQ, à la question 69.1.2, à la page 87, s'il vous plaît. Parfait.

On constate, à partir du tableau R-69.1.1, que les besoins en énergie prévus pour les Iles-de-la-Madeleine entre deux mille dix-neuf (2019) et deux mille vingt-neuf (2029) sont de... Oui, deux mille dix-neuf (2019) et deux mille vingt-neuf (2029), passent de cent quatre-vingt-dix-neuf point sept gigawattheures (199.7 GWh) à deux cent quarante-quatre gigawattheures (244 GWh), soit une hausse de vingt-deux point deux pour cent (22,2 %) ou quarante-quatre gigawattheures (44 GWh), sur la période.

2.0

2.3

2.4

2.5

On remarque aussi que soixante-cinq pour cent (65 %) de la hausse prévue de la période deux mille dix-neuf, deux mille vingt-neuf (2019-2029), soit vingt-huit point neuf (28,9) de ces quarante-quatre gigawattheures (44 GWh) s'ajouteraient entre les années deux mille vingt-six (2026) à deux mille vingt-neuf (2029), et ce, sur un nombre généralement constant, qui est environ à six mille neuf cent cinquante (6950) abonnements pour la période indiquée, tel que l'indique le tableau qui est juste en dessous, là, 1.2.

Puis le tableau 69.1.2 indique que les besoins en puissance à la pointe du réseau de Capaux-Meules s'accroissent de douze point soixantetreize mégawatts (12,73 MW) sur la période de deux mille dix-neuf, deux mille vingt-huit (2019-2028) et que soixante-trois pour cent (63 %) de cette hausse prévue par Hydro-Québec, soit sept point quatre-vingt-dix-huit mégawatts (7,98 MW), est associé aux trois derniers hivers deux mille vingt-six (2026) à deux mille vingt-huit (2028), de la période. Cette hausse équivaut à un taux de croissance annuel des besoins en puissance en pointe de deux point soixante pour cent (2,66 %), presque trois fois supérieur à celui de la période

deux mille dix-neuf, deux mille vingt-cinq (2019-2025).

Notre compréhension est que cette hausse
des prévisions est directement reliée à la
conversion des systèmes de chauffage vers le tout à
l'électricité associé à l'abandon progressif du
programme PUEÉ, le programme d'utilisation efficace
de l'énergie. Est-ce que c'est bien le cas?

M. FRÉDÉRIK AUCOIN:

- R. C'est bien le cas.
- 11 Q. [46] Merci. Puis dans l'éventualité où le

 12 raccordement des Îles-de-la-Madeleine devrait être

 13 abandonné ou retardé, c'est encore à déterminer,

 14 est-ce que le Distributeur s'attend à continuer ses

 15 conversions à l'électricité au même rythme? Est-ce

 16 que vous avez une idée ou un ordre de grandeur sur

 17 cet aspect-là?
- R. Bien, en effet, comme vous m'avez exposé la 18 prévision qui croît est en lien avec le 19 raccordement puis la conversion des systèmes de 20 chauffage des habitants des Îles. Advenant le fait 21 que ce soit une autre solution envisagée, la 22 prévision s'ajustera en fonction des solutions que 23 le Distributeur retiendra suite aux différentes 24 analyses. L'idée, c'est que la prévision se fait 25

- quand même en collaboration avec tous les gens des réseaux autonomes au niveau de la planification. Ça fait que tout dépendant le scénario qui est retenu, on va venir ajuster la prévision en conséquence de ça.
- Q. [47] D'accord. Puis toujours dans l'éventualité
 d'un abandon ou d'un retard dans le raccordement
 des Îles-de-la-Madeleine, est-ce que ça pourrait
 vouloir dire une utilisation accrue de l'usine au
 mazout à partir de deux mille vingt-six (2026)?
 M. PATRICK LABBÉ:
- R. Bonjour. Donc, pour l'instant, au niveau de la 12 transition énergétique des Îles-de-la-Madeleine, 13 bien, on a toujours mentionné que le raccordement 14 demeurait la solution privilégiée puis que, là, on 15 faisait la mise à jour des solutions alternatives, 16 qu'on vise déposer cet automne. Donc, c'est sûr que 17 toutes nos prévisions sont en lien avec cette 18 éventualité-là. Maintenant, si disons les 19 conclusions devaient être différentes, bien sûr, on 20 va réorienter à ce moment-là. Je pense 21 qu'aujourd'hui on est plus dans des hypothèses si 22 on parle de report ou d'autres solutions ou autres. 23 Donc, tout dépendant quelle serait l'hypothèse, 24

effectivement, il peut y avoir différentes

25

variantes. Mais ce qui est présenté ici, c'était 1 mis en fonction que le raccordement demeure disons 2 la solution privilégiée. Puis cet automne, on va faire la mise à jour des solutions alternatives. Et auquel cas on pourra voir s'il y a des impacts. Q. [48] D'accord. J'aimerais qu'on prenne maintenant 6 la pièce B-0010, qui est le complément d'information du Distributeur sur les réseaux autonomes. À la page 23 s'il vous plaît. Excusezmoi! Peut-être la page 23 du PDF. Si on descend un 10 petit peu. O.K. Oui, juste... juste remonter. O.K. 11 Parfait. O.K. Bien je... j'ai de la misère à le 12 repérer pour l'instant, mais je vais vous... je 13 vais vous lire l'extrait. Donc le Distributeur 14 explique que : 15 La puissance garantie s'obtient par le 16 produit (N-1) x 90 %. 17 Et que : 18 Le critère de fiabilité basé sur la 19 puissance garantie est appliqué dans 20 l'ensemble des [...] réseaux autonomes 21 desservis par le Distributeur. 22 On comprend que le réseau de Cap-aux-Meules produit 23 une puissance garantie de cinquante mille deux cent 24 quatre-vingt-trois mégawatts (50 283 MW). C'est une 25

information qui était présentée à la page 79, au 1 tableau 7.6. Ça, c'est inférieur au cinquante et un 2 mégawatts (51 MW) de la prévision des besoins en 3 puissance des Îles-de-la-Madeleine deux mille vingt-cing - deux mille vingt-six (2025-2026). Donc, dans l'éventualité ou, pour une raison ou une 6 autre, soit un bris, une tempête, par exemple, l'approvisionnement du raccordement devrait être 8 indisponible à partir de deux mille vingt-cinq-deux 9 mille vingt-six (2025-2026), est-il juste de penser 10 qu'Hydro-Québec n'atteindrait pas le critère de 11 fiabilité du réseau de Cap-aux-Meules? C'était là, 12 effectivement. 13 R. Excusez, j'ai... j'ai juste fait une vérification. 14 Je sais pas si vous pouvez afficher la page 33, le tableau 5.1 et les marges de puissance par réseau,

15 16 là, le bilan en puissance. Donc, juste pour bien 17 comprendre votre question... parce que nous... 18 nous, ce qui est dans le tableau ici, là, c'est... 19 on ne voit pas de déficit en puissance, là, d'ici 2.0 deux mille vingt-cinq (2025). Est-ce que c'est ça 21 que vous... Simplement la question je comprenais 22 comme si vous disiez qu'il allait y avoir un 23 déficit en puissance, là. Juste... 2.4

Q. [49] Bien exactement, dans... en fait je donnais le

25

- contexte d'une... d'un bris ou d'une tempête, là,
 mais le point c'est que si l'approvisionnement du
 raccordement devait être indisponible à partir de
- deux mille vingt-cinq-deux mille vingt-six (2025-2026).
- R. Ah. O.K. Bien juste pour bien comprendre je vais
 reformuler, là. Votre hypothèse c'est dans le
 contexte où on a... disons le raccordement est
 réalisé en deux mille vingt-cinq (2025) et s'il y a
 un bris ou, peu importe, une indisponibilité du
 réseau de transport, à ce moment-là on serait en
 problématique, là, de puissance, c'est ça votre
- 14 Q. **[50]** C'est ça, oui.

question.

13

25

R. Est-ce qu'on serait en problématique. Bon. Le 15 critère de puissance garantie en réseaux autonomes, 16 on dit que c'est (N-1) x 90 %. Dans ce cas-ci, on 17 tient compte du raccordement. O.K. Dans la 18 perspective où on est raccordé, le câble, on le 19 considère quasiment comme un groupe, là, t'sais. 20 Disons il y a six moteurs, donc on considère le 21 câble comme étant un équipement de production, puis 22 à ce moment-là on dit... on perd le câble, il reste 23 quand même les six groupes fois quatre-vingt-dix 24

pour cent (90 %). Ça fait que c'est pour ça que la

PANEL HOD

capacité ferme des Îles-de-la-Madeleine avec le 1 raccordement, elle est rehaussée, là. Ça fait que 2 c'est pour ça que, nous, on considère qu'il n'y a pas de problématique, là. On va avoir la centrale de réserve avec les six moteurs qui pourraient être démarrés. Parce qu'il y a comme une source de plus, 6 là, pour l'alimentation.

Q. [51] O.K. Merci. Je vais juste prendre un petit instant, un moment. Parfait. Donc, je... je vais passer à ma prochaine question. Je vais référer à trois pièces mais, Madame la Greffière, je vous demanderais de s'il vous plaît projeter la pièce C-ROEÉ-0043, qui est un... un document qui avait été déposé dans le cadre du dossier R-9001-2020... exactement. Donc, dans son complément d'information sur les réseaux autonomes, la preuve originale, Hydro-Québec nous avait donné un tableau - le tableau 7.3-3-B - de prévision de la demande qui laissait supposer que le réseau sera intégré en deux mille vingt-deux (2022). Donc, les données arrêtaient à ce moment-là.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Dans le suivi des projets majeurs de deux mille vingt (2020), qui étaient projetés, on avait au tableau 3 de la page 9... où on comprenait de ce tableau-là que le raccordement du village de La

- 59 - Me Gabrielle C

Romaine est estimé à deux cent vingt-huit point huit millions de dollars (228,8 M\$), alors que le budget autorisé est de cent quatorze point quatre

 $(114,4)\ldots$ mais je ne sais pas si c'est millions ou

milliards, je m'en excuse.

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

Il est aussi mentionné dans ce tableau qu'il y a eu des retards dans les travaux, notamment à cause de la COVID, et que la fin de ces travaux est prévue pour deux mille vingt-deux (2022).

Puis, dans l'État d'avancement B-0106, à la page 34, il est indiqué que le raccordement au réseau principal du village de La Romaine, attendu pour deux mille vingt et un (2021), est toujours en cours de réalisation.

Donc, je veux juste m'assurer, là... Peuton s'entendre... peut-on s'attendre à ce que le
raccordement soit opérationnel pour deux mille
vingt et un (2021) ou pour deux mille vingt-deux
(2022)?

- 21 R. Je vais donner les informations que j'ai, peut-être 22 pour expliquer un peu l'écart, là.
- 23 Q. [52] D'accord.
- 24 R. J'y vais de mémoire, là. C'est qu'il y a eu, bien 25 sûr, avec la pandémie puis les travaux hivernaux

qui étaient prévus... on a eu une hiver très très
douce, là, qui fait en sorte que ça a été complexe,
là, de réaliser les travaux.

5

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

25

Mais les... la distinction entre deux mille vingt et un (2021) et deux mille vingt-deux (2022), c'est qu'on prévoit énergiser une partie de la charge, là, dès la fin de deux mille vingt et un (2021). O.K.? Puis qu'il va rester des travaux pour la conversion et autres, là, donc... en deux mille vingt-deux (2022). Donc, on...

Mais là, je ne me souviens pas exactement, là, les proportions de charges et tout, là, mais... Donc, on vise... Puis, c'est peut-être ce qu'il fait référence, là, donc il y a une confusion, là. T'sais, on vise vraiment à faire le raccordement puis la mise en service... t'sais, énergiser une partie de la charge en deux mille vingt et un (2021), mais poursuite d'investissements en deux mille vingt-deux (2022).

Q. [53] D'accord. Puis, dans les derniers
développements, on comprend que, bon, la COVID a
mené à des retards et tout ça, mais est-ce qu'on
est en mesure d'anticiper qu'il y aurait d'autres
retards ou si c'est inconnu, à l'heure actuelle?

R. Bien, on sait que l'échéancier est serré et

agressif. Comme je l'expliquais, la COVID, bien sûr, mais il y a aussi le fait qu'on avait des travaux à faire dans des... Bon, on avait prévu faire des travaux sur couvert gelé, là, t'sais, pour plusieurs considérations, qui... parce qu'il y a des milieux humides et autres, là... puis, qui, ça, n'a pas eu lieu aussi, à cause que l'hiver était trop douce.

Donc, on a un plan qui est très agressif, avec... et qui vise une mise en service fin deux mille vingt et un (2021). Donc, pour l'instant, il n'y a rien... tout porte à croire, là, qu'on va y arriver pour deux mille vingt et un (2021), mais comme je vous dis, on a quand même des défis en ce sens.

Q. [54] C'est bon, merci beaucoup. Donc, je...

j'aimerais qu'on prenne maintenant la pièce B-0118,

qui est la DDR numéro 4 de la Régie à Hydro-Québec,

aux questions 1.6 et 1.7 de la... des pages 11 et

12.

La Régie questionnait Hydro-Québec sur les perspectives de croissance des ventes d'hydrogène. À la question 1.6, on comprend qu'il y a un marché sur le réseau intégré dans le secteur pétrole et chimie. Quand on arrive à la question 1.7... la

- 62 - Me Gabrielle Champigny

PANEL HOD

1 réponse d'Hydro-Québec, est-ce que notre compréhension est la bonne, là, à l'effet qu'Hydro-Québec confirme qu'elle a inclus dans la prévision de son bilan en énergie et en puissance la mise en service de l'usine d'électrolyse d'une capacité de quatre-vingt-huit mégawatts (88 MW). Oui. Quatre-6 vingt-huit mégawatts (88 MW)?

- M. FRÉDÉRIK AUCOIN:
- R. C'est bien ça.

16

17

18

19

20

21

22

Q. [55] D'accord. En référence 5 mentionnée à cette 10 question, l'extrait est à la page 6 du document. On 11 présente un communiqué de presse qui semble 12 indiquer que le contexte est favorable à 13 l'hydrogène vert, un incontournable de la 14 transition énergétique. 15

> Considérant que plusieurs réseaux autonomes dépendent du mazout pour la majorité de leurs besoins énergétiques, est-ce que cette filière pourrait constituer une solution pour la décarbonation massive des réseaux autonomes actuellement desservis par Hydro-Québec d'ici deux mille vingt-neuf (2029)?

- Me PATRICK LABBÉ : 23
- R. Bon d'ici deux mille vingt-neuf (2029), ça demeure 24 disons un peu ambitieux. Donc, il faut avoir des 25

produits... On parle des carboneutres. On parle d'hydrogène, mais on peut aussi étendre la question à ce qui se rapporte à tous les combustibles carboneutres.

2.0

2.3

Donc, dans nos moteurs diesels qui sont peu adaptés, du moins actuellement les produits qui sont offerts ne sont pas disons à la hauteur d'un point de vue technique, puis il faut aussi avoir une chaîne d'approvisionnement fiable.

Donc, d'ici deux mille vingt-neuf (2029), selon nos informations, c'est peu probable qu'on puisse avoir des produits qui seraient, d'un point de vue technique, compatibles avec nos centrales, que ça soit d'un point de vue chimique ou même de pouvoirs énergétiques calorifiques en termes de volumes et puis c'est ça.

Donc, oui, on reste à l'affût. Peut-être dans d'autres procédés ça va arriver plus rapidement ou en petites quantités. Donc, on reste à l'affût et d'ici deux mille vingt-neuf (2029), selon les avis qu'on m'a transmis, c'était peu probable.

Q. [56] O.K. Mais à ce que je comprends, il y a quand même des travaux qui sont en cours sur cette solution-là?

PANEL HOD

R. Bien des... C'est ça. On reste à l'affût de ce qui 1 se fait en termes de produit un peu commercial. 2 C'est qu'est-ce qui est disponible en termes de volumétrie et de qualité.

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

24

25

Parce que juste un exemple. Par exemple, le pouvoir énergétique à date ce qu'on m'a donné comme information c'est qu'on n'a pas le même pouvoir calorifique pour la même quantité de volume. Donc, ça prendrait des volumes supérieurs. Le même moteur produirait une puissance moins grande.

Donc, ça peut amener des investissements, puis ça c'est sans compter si le produit, disons la chimie, le pH et autres n'iraient détériorer. Ça fait qu'actuellement, les produits ne sont pas compatibles. Est-ce qu'ils vont l'être dans le futur? Fort probable que oui.

Maintenant, c'est quand? D'ici deux mille vingt-neuf (2029), bien ce qu'on me dit ce n'est peut-être pas... Disons que c'est peut-être un horizon de deux mille trente (2030) et plus, mais deux mille vingt-neuf (2029)... À moins de deux mille vingt-neuf (2029) c'est peu probable.

Q. [57] D'accord. Donc, je passe au sujet de l'efficacité énergétique maintenant. Donc, je vous demanderais, Madame la Greffière, de projeter le

complément d'informations sur les

approvisionnements. C'est la pièce B-0009, s'il vous plaît. Le prendre à la page 22.

Donc, tout en bas de la page 22, aux lignes

5 et 6, Hydro-Québec indique qu'elle prévoit

déposer à la Régie en août deux mille vingt et un

(2021), une mise à jour du potentiel technico-

économique des mesures en efficacité énergétique.

Pour être bien certains, peut-on considérer que cet échéance est maintenue et que le dépôt de cette pièce est imminente en fait, parce que le mois d'août arrive à grands pas?

M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

9

10

11

12

R. C'est toujours prévu.

Q. [58] D'accord. Hier, vous nous avez dit que vous
aviez des mises à jour du potentiel technicoéconomique à chaque trois à quatre ans. Selon notre
compréhension, le plus récent potentiel technicoéconomique a été déposé en date de deux mille onze
(2011). Est-ce que c'est exact?

21 R. C'est exact. En effet. J'ai fait aussi mes propres 22 recherches hier quand j'ai mentionné le trois à 23 quatre ans et j'ai bien réalisé qu'en effet, on 24 l'avait fait en deux mille onze (2011), en fait, 25 merci de me donner l'opportunité de rectifier ma réponse d'hier.

- Q. [59] Ça me fait plaisir. Puis êtes-vous en mesure
 de nous donner aujourd'hui un aperçu ou du moins un
 certain ordre de grandeur de l'envergure du
 potentiel technico-économique d'économie d'énergie,
- par marché, là, si possible?
- R. Non, je pourrais pas vous fournir ça, là,

 aujourd'hui, mais je crois que vous aurez votre

 réponse au mois d'août dans le dépôt, là, qu'on va

 en faire.
- Q. [60] D'accord, donc, c'est pas des informations, en fait, c'est impossible, pour le moment, d'avoir un aperçu de son envergure, là, aux fins du présent dossier?
- R. En effet, j'ai pas d'informations.
- Q. [61] O.K. Merci. Donc, toujours à la page 22, en 16 haut de la page, Hydro-Québec dit prendre en compte 17 la contribution des efforts en économies d'énergie 18 directement, mais en prévision des besoins. Afin de 19 mieux être en mesure d'apprécier l'effort d'Hydro-20 Québec en matière d'économies d'énergie puis 2.1 considérant que les économies, en tant que moyen 2.2 distinct d'approvisionnement, seriez-vous disposé 2.3 à, dans le fond, ne pas prendre en compte cette 24 contribution-là directement dans la prévision des 25

besoins, mais plutôt de l'indiquer séparément en 1 tant qu'approvisionnement distinct? R. T'sais, à vrai dire, bien premièrement, juste bien, 3 ça ne changerait rien sur le portrait, là, énergétique, là, du Distributeur. T'sais, la logique qu'on met de l'avant en lien avec 6 l'efficacité énergétique qu'on traite, là, dans la demande, versus comme un moyen d'approvisionnement, 8 c'est beaucoup du fait que l'efficacité 9 énergétique, ce n'est pas quelque chose qu'on 10 contrôle, nous, le Distributeur. C'est quelque 11 chose qui est plus diffus à l'ensemble de la 12 clientèle. C'est plus du comportemental. Ça fait 13 que c'est pour ça, là, que c'est... c'est pris en 14 compte, là, directement, là, dans les modèles de la 15 prévision, puis ça amènerait, c'est ça, là, je 16 pense même un peu, là, d'ambiguïté, là, si 17 finalement on sortait ces éléments-là, là, puis le 18 mettre comme un moyen dans le bilan 19 d'approvisionnement, là, au niveau de l'offre. 2.0 C'est plus, là, des moyens qui sont un peu 21 sous le contrôle du Distributeur, là, qu'on met 22 dans l'offre, comme les moyens de gestion de la 2.3 demande en puissance, là, par exemple. 2.4 Q. [62] O.K.

25

R. Puis peut-être, oui, je vais peut-être rajouter un 1 élément, t'sais. Même à travers les modèles de 2 prévision, là, qu'on fait, t'sais, ce n'est pas facile, là, de bien distinguer qu'est-ce qui provient, là, des programmes, versus qu'est-ce qui est... l'efficacité énergétique tendancielle, ça 6 fait que t'sais, c'est pour ça qu'il y a, je pense, 7 une simplicité de traiter ça, là, directement, dans 8 la prévision aussi, pas juste un enjeu, là, 9 conceptuel, là, comme je le disais tantôt, là, mais 10 ça fait que c'est de là, là, que provient la raison 11 aussi, là, pourquoi on le traite de cette façon-là. 12

- Q. [63] D'accord. Donc, il y a un enjeu technique également, là, c'est ça que je comprends?
- R. Exactement.
- Q. **[64]** O.K. Puis tantôt, vous avez dit que ça pouvait
 mener, plus conceptuellement parlant, à une
 certaine ambiguïté. Qu'est-ce que vous voulez dire
 par « ambiguïté »? Est-ce que je...
- 20 R. Bien, à vrai dire, c'est que par... bien tous les
 21 moyens, là, qui sont mis au niveau de l'offre,
 22 comme j'expliquais, le Distributeur a le contrôle,
 23 ça veut dire peut appeler ce moyen-là aux heures
 24 qu'il désire. Ça fait que quand moi, je fournis la
 25 prévision pour les fins d'approvisionnement, c'est

à eux à décider le moment le plus adéquat d'appeler
ce moyen-là pour optimiser leur bilan
d'approvisionnement.

Ça fait que si, moi, j'envoyais un signal, là, sans efficacité énergétique, je pense qu'eux seraient mélangés à savoir quoi faire avec ça, puis comment le répartir. Ça fait qu'il faut envoyer, là, un signal aux approvisionnements, là, incluant déjà l'efficacité énergétique pour que eux puissent déployer les moyens qui ont un contrôle, là, dessus.

5

6

7

8

9

10

11

- Q. [65] O.K. Parfait. Puis, bon, dans cette section—
 là, on parle des efforts en économie d'énergie.

 Est-ce que vous pouvez nous indiquer aujourd'hui,
 là, quel est l'effort réel d'Hydro-Québec en
 matière d'économie d'énergie? On cherche ici, je
 vais vous admettre, des faits tendanciels et de
 contributions autres, là?
- 19 R. Je ne suis pas sûr de bien saisir votre question.
 20 Est-ce que vous voulez que je fasse état de tous
 21 les programmes qu'on a ou vous voulez que je vous
 22 dise en termes de gigawattheure, l'efficacité
 23 énergétique?
- Q. [66] En termes de gigawattheure.
- R. Bien je crois qu'on a déposé, là, la prévision, là,

25

1 qu'on anticipe avoir, là, pour atteindre le huit point deux térawattheures (8.2 TWh), là, je crois que les premières années, là, ça tourne autour, là, de... je vérifie mon tableau, là, mais peut-être plus autour de cinq cents gigawattheures (500 GWh), là, deux petites secondes, si vous me permettez, 6 là. Q. [67] O.K. Merci. R. C'est bien ça, pour l'année deux mille vingt (2020), là, on est autour de cinq cents 10 gigawattheures (500 GWh). 11 DISCUSSION HORS DOSSIER 12 LE PRÉSIDENT : 13 Oui, c'est ce que j'allais dire, ça serait un très 14 bon moment pour prendre une pause. Alors, on se 15 revoit à dix heures quinze (10 h 15). Merci. 16 Me GABRIELLE CHAMPIGNY : 17 Très bien, merci. 18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE 19 20 21 REPRISE DE L'AUDIENCE 22 LE PRÉSIDENT : 23 Alors, on va poursuivre avec maître Champigny. Est-24 ce que vous pouvez nous indiquer où est-ce que vous

- en êtes, là, dans votre plan de questionnements
- pour ce qui est de la durée?
- Me GABRIELLE CHAMPIGNY:
- Oui. Donc, à date, j'ai calculé que j'ai fait
- autour d'une heure, là. On avait prévu deux heures
- et quart. J'en aurais environ, je pense, pour
- autour d'une heure.
- 8 LE PRÉSIDENT :
- g Très bien. Merci.
- 10 Me ÉRIC FRASER:
- Monsieur le Président, si vous me permettez,
- simplement pour aviser l'ensemble des intervenants
- et la Régie, que l'engagement numéro 1 a été déposé
- dans le SDÉ. Je vous remercie.
- LE PRÉSIDENT :
- Merci.
- 17 DISCUSSION HORS DOSSIER
- Me GABRIELLE CHAMPIGNY:
- Donc, je poursuis.
- 20 DISCUSSION HORS DOSSIER
- Me GABRIELLE CHAMPIGNY:
- Q. [68] Donc, la dernière question qui avait été posée
- avant la pause, c'était au sujet de l'effort réel
- d'Hydro-Québec en matière d'économie d'énergie.
- 25 Pouvez-vous juste répéter votre réponse, s'il vous

- 72 - Me Gabrielle Champigny

- plaît, Monsieur Aucoin?
- M. FRÉDÉRIK AUCOIN:
- R. Oui. En effet, en deux mille vingt (2020), là, on
- parle autour, là, de cinq cents gigawattheures
- 5 (500 GWh) d'efficacité énergétique au niveau des
- programmes d'Hydro-Québec.
- Q. [69] O.K. Puis ça, est-ce que c'est l'effort, c'est
- bel et bien l'effort net, donc excluant les
- interventions autres et les effets tendancielles?
- Par « tendancielles », on suppose l'évolution
- normale de la technologie.
- 12 R. En effet.
- Q. [70] D'accord. Puis... Bon. Ma dernière question
- sur l'efficacité énergétique est un peu plus large,
- en fait. Est-ce que la cible d'économie d'énergie
- est encore aujourd'hui établie de sorte à maintenir
- un équilibre offre/demande, comme à l'époque des
- surplus, si on peut dire, ou est-ce qu'Hydro-Québec
- vise davantage à maximiser l'exploitation du
- potentiel? J'essaie juste de clarifier
- l'orientation.
- R. Je crois que c'est une combinaison des deux. En
- effet, le Distributeur se retrouve dans une
- situation où qu'il fait face à des besoins, là, à
- plus long terme. Et l'efficacité étant un bon

vecteur, là, pour réduire ces besoins-là, là. Si on ne faisait pas d'effort supplémentaire pour l'efficacité énergétique, on aurait des besoins à approvisionner beaucoup plus importants.

1

2

6

8

9

10

11

12

1.3

14

15

16

17

18

Et aussi, bien il y a une volonté, une volonté, là, de l'entreprise de maximiser, là, le potentiel de l'efficacité énergétique. On juge que c'est quand même un bon vecteur, là, pour aussi stimuler l'économie, avoir des retombées au Québec, s'assurer qu'on... qu'on ait des bonnes habitudes de consommation pour limiter les enjeux en puissance.

Ça fait que je crois que c'est une belle combinaison de toutes ces raisons qui fait que finalement on veut être audacieux puis doubler, là, l'effort qu'on faisait par le passé pour atteindre, là, le point deux térawattheures (,2 TWh) en deux mille vingt-neuf (2029).

Q. [71] O.K. Merci. Je vais passer maintenant à ma
ligne de questions sur Hilo. Donc, je vous
demanderais, Madame la Greffière, s'il vous plaît,
d'afficher la pièce B-0017, un complément de preuve
d'Hydro-Québec, un complément d'informations. À la
page 6, s'il vous plaît. O.K. Donc, on voit, bon, à
partir de la ligne 11, Hydro-Québec dit:

Constitué de spécialistes d'expérience 1 en développement de nouveaux produits et d'entreprises technologiques, Hilo détient l'expertise commerciale et technologique pour déployer à grande échelle un service d'installation et 6 de programmation de produits de domotique à la clientèle. La filiale a, de plus, pu bénéficier d'un transfert des connaissances acquises 10 par le Distributeur, par le biais 11 notamment des projets pilotes et des 12 travaux réalisés pour le compte de ce 13 dernier par les chercheurs de 14 l'Institut de recherche 1.5 d'Hydro-Québec. 16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

Donc, on parle ici d'un transfert des connaissances acquises par le Distributeur. Ensuite, à la pièce B-0042. Je vais la lire mais je ne pense pas que c'est nécessaire pour l'instant de l'afficher.

Donc, on avait une question, la question 2.6 sur les modalités du transfert justement des connaissances acquises par Hydro-Québec dans ses activités de distribution. Puis la réponse du Distributeur était à l'effet que :

Une fois la décision prise d'impartir 1 à Hilo le développement du marché de 2 la GDP résidentielle, le Distributeur 3 lui a partagé les leçons apprises. Donc, à la lumière de ces deux extraits, pouvez-5 vous nous confirmer que Hilo fournit des services 6 reliés au savoir-faire et à l'expérience qu'Hydro-Québec a acquis dans les domaines de la distribution de l'énergie? 9 Mme KIM ROBITAILLE : 10 R. Écoutez, je vous dirais que ça va beaucoup plus 11 loin que ça ce qu'Hilo a fait. Puis je ne sais pas 12 si vous entendez la distribution de l'énergie au 13 sens, genre la définition de distribution, du 14 réseau de distribution. Mais c'est plus au niveau 15 de la gestion de la consommation en tant que telle. 16 Q. [72] D'accord. Donc, vous avez répondu à la 17 dernière partie de ma question. Mais est-ce que 18 vous pouvez nous confirmer qu'Hilo fournit des 19 services reliés au savoir-faire et à l'expérience 20

22 R. Écoutez, je ne suis pas certaine de... Non, je ne
23 pourrais pas affirmer ça comme vous le mentionnez.
24 Je pense que l'idée, c'était de partir sur
25 certaines expériences, certains projets pilotes

qu'Hydro-Québec a acquis?

21

- 76 - Me Gabrielle Champigny

- qu'Hydro-Québec Distribution avait faits dans le
- passé puis d'utiliser ça pour aller plus loin. Puis
- c'est ce que je pense que la filiale fait
- maintenant. Donc, ce n'est pas seulement de dire,
- il y a eu un transfert puis, maintenant, on
- applique ce qui se faisait précédemment. C'est plus
- comme un élément parmi un paquet d'intrants dans le
- développement du modèle d'affaires d'Hilo.
- Q. [73] Donc, il y aurait une portion qu'on peut dire
- de base qui provient de ce savoir-faire-là d'Hydro-
- Québec qui, maintenant, s'ajoute à une autre
- portion qui s'est développée par Hydro-Québec?
- 13 (PROBLÈME TECHNIQUE)
- 14 Me GABRIELLE CHAMPIGNY:
- Q. [74] Donc, il y aurait une certaine portion qu'on
- pourrait dire une portion de base qui relève du
- savoir-faire initial développé par Hydro-Québec,
- puis on peut y ajouter une autre portion qui est
- maintenant développée sous Hilo. Est-ce que c'est
- 20 bien ça?
- 21 R. Si ce que vous entendez par « de base » est
- principal, non, vraiment pas, là. Écoutez, ça reste
- qu'Hydro-Québec Distribution avait fait quelques
- petits projets pilotes avec des petites échelles.
- Donc, je ne peux vraiment pas dire que c'est la

connaissance de base d'Hilo en matière de gestion
de la consommation. Il ne s'agit pas d'avoir, par
exemple, transféré à Hilo l'ensemble des leçons
apprises dans le cadre de l'efficacité énergétique.
On parle vraiment de certains projets pilotes super
spécifiques sur la gestion à distance des charges
de chauffage. Donc, je pense que c'est assez pointu
quand même.

9 Q. [75] D'accord. Juste en précision de cette

10 réponse-là, je vais vous amener à la pièce B-0042,

11 que je citais tout à l'heure s'il vous plaît.

12 Parfait. À la question 2.6. O.K. Donc, un peu plus

13 bas. O.K. Donc, au paragraphe qui commence à la

14 ligne 3 on dit :

Une fois la décision prise d'impartir

à Hilo le développement du marché de

la GDP résidentielle,

On parle du marché de la GDP.

21

22

23

24

25

le Distributeur lui a partagé les leçons apprises.

Est-ce que... est-ce que vous souhaitez compléter votre réponse à la lumière de cette... de cette phrase-là, dans le sens que... est-ce que vous pouvez nous préciser c'est quoi... c'est quoi la teneur des leçons apprises et puis comment ça

- 78 - Me Gabrielle Champigny

s'inscrit dans la réponse que vous venez de nous...

de nous partager?

- R. Écoutez, je... je vois mal ce que je peux vous 3 rajouter de plus, là, il s'agit de... par exemple, d'un post-mortem d'un projet-pilote qu'on a fait, par exemple, comme je vous dis, auprès des employés 6 pour un contrôle à distance des charges avec une application qu'on avait sur notre téléphone, puis 8 voir comment tout ça a pu réagir et les bons coups, 9 les mauvais coups, comment, par exemple, il faut 10 s'ajuster au fur et à mesure, comment les préavis 11 doivent se donner aux clients. C'est plus de cet 12 ordre-là que... comme j'avais dit un peu hier, là, 13 donc c'est plus un post-mortem d'un programme... 14 d'un projet, pardon, qu'on avait, là, dans le 15 passé. 16
- Q. [76] D'accord, merci beaucoup. Donc, j'irais
 maintenant faire un petit tour rapide dans les
 notes sténographiques de la journée d'hier aux
 pages... c'est le volume 2, aux pages 214 et 215 au
 sujet de Hilo et la question du RNCREQ sur les
 activités réglementées. On disait... O.K. Page 214.
 Exact. Donc:

Cela étant dit, ça ne veut pas dire
par contre, qu'il n'y a pas trop

5

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

2.1

2.2

2.3

24

2.5

d'activités pour lesquelles on peut oeuvrer puis qui sont au bénéfice de la clientèle sans que ça fasse l'objet d'une réglementation du réseau, au sens où on l'entend avec un objet de décision, là, par rapport à la Régie.

Donc, je pense, ça fait vraiment partie de notre mandat qui a fait développer des produits. C'est connexe, ça fait partie de notre mandat de distribuer de l'électricité puis d'assurer un service à la clientèle.

Donc, à la lumière de cette réponse-là est-ce qu'on peut conclure justement que ça fait partie du spectre, que les activités d'Hilo font partie du spectre des activités reliées à la distribution de l'électricité?

R. Le... la définition strict de « distribution d'électricité », donc les activités liées à la distribution, elles sont... elles sont encadrées et elles s'arrêtent normalement au compteur. Hilo a des activités qui sont en aval du compteur, donc après le compteur, chez les clients. Donc, je ne pense pas qu'on peut les relier directement à une

d'électricité.

8

- activité réglementée. Et là, il faut faire

 attention de ne pas confondre avec les programmes

 d'efficacité énergétique pour lesquels

 effectivement le distributeur s'est vu reconnaître

 des budgets... dans sa mission, également. Mais je

 ne pense pas qu'il s'agit d'une activé strictement

 liée, ou exclusivement liée à la distribution
- Q. [77] D'accord. Donc... donc, quand vous dites
 que... quand vous parlez de « connexité », ça fait
 partie de... du mandat d'Hydro-Québec de distribuer
 de l'électricité. Est-ce que vous pouvez me... me
 donner des exemples concrets ou m'établir, là, de
 façon plus précise ce lien de connexité? Ou vous...
 alors, ou vous vous retirez votre phrase d'hier,
 là...
- R. Je ne comprends pas vraiment votre question.
- Q. [78] Parfait. Bien, je veux juste... je veux juste 18 valider que... que ce que vous avez dit hier, 19 c'est... on... on peut être conforté de cette 20 réponse-là. Je veux juste savoir, plus précisément, 2.1 sur le lien de connexité dont vous parliez, est-ce 2.2 que vous avez des exemples concrets ou des 2.3 manifestations dont ce lien-là peut être établi? 24 Comment Hilo peut être... peut être une activité 25

connexe au mandat d'Hydro-Québec, de distribuer de l'électricité?

R. Hum... Je vais essayer de répondre le mieux

possible à votre question. Dans... Il y a peut-être

deux volets principaux. Donc, le premier, je vous

dirais, c'est que les clients... Évidemment, la

mission du Distributeur, là, c'est d'alimenter les

clients. Et puis, pour ce faire, là, il doit

construire du réseau de distribution et puis, bon,

le maintenir.

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

Évidemment, pour... par ailleurs les clients consomment de l'électricité, ils souhaitent être accompagnés dans leur consommation puis dans leur gestion, puis ça se traduit dans un paquet de trucs qui sont... qui rentrent aussi là-dedans, la connexité. Si on pense, par exemple, aux outils qu'on déploie dans l'espace client, permettant aux clients de mieux gérer leur consommation. Avoir des modalités de facturation souples.

Donc, il y a un paquet de trucs qui sont connexes au fait qu'on livre et que les clients consomment de l'électricité, qu'une forme d'accompagnement de ces clients-là est nécessaire par la gestion de la consommation.

Par ailleurs, pour pouvoir livrer

l'électricité, encore faut-il qu'on l'approvisionne
adéquatement. Et donc, c'est aussi dans la mission
du Distributeur d'avoir les moyens
d'approvisionnement qui sont adéquats et des
moyens, également, de gestion de ces moyens-là,
autant que faire se peut, pour équilibrer nos
bilans.

Donc, Hilo répond un peu à deux grands volets de notre mission, c'est-à-dire un moyen... une façon de réduire, dans le fond... un moyen de gestion de la puissance pour... dans le cadre de notre bilan de puissance puis de notre plan d'approvisionnement, et à la fois un accompagnement pour les clients, dans le cadre de la gestion de leur consommation.

Q. [79] D'accord. Merci pour votre précision.

Maintenant, je me tourne vers la pièce B-0111, le document HQD-5, document 1.2. C'est la DDR numéro 3 de la Régie. O.K. À la page 22, la Régie reprenait un extrait de la preuve du ROEÉ... Oh... page 22... oui, c'est ça. O.K. Parfait. Puis, si on descend un petit peu plus bas, à la page 24... Donc, la Régie posait la question 6.1, donc :

Veuillez confirmer que la gestion de la demande en puissance via

1	l'agrégation des charges chez la
2	clientèle du Distributeur contribue à
3	la prestation de service du
4	Distributeur et qu'elle ne pourrait
5	être abandonnée sans égard à la
6	fourniture et la qualité de
7	l'alimentation électrique de sa
8	clientèle. Sinon, veuillez expliquer.
9	Hydro-Québec répondait, notamment, que,
10	bon :
11	Au même titre que la tarification
12	dynamique, les options d'électricité
13	interruptible et le programme GDP
14	Affaires, la contribution de ce moyen
15	est essentielle à sa prestation de
16	service, donc à la fourniture et à la
17	qualité de l'alimentation électrique.
18	Le Distributeur est toutefois d'avis
19	que l'impartition du service à une
20	entité affiliée a l'avantage d'en
21	assurer la pérennité.
22	Donc, pouvez-vous nous donner des exemples
23	précis qui refléteraient pourquoi et comment Hilo
24	serait davantage en mesure d'assurer la pérennité
25	du service, en fait?

20

21

22

23

24

25

1 R. Excusez-moi on se rappelait un peu, là, le contexte je pense qui découle un peu de la citation 2 précédente, mais sans la lire au complet, je pense que ce qu'on pourrait dire à ce moment-ci, c'est qu'il faut lire la réponse d'une entité affiliée versus une entité indépendante du marché, donc, 6 qu'est-ce qu'on veut dire par là, c'est que l'avantage, c'est que, elle n'est pas, elle est 8 soutenue évidemment par Hydro-Québec, dans son 9 ensemble, et puis les notions de rentabilité ou qui 10 pourraient guider ou les accès passives, excusez-11 moi le... de rentabilité qui pourraient guider, 12 donc, un entreprise indépendante sont absents, là, 13 dans ce cas-ci, dans... avec la filiale Hilo 14 évidemment. Donc, elle tire son mandat de ce que le 15 Conseil d'administration lui permet de faire. Donc 16 je pense que c'est un peu ça qu'on veut dire par 17 pérennité dans cette phrase-ci. 18

- Q. [80] Bien, puis en comparant les deux modèles, si on peut dire, d'une entité interne, versus un service imparti à Hilo, comment cette... comment on est mieux en mesure d'assurer la pérennité avec Hilo, versus avec un organe interne d'Hydro-Québec?
- R. Écoutez, je ne pense pas que jamais on a voulu faire le parallèle entre une entité interne comme

vous dites, en fait une entité interne, là, pour mettre ça clair, vous parlez j'imagine d'un groupe établi, là, comme, par exemple, le Distributeur.

Donc, juste pour être sûre qu'on se comprend bien, là, donc, quand vous dites « entité interne versus impartir à l'ex... », parce que ce n'est pas l'externe, hein, ça reste quand même un affilié d'Hydro-Québec, là...

Q. [81] Une filiale.

5

6

8

15

16

17

18

- 10 R. Une filiale, exactement, donc, alors que vous ce
 11 que vous dites, c'est : il pourrait y avoir
 12 également ces services-là rendus par le
 13 Distributeur à l'intérieur des équipes qui sont,
 14 disons, plus du Distributeur, là.
 - Donc, cette comparaison-là, jamais on a voulu la faire, là, c'est vraiment par rapport à avoir une entité qui serait complètement externe à Hydro-Québec.
- Q. [82] O.K. Parfait, je comprends mieux. Donc, si on prend un petit peu plus bas, à la question 6.3.
- Donc, on avait une question bon qui disait :
- Veuillez commenter la position du ROEÉ soulignée en référence.
- Puis dans sa réponse, Hydro-Québec mentionnait, et je suis à la ligne 16.

Le Distributeur faisait d'ailleurs 1 état de quelques activités, dont personne ne remettra en doute le caractère nécessaire à la prestation du service, qui étaient imparties. À titre d'exemple, le plantage des 6 poteaux est une activité exécutée par les tiers et ce bien que ces poteaux soient essentiels afin d'acheminer 9 l'électricité chez des clients. Le 10 Distributeur ajoute même qu'il n'est 11 pas propriétaire de l'ensemble du parc 12 de poteaux, ce qui illustre qu'il n'a 13 pas à être propriétaire de l'ensemble 14 des actifs contribuant à la prestation 15 du service ni à exercer l'ensemble des 16 activités contribuant à celle-ci. Il 17 en est de même pour le service de 18 maîtrise de la végétation. Les 19 services fournis par Hilo s'inscrivent 20 donc dans cette même logique. 2.1 Donc, ma première question, en fait sur 22 cette citation-là, lorsqu'on dit que bon on parle 23 de plantage de poteaux, de maîtrise de la 2.4

végétation comme exemple d'activités imparties,

2.5

- donc j'essaie seulement de bien comprendre. Est-ce
 que théoriquement Hydro-Québec pourrait, comme il
 le fait avec Hilo, impartir ces activités-là de gré
 à gré à une filiale qui serait non réglementée?
- 5 R. À une filiale?
- Q. [83] À une filiale ou non. En fait, impartir ces activités-là de gré à gré. C'est plutôt ça l'essence de ma question.
- 9 R. Parce que c'est une question complètement

 10 différente. L'impartir de gré à gré dans le marché

 11 c'est une chose qu'on peut rencontrer avec une

 12 filiale pour l'exécution de services c'est une

 13 autre complètement différente. J'aimerais ça que

 14 vous précisiez votre question s'il vous plaît.
- Q. [84] Est-ce que je peux vous demander de répondre selon les deux options que vous mentionnez?
- R. Hydro-Québec est assujetti, comme vous le savez 17 probablement pour son approvisionnement en biens et 18 services et là je réponds au meilleur de ma 19 connaissance, parce qu'évidemment, je ne travaille 2.0 pas en approvisionnement de biens et services, mais 2.1 selon les règles en vigueur, Hydro-Québec, le mode 2.2 d'approvisionnement standard pour l'acquisition de 2.3 biens ou de services et effectivement les appels de 24 propositions et les appels d'offres selon le cas. 25

Maintenant, il y a certaines exceptions,

mais on n'embarquera pas dans les détails là qui

permettent évidemment de passer des contrats de gré

à gré dans certaines circonstances.

Et là, donc, je n'élaborerai pas pour les cas donc qui sont dans les exceptions. Maintenant, si on parle de conclure un contrat avec un filiale, à cent pour cent (100 %) détenue par Hydro-Québec, on est plutôt d'avis qu'effectivement on peut passer un contrat directement avec la filiale sans procéder par appel d'offres.

- Q. [85] D'accord. Donc, quand vous parlez

 « d'exceptions », est-ce que c'est parce que ça

 dépasse votre connaissance ou ça aurait besoin des

 vérifications ou ce n'est pas...
- R. Il y a certaines exceptions que je connais avec des seuils admissibles par exemple en bas de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), mais là, vraiment ça ne dépasserait le seuil de mes connaissances dans le présent dossier.
- 21 Q. [86] D'accord.

6

8

9

10

11

- Me ÉRIC FRASER :
- Maintenant, si vous permettez, ça dépasserait aussi
 le seuil de la pertinence je crois dans le cadre de
 la demande dans ce dossier-ci.

- 1 LE PRÉSIDENT :
- On ne vous entendait pas très bien, Maître Fraser.
- Me ÉRIC FRASER :
- Oui. J'allais dire, mais là... J'allais dire que
- c'était « borderline » ou sur la limite de la
- pertinence la question ici dans le contexte du
- 7 Plan.
- 8 Me GABRIELLE CHAMPIGNY:
- Puisque ça dépasse les connaissances de la témoin
- je vais m'arrêter là de toute façon.
- Q. [87] Donc, bon, juste pour reprendre la réponse
- qu'on nous amenait tout à l'heure, à la ligne 15,
- on dit:
- Le Distributeur soulignait toutefois
- que pour différentes raisons, de
- telles activités pouvaient également
- être imparties.
- Mais là, on aimerait savoir en fait ce serait quoi
- les raisons dont on parle, puis bien sur quels
- critères ou paramètres est-ce qu'Hydro-Québec
- pourrait se baser pour opter dans ce sens-là?
- 22 R. Je pense qu'il faut prendre à l'envers votre
- question.
- Q. [88] O.K.
- 25 R. Comme je disais, généralement Hydro-Québec procède

- 90 - Me Gabrielle Champigny

par appel d'offres de manière tout-à-fait 1 quotidienne pour l'acquisition de biens et services. L'importance stratégique qui vise à être atteinte par les objectifs de Hilo dépassaient largement la simple nature d'un contrat de services ou d'un contrat client/fournisseur comme 6 j'expliquais précédemment, qui a mené à la décision de vouloir avoir une filiale vraiment détenue à cent pour cent (100 %) sur laquelle on avait un 9 partenariat qui allait se faire à l'interne 10 d'Hydro-Québec pour vraiment avoir le plus 11 d'agilité et de flexibilité possible. Donc c'est 12 par exception. Donc, le mode normal, ce serait de 13 dire, bien, pour les services courants, on 14 s'approvisionne par appel d'offres ou appel de 15 propositions. Vu l'ampleur et la nature du projet 16 qu'on veut atteindre avec Hilo, on a choisi d'avoir 17 plutôt un mode différent qui était une filiale. 18

Q. [89] Est-ce que je peux vous demander de préciser ce que vous signifiez par ampleur ou nature du projet d'Hilo?

19

20

21

22 R. Oui. En fait, toute la question de repenser la
23 manière dont on consomme l'énergie puis d'embarquer
24 la population avec nous dans cette nouvelle façon
25 de concevoir... repenser la consommation puis la

distribution de... la façon dont on consomme, c'est une orientation qui va au-delà de... qui est poussée par le Distributeur, mais qui est repris également comme orientation stratégique, devant le nouveau paradigme dans lequel on fait face pour les prochaines années, c'est-à-dire qu'on arrive à la fin des quantités qui sont disponibles, par exemple, dans le contrat patrimonial, on va devoir s'approvisionner avec un peu plus grand nombre de sources de production si on ne fait pas des efforts importants pour réduire notre consommation et déplacer notre consommation quand c'est possible.

2.0

2.4

Puis je parlais de la courbe hier qu'on veut aplanir. Ça fait partie des trois grands chantiers qui sont présentement en consultation auprès de la population, donc dans le cadre du projet Énergie en commun qu'on a lancé. Donc, c'est vraiment quelque chose qui est au coeur même de nos activités des prochaines années et qui va dorénavant, je pense, comme... moi m'incluant comme membre de la société, va faire qu'on se pose des questions sur notre approche puis notre rapport à la consommation énergétique. Donc, c'est plus dans cette optique-là dont Hilo fait partie.

Q. [90] O.K. Puis en impartissant de gré à gré à une

PANEL HOD

seule entreprise l'agrégation puis le contrôle des 1 charges, est-ce que vous jugez que la contribution 2 en puissance de ce moyen-là s'en trouve limité puisqu'elle restreindrait le nombre d'agrégateurs qui pourrait y contribuer? R. Je pense qu'on l'a dit dans d'autres circonstances, 6 peut-être aussi dans le cadre des présentes audiences. Mais c'est vraiment une première étape. 8 On cherche un maximum de... Pour l'instant, on 9 voulait s'assurer de mettre vraiment les bases 10 solides de déploiement d'un outil puis de générer 11 la confiance de la clientèle pour adhérer à ce 12 genre de produit-là. Ça fait partie aussi des 13 décisions, des motifs qui ont mené à impartir 14 l'activité à une filiale. Maintenant, une fois que 15 tout sera bien positionné, on pourrait dire ça 16 comme ça, je pense qu'Hilo l'a déjà dit 17 publiquement espère peut-être intégrer d'autres 18 formes, d'autres entreprises avec eux. 19 Puis, par ailleurs, les agrégateurs ont 2.0 aussi d'autres marchés qui leur sont possibles. 21 Mais c'est important quand même pour nous de 22 s'assurer que tout ça se fait de manière contrôlée 23

et prudente, aussi de manière à assurer la sécurité

de nos clients puis d'avoir un accompagnement qui

2.4

2.5

- est adéquat de ces clients au début. C'est quand
 même un changement dans la façon dont les clients
 auront à gérer leur consommation. Pour ces raisonslà, au début de ce projet-là, on souhaitait
 vraiment pouvoir avoir le plein contrôle, si on
 peut dire ça comme ça, sur le déploiement du
 projet.
- Q. [91] O.K. Puis selon notre compréhension, Hilo a pour mandat d'intervenir seulement en réseau intégré mais pas en réseau autonome. Est-ce que c'est exact?
- R. Bien, c'est-à-dire qu'en ce moment Hilo concentre 12 son énergie à ses activités dans le contrôle des 13 charges de chauffage, donc la réduction des charges 14 de chauffage, et comme vous savez probablement que 15 la situation actuelle des réseaux autonomes fait en 16 sorte que les charges de chauffage ne sont pas à 17 l'électricité, donc c'était pas opportun dès 18 maintenant de donner un mandat à Hilo, là, 19 d'intervenir en réseaux autonomes. Ca ne veut pas 20 dire qu'ils ne pourraient pas le faire pour 21 d'autres contrôles de charges éventuellement, mais 22 la priorité actuelle c'est vraiment de déployer la 23 réduction des charges de la chauffe de l'air, donc 24 ça a moins de pertinence en réseaux autonomes. 25

- 94 - Me Gabrielle Champigny

Q. [92] O.K. Je comprends, merci. Bon, dans
l'hypothèse où Hilo était considérée comme une
activité réglementée, on sait que c'est un enjeu du
présent dossier, est-ce qu'Hydro-Québec considère
que ce serait moins profitable financièrement, là,
pour l'actionnaire?

R. Écoutez, je peux vous assurer, là, que la

profitabilité pour l'actionnaire c'est pas un objectif qui est poursuivi par la filiale

actuellement. Et je pense que ce serait

probablement moins risqué pour l'actionnaire si...

si Hilo devait faire partie des activités

réglementées, parce qu'actuellement il assume une

part de risque par le fait qu'une portion de ces

coûts éventuellement pourrait, par exemple, ne pas

être reconnus comme étant une rétribution, donc...

Puis il y a certaines activités qu'effectivement

pour le moment, si on pense, exemple, au Programme

affaires dont pour le moment... pour lequel il n'y

avait pas de contrat avec le Distributeur. Donc...

non.

12

14

16

19

Q. [93] O.K. Mais est-ce que vous... vous percevez
qu'il pourrait quand même y avoir un certain effet
sur la durée du Plan d'approvisionnement, sur les
profits de la société d'État Hilo en tant que

- filiale non réglementée, comparativement à si c'était une activité réglementée?
- Me ÉRIC FRASER :
- Bien je pense que la question des perceptions, il
- faudrait que la question soit rebasée sur les
- faits. Et, par ailleurs, je pense que madame
- Robitaille a répondu pas mal de long en large sur
- cette question-là, lorsqu'elle a affirmé que les
- différents impacts, que ce soit réglementé et
- lorsqu'on dit « réglementé », ce serait récupéré
- par le Distributeur ou réalisé par une filiale ou
- une firme externe. Je pense qu'on a vraiment
- couvert tout le terrain. Alors si vous voulez
- reposer une nouvelle question qui serait basée sur
- des faits et qui serait différente de la dernière,
- je vous en remercie.
- Me GABRIELLE CHAMPIGNY:
- Je... respectueusement, là, je maintiendrais ma
- question dans le sens où on... on veut... cette
- question-ci vient... vient positionner ma question
- précédente par rapport à... au Plan
- d'approvisionnement, là. Donc, ma question était :
- quel serait, sur la durée du Plan
- d'approvisionnement, l'effet de... à savoir si
- 25 l'activité est réglementée ou non, sur les profits

- de... de Hilo, là, donc...
- 2 Me ÉRIC FRASER :
- Bien je m'objecte, littéralement. Premièrement, la
- question est hypothétique. Deuxièmement, elle
- demande qu'on fasse des spéculations sur les
- profits d'Hilo, ce qu'on ne peut pas faire. Alors
- la question n'est pas pertinente. Alors, Monsieur
- le Président, je m'objecte.
- 9 LE PRÉSIDENT :
- Oui, laissez-moi une seconde. Bien dans les
- réponses... dans les réponses qui ont été données,
- je crois, hier, il me semble que le Distributeur a
- indiqué clairement qu'il avait l'intention
- éventuellement de demander à la Régie à ce que les
- coûts associés au service Hilo soient reconnus dans
- les revenus requis. En temps et lieu on verra, là,
- quelle forme précise tout cela pourra prendre, mais
- il me semble que ça répond à la question qui a été
- posée, alors je retiendrais l'objection de maître
- Fraser.
- Me ÉRIC FRASER :
- Merci, Monsieur le Président.
- Me GABRIELLE CHAMPIGNY:
- Q. [94] Merci. Donc, je vais passer à un autre... une
- autre petite ligne de questions. Donc, Hilo a

- annoncé qu'il étendrait son offre de service au
- marché affaires dès deux mille vingt-deux (2022),
- comme le démontre l'extrait de... du site Internet
- déposé en pièce AQCIE-CIFQ-0025, en réponse à la
- question 2.1 de la DDR numéro 4 de la Régie, qui
- est la pièce B-0018 Hydro-Québec évalue la
- contribue d'Hilo par un effacement moyen en pointe
- de deux kilowatts (2 kW) par client participant.
- Donc, est-ce qu'on peut savoir quel sera
- 1'effacement moyen par participant, maintenant
- qu'il est su que Hilo s'adressera au marché
- affaires dès deux mille vingt-deux (2022), est-ce
- qu'il y a un moyen de le savoir?
- 14 Mme KIM ROBITAILLE:
- R. Je l'ignore. Juste pour être bien certaine
- d'avoir... Vous me demandez de... quant à la
- projection sur l'effacement de la clientèle
- affaires?
- Q. [95] Bien, en fait, je me demande si la donnée
- existe ou si... ou quand planifiez-vous être en
- mesure d'avoir cette donnée-là.
- R. Pour la clientèle affaires?
- 23 Q. [96] Oui.
- R. On n'a pas de contrat avec Hilo pour la clientèle
- affaires.

Q. [97] La question s'inscrit dans le cadre où... bon,
hier, on a dit, quand même, que... on a entendu en
audience que vous aviez eu connaissance de... du
lancement de Hilo Affaires, ou de cette
possibilité-là, puis que... À ce que je comprends,
il y a quand même une certaine communication entre
Hydro-Québec et Hilo dans ce sens-là, là, donc je
me demandais si vous planifiez être en mesure
d'avoir l'effacement moyen par participant qui
s'adressera... qui inclue, je veux dire, le marché
affaires, dans un avenir rapproché.

- R. Écoutez, je ne veux pas m'objecter à la place de 12 mes procureurs, mais dans la mesure où ça ne fait 13 pas partie des bilans, qu'on ne demande pas de 14 reconnaissance de coûts pour... Pour le moment, en 15 tout cas, du moins, on n'a pas de contrat avec eux. 16 Donc, ça ne fait pas partie de l'objet... 17 quelconque de ce dossier-ci. Le volet affaires de 18 Hilo, je ne vois pas en quoi je... je serais 19 justifiée de précipiter cela ou de demander de un 20 rendre-compte à Hilo pour cette... le programme 21 affaires, là, et de devoir vous les communiquer. 22
- Q. [98] Juste un petit instant, s'il vous plaît.

 D'accord. Merci. Donc, en pièce B-0118, la DDR

 numéro 4 de la Régie, on... à la réponse à la

1 question 3.2 de la Régie, Hydro-Québec disait... je vais vous lire la citation : 2 [...] en offrant un service clé en main de solutions technologiques chez les clients, le service offert par Hilo vise un profil de clients 6 différent de celui des options de tarification dynamique. 8 Puis là, hier, lors du contre-interrogatoire par le 9 RNCREQ, on a entendu une réponse similaire, là, sur 10 la tarification dynamique, puis le fait que Hilo 11 est plutôt un service clé en main. 12 Bon, on comprend que la tarification 13 dynamique s'applique auprès de la clientèle 14 résidentielle. Puis, pour la clientèle d'affaires, 15 maintenant, pouvez-vous nous expliquer comment se 16 manifeste cette complémentarité-là entre GDP 17 Affaires et Hilo, si vous êtes en mesure de le 18 faire? 19 Me ÉRIC FRASER: 2.0 Monsieur le Président, je me permettrais, c'est que 21 dans la dernière ligne de questions, madame 22 Robitaille a dit qu'il n'y avait pas de contrat 23 Affaires, que ce n'était pas un service qui était 2.4 rendu par Hilo au Distributeur, donc, on ne pourra 2.5

pas plus répondre à des questions qui nous

demandent de faire des parallèles avec le service

GDP et le service Affaires d'Hilo qui n'est pas

contracté avec le Distributeur.

- 5 LE PRÉSIDENT :
- Alors, Maître Champigny, est-ce que vous pouvez
- reformuler votre question ou peut-être la préciser?
- 8 Me GABRIELLE CHAMPIGNY:
- Bien, en fait, moi, je me fonde, je me fonde
- vraiment sur les citations qu'on a là, puis on
- répète que la tarification dynamique ne tombe pas
- en concurrence avec Hilo, dans la mesure où il ne
- s'agit pas d'observer l'agrégation, puis que Hilo
- offre un service clé en main, mais la réalité c'est
- qu'on sait que la clientèle d'affaire pourrait
- éventuellement bénéficier de services d'Hilo, Hilo
- 17 Affaires.
- Q. [99] Donc, est-ce que cette notion de
- complémentarité est aussi assurée auprès de la
- clientèle d'affaire? C'est l'objet de ma question.
- LE PRÉSIDENT :
- Écoutez, honnêtement, je ne suis pas certain de
- bien comprendre le sens de votre question, mais
- j'inviterais maître Fraser et son équipe à répondre
- au meilleur de leurs connaissances.

1 Me ÉRIC FRASER:

C'est bon, merci, Monsieur le président. Les

témoins se sont consultés pour tenter de répondre

au meilleur de leurs connaissances, comme vous le

soulignez, alors, je les laisse aller. Merci.

Mme KIM ROBITAILLE :

5

6

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

R. Donc, ce que je peux vous dire, c'est que

effectivement, je n'ai pas de connaissances

précises sur l'offre GDP Affaires, excusez-moi, sur

l'offre Affaires de Hilo, désolée pour le lapsus.

Par contre, nous, ce qu'on s'est assurés puis par souci de professionnalisme, je dirais, là, puis c'est de bien communiquer à la filiale, l'état de la situation par rapport à la GDP Affaires et donc, ils sont au courant du super effort qu'ils doivent respecter pour ne pas entrer en contradiction avec les récentes décisions de la Régie dans le dossier GDP Affaires. Donc, on a confiance qu'ils vont développer une offre. C'est un pas donc complémentaire à celle de GDP Affaires certainement et qui ne viendra pas empiéter, là, dans le fond, sur ce qui est entendu comme état de la nature de la tarification de GDP Affaires en ce moment.

Donc, ça, c'est ce qu'on a fait nous de

manière proactive, voilà, je le dirais comme ça, de cette manière-là, vers notre filiale pour dire, ah, O.K., comme on discute souvent, je vous informe que si vous allez vers là, faites attention, il y a des bémols à, des balises à respecter.

Maintenant, une fois que j'ai dit ça, il y a également dans le tarif, là, GDP Affaires, comme il est conçu actuellement, la possibilité d'agir comme un médiateur, pardon, donc, si Hilo souhaite s'inscrire là-dedans il pourra le faire.

Q. [100] O.K. Merci pour votre réponse. J'ai une dernière question et ça va mettre fin à mon contre-interrogatoire. Ma question est assez simple, là, on... il est de connaissance générale, là, que, bon, il y a une quinzaine d'années, Hydro-Québec a procédé à la vente de sa filiale HyroSolution. O.K.

Est-ce qu'il serait théoriquement possible qu'un jour Hydro-Québec procède à la vente de sa filiale Hilo? Est-ce que c'est une possibilité? En théorie, est-ce qu'on peut envisager?

R. Écoutez, j'aimerais ça pouvoir répondre à votre question, là, je sais comme... de la même façons que vous que la filiale HydroSolution a été vendue à Gaz Métro, je crois, il y a une quinzaine d'années, Énergir. Maintenant, est-ce qu'on

```
R-4110-2019 Phase 1 7 juillet 2021
```

PANEL HQD
Contre-interrogatoire
- 103 - Me Gabrielle Champigny

pourrait vendre la filiale? Écoutez, j'en ai aucune
idée, mais c'est tellement pas dans les cartons
actuellement, là, que c'est pas vraiment une... une
optique avec laquelle on réfléchit, là. C'est
vraiment vraiment... ça fait même pas partie du
tout, du tout, du tout de... Je n'ai jamais entendu
cette discussion en tout cas. C'est ce que je peux
vous dire.

Maintenant, est-ce que c'est possible ou pas possible également? Ça, je ne me prononcerai pas. Mais ce que je peux vous répondre, c'est que jamais ça n'a même été effleurée cette idée-là.

- Q. [101] D'accord. Merci. Si vous le permettez, je vais prendre juste quelques secondes pour consulter mes analystes.
- 16 LE PRÉSIDENT :
- Oui, on vous attend.
- 18 Me GABRIELLE CHAMPIGNY:
- Parfait. Ça met fin à mes questions. Je remercie le
- panel. Merci.
- LE PRÉSIDENT :
- Merci. Alors, nous allons enchaîner avec maître
- Neuman pour le Regroupement pour la transition,
- l'innovation et l'efficacité énergétique.

9

10

11

12

13

14

15

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN:

Merci beaucoup, Monsieur le Président, Mesdames les

Régisseurs. Alors, Dominique Neuman pour le RTIEÉ.

Bonjour au Panel.

Q. [102] Donc, je vais commencer par certaines

questions, donc un instant, je vais trouver...

Donc, certaines questions, évidemment sur les réseaux autonomes. Donc, je vais référer, à certains moments, à notre mémoire révisé, qui est... qui avait été produit il y a un an, qui est la pièce C-RTIEÉ-0028. À la page Adobe 27 jusqu'à la page Adobe 31, mais on va commencer par la page Adobe 27, au début du paragraphe 11. Madame la Greffière, s'il vous est possible de projeter, de projeter cette pièce.

Oui, j'inviterais incidemment la Régie à me signaler, si jamais des fois on m'entend moins bien, je sais que c'est arrivé pour d'autres personnes qui ont participé à l'audience depuis le début, s'il vous plaît, faites-le-moi savoir pour que, je ne sais pas, que je me rapproche ou que je m'éloigne, au besoin du micro.

Donc, sur la pièce qui est présentée, donc qui commence au paragraphe 11 de notre mémoire révisé, on énumère, sur un grand nombre de pages,

2

3

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

l'ensemble des engagements, des plans, des promesses d'Hydro-Québec Distribution depuis mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) qui a répété, des fois, c'était le gouvernement du Québec qui avait... qui l'avait énoncé dans ses propres politiques énergétiques.

PANEL HQD

Toutes ces références reproduisent le souhait d'Hydro-Québec, son engagement exprimé de façon répétée de convertir l'ensemble des réseaux autonomes à des énergies renouvelables ou d'y effectuer la transition énergétique. Donc, ce long historique débute en mil neuf cent quatre-vingtquinze (1995).

On peut le dérouler, Madame la Greffière, s'il vous plaît. Donc là, on est rendu en deux mille huit (2008). O n passe en deux mille dix (2010). On passe, un peu plus loin, à d'autres promesses qui ont été faites en deux mille treize (2013).

Et encore une fois, dans le plan d'approvisionnement dont la Régie est présentement saisi, qui a été déposé à la fin deux mille dixneuf (2019), il y avait cette promesse renouvelée de convertir à l'énergie renouvelable tous les réseaux autonomes par des discussions de gré à gré.

2

5

6

7

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

- 106 -

C'est la formule que nous approuvons et qui a été retenue depuis... qui a été... ou à laquelle Hydro-Québec est revenue depuis quelques années.

Et encore une fois, bon, je sais qu'il y a eu la pandémie, mais il y a eu peu de développement depuis le dépôt de ce plan, alors qu'on envisageait d'avoir complété le tout d'ici la fin deux mille vingt (2020).

Qu'est-ce qu'Hydro-Québec pourrait dire à la Régie pour la convaincre que cette fois-ci c'est la bonne? Que cette fois-ci, il y a vraiment non seulement un souhait, mais que ce souhait, qu'on peut réellement prévoir qu'il sera mis en exécution et qu'on aura, et je ne sais même pas à quelle date parce qu'il n'y a plus aucune échéance qui est fixée et qu'on aura une conversion de tous les réseaux autonomes vers l'énergie renouvelable.

Me PATRICK LABBÉ:

R. Oui. Bonjour. Patrick Labbé. Donc, j'aimerais amener peut-être une petite précision dans l'élément, dans le questionnement que vous faites.

Vous faites référence à deux mille vingt (2020). Donc, comme un précédent engagement, alors que ce lorsqu'on voit le tableau ici, c'était des initiatives qu'on voulait lancer dans le cadre de

cet objectif-là donc qu'on visait ensuite des appels de propositions, puis lancer des initiatives avant deux mille vingt (2020) pour l'ensemble des

4 réseaux.

1

2

3

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

Donc, aujourd'hui effectivement, on a révisé comme vous avez mentionné, puis comme ça a été donné en réponse dans les DDR, donc on a révisé notre approche suite à certaines réactions des milieux pour travailler plus en collaboration donc gré à gré fait partie des solutions tout comme raccordement ou des solutions côté client.

Maintenant, aussi on l'a mentionné. Je pense qu'on a beaucoup d'initiatives qui voient le jour. Qui se concrétisent. On peut souligner les Îles-de-la-Madeleine, les éoliennes qui ont été mises en service en décembre deux mille vingt (2020) à laquelle bon une contribution réelle et concrète actuellement, tout comme les autres projets qui sont en cours soit pour La Romaine, Inukjuak. On parle des négociations à Kuujjuarapik. On a des initiatives à Quaqtaq. Plusieurs pour l'énergie renouvelable. Tasiujaq et autres là, bref.

Puis, en termes de, je pense qu'on en vraiment mouvement de par l'ensemble de ces

exemples-là qui sont en cours, puis aussi en termes de visions ou d'objectifs on s'est dotés aussi d'une vision dans le plan stratégique où on vise atteindre une production en énergie renouvelable à la hauteur de soixante-dix pour cent (70 %) d'ici deux mille vingt-cinq (2025).

Ça fait que je pense que l'ensemble des éléments montre, 1) qu'on est en mouvement, et 2) qu'on se fixe aussi des objectifs. On s'entend, je pense que vous le voyez aussi qu'il y a des défis par rapport à la transition énergétique. C'est des défis qui sont d'un point de vue technique et aussi d'acceptabilité.

Donc, certes ça prend un certain temps pour mettre en place ces solutions-là, mais effectivement, on a plusieurs avancées, puis on a notre cible qui est dans le plan stratégique.

Q. [103] Oui, mais vous aviez déjà une cible à la fois dans les plans antérieurs et dans le présent plan qui a été déposé en deux mille dix-neuf (2019) d'avoir entamé la transition énergétique dans tous les réseaux autonomes en deux mille vingt (2020).

C'est dans le présent plan. Ce n'est pas dans un plan antérieur. C'est dans le présent plan. Et je comprends qu'il y a eu la pandémie. Est-ce

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

que vous avez un nouvel échéancier?

- R. Bien, à ce que vous faites référence dans le
 présent plan, l'échéancier qu'on voit ici à
 l'écran, c'était de lancer des appels de
 propositions. Donc, on visait lancer des appels. On
 ne parlait pas de réaliser la conversion, mais on
 parle de...
- Q. [104] Excusez-moi. Je ne parle pas du plan de deux
 mille quinze (2015) qui est présentement projeté à
 l'écran. Si on peut dérouler un petit peu plus
 loin, parce qu'on est d'accord, vous serez
 d'accordé Monsieur Labbé que les appels de
 propositions ne sont plus le mode privilégié.

Donc, on parle... On est amenés à deux mille dix-huit (2018) et je pense si on déroule encore un petit peu plus, Madame la Greffière...

Bon attendez. On n'a pas le texte exact, mais en tout cas, vous pouvez êtes conscient que dans le plan deux mille dix-neuf (2019) Hydro-Québec envisage non pas par appels de propositions et de façon de gré à gré de lancer de l'initiative dans tous les réseaux d'ici la fin de vingt vingt (2020).

Donc, pour cette chose-là et je ne parle pas des appels de propositions, ce mode n'est plus

- privilégié de nos jours, est-ce que vous avez un échéancier?
- R. Bien, si je me... C'est parce que là on n'a pas le document sous les yeux. Ça aurait plus simple de le voir.
- Q. [105] Bien, c'est votre plan qui fait l'objet de la présente demande.
- R. Exact. Non, bien en termes de libellé, je pense qu'on avait relibellé en disant qu'on visait atteindre... Qu'on visait lancer l'initiative dans l'ensemble des réseaux autonomes d'ici deux mille vingt (2020).

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Je ne me souviens pas textuellement l'état de la situation qu'on avait fait, mais de par ce que je vous ai énuméré tantôt, je pense que, en tout cas il faudrait que je revois la liste. Je pense qu'on a aussi lancé les automatismes qui sont... On prépare nos centrales à l'intégration d'énergie renouvelable.

Donc, de mémoire, on a pas mal lancé les initiative dans l'ensemble de nos réseaux. Du moins, il y en a qui ne sont peut-être pas annoncé, parce qu'on est toujours en train de travailler des solutions. Mais l'ensemble des réseaux autonomes sont regardés et étudiés pour la transition

énergétique.

1

24

25

Q. [106] Si cela était requis pour l'approbation du 2 Plan d'approvisionnement par la Régie, est-ce que 3 ce serait possible pour vous d'avoir un échéancier de réalisation des projets qui couvre l'ensemble 5 des réseaux autonomes, donc si ça prend plus 6 d'années, mais d'avoir au moins un échéancier qui 7 le spécifie, pour pas qu'on se retrouve au prochain 8 plan encore avec un très noble objectif, mais un 9 échéancier vague? 10 R. Bien, l'échéancier le plus... celui qu'on a rendu 11 public, qu'on a donné, c'est notre cible via le 12 Plan stratégique où on vise à atteindre soixante-13 dix pour cent (70 %) de production d'énergie 14 renouvelable, c'est quand même, je pense, une cible 15 importante, avec justement des projets concrets 16 avec leur contribution concrète d'ici deux mille 17 vingt-cing (2025). Donc, ça, c'est les éléments qui 18 sont... dont ceux qu'on a priorisés avec un impact 19 important, puis qui est notre... plus qu'un 20 échéancier, c'est une cible. Maintenant, au-delà de 21 ça, ce qu'on comprend, c'est qu'il y a des 22 initiatives, mais qui sont toujours à l'étude. 23

Donc, il est trop tôt pour définir un engagement

parce qu'il reste encore du travail à faire pour

- 111 -

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 112 -

identifier des solutions, s'assurer qu'elles répondent aux quatre critères, c'est en collaboration avec les milieux.

Q. [107] Je passe à mon groupe de questions suivants. Et j'inviterais, Madame la Greffière, à ne pas... 5 c'est-à-dire garder en réserve la présente pièce parce qu'on va y revenir, mais d'ouvrir une autre pièce qui est la pièce C-RTIEÉ-0038, qui était une mise à jour déposée plus tôt cette année suite... 9 enfin qui incorpore certains chiffres nouveaux, à 10 partir de la page 4 de cette pièce 0038, s'il vous 11 plaît, Madame la Greffière. Excusez-moi! Non. Je me 12 trompe. C'est la page numéro 4, qui porte le numéro 13 4. Attendez un petit instant. 14

À cette page-ci, on a un état du nombre d'heures d'utilisation non pas des groupes d'électrogènes eux-mêmes, mais des moyennes par centrale des groupes électrogènes. Et sur la base de cette moyenne, nous arrivons à la conclusion qui se trouve à la page suivante, Madame la Greffière, donc il y a... qu'il y a onze (11) réseaux autonomes dont les groupes électrogènes ont dépassé leur durée de vie utile de soixante-douze mille (72 000) heures qu'Hydro-Québec Distribution invoque régulièrement pour procéder au remplacement

plus haut dans notre preuve.

2.0

2.4

des équipements diesel, tel que ça a été mentionné

- 113 -

Et, Madame la greffière, si vous pouviez continuer un tout petit plus bas. Il y a un réseau supplémentaire où le seuil inférieur de remplacement de soixante mille (60 000) heures est dépassé. Puis on en a un autre, Opitciwan, où on se rapproche du seuil de soixante mille (60 000) heures. Donc, ça fait un très grand nombre de réseaux autonomes qui ont des groupes diesel dont au moins la moyenne est soit dépassée, soit est proche des seuils pour lesquels il faut un remplacement.

D'abord, est-ce que vous avez un tableau ou des dates de remplacement des groupes dans tous les réseaux autonomes, au moins de ceux qui sont énumérés sur la page qui est présentement présentée comme étant critique, pour qu'on puisse voir au niveau de la planification quelles sont les dates critiques qu'il serait bien de respecter, si jamais on pouvait avoir des sources alternatives de production qui permettraient d'éviter... en fait de retarder les dates de remplacement de ces groupes électrogènes. Est-ce que vous avez ce genre de tableau à l'interne pour... pour la planification

R. Je vais peut-être juste rectifier certains éléments 2 parce qu'il y a eu justement ces questions, là, 3 dans le cadre des DDR puis on a répondu qu'il n'y a plus de remplacement systématique, là, des groupes à un certain seul. On a la possibilité de... disons 6 de remplacer les pièces, de remonter les moteurs, ça peut même jusqu'à aller changer le bloc moteur. 8 Puis il y a des évaluations, c'est sûr, en fonction 9 du nombre d'heures, il y a des... pour assurer la 10 maintenance et l'exploitation, on s'entend que 11 c'est important, là, pour respecter la fiabilité 12 d'alimentation, tenir compte des enjeux de 13 logistique, là, donc on veut... on ne veut pas être 14 pris... être pris de court, là, avec des 15 remplacements de pièces importantes lorsqu'il n'y a 16 pas de bateau, ça fait que tout est bien planifié, 17 ça fait qu'effectivement on suit l'évolution en 18 heures de nos groupes, mais c'est pour un besoin 19 justement de fiabilité d'alimentation, 2.0 d'exploitation, de la maintenance, être optimum. On 21 travaille avec les specs les fabricants puis donc 22 les moteurs peuvent être réhabilités, plutôt que de 2.3 faire des remplacements complets, donc ça va selon 2.4 l'évolution de chaque groupe. Ça fait que c'est 2.5

- 114 -

- 115 -Me Dominique Neuman

PANEL HQD

vraiment une analyse à la pièce qui est faite dans 1

le cadre des activités de maintenance et

- d'exploitation.
- Q. [108] Je comprends. Mais c'est quand même une
- démarche que je présume que vous souhaitez éviter 5
- ou enfin pas éviter parce qu'un jour chaque groupe 6
- aura à être remplacé, mais au moins retarder. Et 7
- est-ce que ca ne compte pas dans votre 8
- planification pour choisir... pour essayer de vous
- assurer que votre nouvel équipement de production 10
- d'énergie renouvelable soit là à temps pour 11
- retarder un tel... 12
- R. Bien... 13
- Q. [109] ... une telle opération? 14
- R. Bien comme on a un peu abordé hier aussi, dans 15
- l'étude d'une solution pour la transition... parce 16
- qu'il y a deux éléments là-dedans, là. Je pense 17
- qu'il faut... disons s'assurer que ce soit clair, 18
- là. Alors il y a l'énergie puis il y a la 19
- puissance, t'sais, donc intégrer l'énergie 20
- renouvelable n'est pas... n'est pas directement en 21
- lien avec le remplacement ou la maintenance des 22
- moteurs. Donc, il peut y avoir un impact, auquel 23
- cas c'est un impact au niveau du bilan en 24
- puissance, donc auquel cas on va en tenir compte 25

2.3

- 116 -

dans l'analyse économique. Mais c'est pas systématique. T'sais, si on parle d'un caractère intermittent, là, de la production éolienne ou solaire, nos centrales vont être là pour durer, pour assurer la fiabilité de l'alimentation dans les moments où il n'y aura pas de production solaire. Donc, à ce moment-là on parle plus d'une contribution en énergie.

Puis dans nos modèles bien dans la majorité des cas les centrales sont là pour durer dans un but de répondre aux besoins de puissance puis d'assurer la fiabilité de l'alimentation. Donc, on vise maintenir l'entretien de nos groupes, maintenir l'exploitation pour assurer la fiabilité de nos clients.

Maintenant quand on se penche vers la transition énergétique, si on regarde... bien on peut reprendre le cas d'Obedjiwan qu'on a discuté hier, donc si on a un cas où une nouvelle intégration d'énergie renouvelable vient... disons peut être, disons, contributive au bilan de puissance, à ce moment-là on va réviser disons soit nos augmentations de puissance ou notre... si ça vient impacter le nombre d'heures de fonctionnement, on va aussi ajuster notre

maintenance en fonction des heures. Ça fait que le tout va être pris en compte dans l'analyse économique pour faire la recommandation de la

4 meilleure solution.

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

2.1

2.2

2.3

24

25

Puis le jour où la solution serait implantée, je peux prendre l'exemple d'Inukjuak, t'sais, le jour où on va avoir l'intégration d'une nouvelle source, bien c'est sûr que la fréquence aux entretiens va être ajustée et autre, là, t'sais, parce qu'on va avoir une nouvelle production. Mais d'ici là, il faut s'assurer que nos groupes soient toujours maintenus puis exploités selon nos règles.

Q. [110] Nous sommes tout à fait d'accord et de toute façon nous le mentionnons qu'évidemment dans la plupart des cas... en fait dans un grand nombre de cas la centrale diesel doit être maintenue, que ce soit en ce qu'on appelle une « réserve froide » ou une « réserve tournante ». Mais, évidemment, avec une production beaucoup moindre, lorsqu'il y a aussi comme source d'approvisionnement principale une source d'énergie renouvelable.

Dans votre réponse, que vous venez de me fournir, vous avez un peu devancé ma question suivante, qui se trouve aux pages... aux pages

subséquentes, Madame la Greffière, à partir de la page 7.

1

2

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

24

2.5

Donc, effectivement, nous avons le tableau du bilan de puissance après application du critère de planification, que vous avez mis à jour, et qui fournit les données pour chaque village. Et si on peut poursuivre, un tout petit peu après, il y aura une liste de villages, également.

Donc, c'est ça. Donc, il y a huit réseaux autonomes qui, sans intervention d'Hydro-Québec Distribution, tomberaient en déficit de puissance d'ici deux mille vingt, deux mille vingt-neuf (2020-2029), après application du critère de planification. Donc, il a ces huit villages-là.

Et là, le déficit de puissance entraîne des coûts un peu plus importants que le dépassement du nombre d'heures, puisque là, il s'agit de remplacer un groupe par un groupe plus puissant ou d'ajouter un nouveau groupe supplémentaire dans une centrale existante, où ça, c'est un coût plus élevé.

Et est-ce que ce... votre souci de retarder ce... ces investissements... ces investissements en diesel, est-ce que ça entre en ligne de compte dans votre planification... en tout cas, dans votre tentative d'avoir de l'énergie renouvelable à temps

- 119 -

1 pour pouvoir retarder de tels remplacements de groupe? 2

R. Bien...

15

16

2.1

2.2

2.3

24

25

- Q. [111] Ou ajout de groupe.
- R. Oui, effectivement, que notre planification, on a à 5 coeur à ce que tout soit intégré, là. Dans le sens, 6 on ne veut pas faire des investissements qui 7 seraient obsolètes, là, suite à un ajout de 8 production d'énergie renouvelable. Ça fait que bien 9 sûr, on vise de voir c'est quoi... quelles sont nos 10 opportunités, puis quelles pourraient être les 11 opportunités en termes d'intégration de l'énergie 12 renouvelable. Puis, dans quelle mesure ces 13 opportunités-là pourraient venir influencer nos 14
- pour répondre à la question, on en tient compte. Q. [112] Je sais qu'on... la Régie et nous, et peut-17 être d'autres intervenants vous ont posé des 18 questions quant aux... à ce genre d'investissements 19 qui étaient prévus pendant la durée du plan. 20

investissements futurs. Puis...ça fait que oui,

Si j'interprète correctement vos réponses, et en fait, votre position, et corrigez-moi si je l'ai mal interprétée, c'est que vous estimez que cette information, quant à la liste des investissements diesel qui sont prévus, que ça ne

PANEL HQD Contre-interrogatoire Me Dominique Neuman

fait pas vraiment partie du plan
d'approvisionnement, mais que par

d'approvisionnement, mais que par générosité, vous

avez fourni cette information, mais que d'après

vous, ce n'est pas quelque chose qui fait partie du

plan, normalement. Est-ce que j'ai correctement

compris votre position ou est-ce que je l'ai mal

7 comprise?

9

12

13

17

22

R. Bien, on a donné une liste d'informations. Là,

c'est parce qu'on... il faudrait trouver, peut-

être, la bonne référence, là, au... En tout cas, si

vous me donnez quelques instants, je pourrais

regarder, là, mais on a quand même donné des

interventions qui sont...

Q. [113] Oui, oui. On a eu la liste. On a eu la liste,

c'est ça, que vous avez généreusement fournie.

Mais, est-ce que votre compréhension, c'est que ce

n'est pas quelque chose que vous estimez faire

partie du plan?

Donc, comme il n'y a plus d'autres forums,

donc ça se pourrait qu'il y ait de tels

investissements et que la Régie ne soit même pas au

courant ou l'apprenne après coup, puisque vous

avez... vous n'avez plus à demander les

autorisations préalables pour faire des

investissements.

- 121 -

Les causes tarifaires seront dorénavant 1 relativement rares, donc... et même plus rares que 2 les plans... que les renouvellements de plans 3 d'approvisionnement. Donc, vous pouvez être en train de faire de tels investissements et la Régie ne le saurait pas ou l'apprendrait par hasard après 6 coup. Mme STÉPHANIE CARON: R. Bonjour, Maître Neuman. Alors, dans le cadre du plan d'approvisionnement, ce qu'on fait, c'est 10 qu'on fait... on vise à faire approuver la 11 stratégie concernant les réseaux autonomes. Le plan 12 d'approvisionnement n'est pas un véhicule 13 d'autorisation des investissements. Comme vous le 14 savez, depuis l'adoption de la Loi visant la 15 tarification de l'établissement des tarifs, le 16 Distributeur ne présente plus de demandes 17 d'autorisation en vertu de l'article 73. 18 Par contre, au moment de la présentation de 19 ses revenus requis et pour ce qui nous concerne, 2.0 aura lieu en deux mille vingt-quatre (2024) pour 21 l'année deux mille vingt-cing (2025), le 22 Distributeur aura à présenter les éléments qui sont 23 venus augmenter sa base de tarification à ce 2.4 moment-là. Donc, il y aura une autorisation à cet 25

- 122 -

- égard de la Régie pour ce genre d'investissement.
- Par ailleurs également, au moment de
- chaque... de la présentation des renseignements
- fournis en vertu de l'article 75a) le Distributeur
- donne de l'information sur les investissements
- majeurs, ce qui est en fait, c'est dans ce cadre-là
- que les projets d'investissement sont présentés et
- reçus par la Régie dorénavant.
- 9 Q. [114] Et pour ce qui est des plans
- d'approvisionnement qui sont déposés tous les trois
- 11 ans...
- R. Pardon, j'ai l'impression que votre question a été
- coupée ou alors, je n'ai pas compris ce que vous
- vouliez me demander.
- PROBLÈME DE TRANSMISSION
- LE PRÉSIDENT :
- Alors, Maître Neuman, si vous nous entendez, il
- faudrait vous rebrancher.
- 19 DISCUSSION HORS DOSSIER
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Q. Donc, je reprends ma question, c'est au niveau du
- plan d'approvisionnement, est-ce que c'est quelque
- chose que vous envisageriez de faire dorénavant vu
- qu'il n'y a pas d'autres forums selon, pour
- approuver ces... pour autoriser, pardon, ces

13

14

15

16

- 123 -

1 investissements préalablement, de spécifier au Plan, comme vous l'avez fait de façon généreuse 2 cette année, mais en disant que vous êtes pas obligé de le faire, est-ce que c'est quelque chose que vous envisageriez de faire régulièrement, de 5 l'inclure, d'inclure vos investissements diésels, 6 pour qu'on puisse avoir une idée alors qu'on est en train de planifier le remplacement ou la réduction 8 du diésel, qu'on ait une idée de ce qui normalement 9 ou autrement serait prévu quant à ces 10 investissements diésels. 11

- R. Alors, je vous dirais que dans la mesure où ça appuie, ça explique, ça éclaire la stratégie que l'on présente à la Régie pour fins d'autorisation, tout renseignement qui contribue à ces buts-là seront...
- Q. [115] Je vais changer de ligne de question pour 17 parler de la prévision de la demande. Comme vous le 18 savez, pour plusieurs des énergies renouvelables 19 possibles en réseau autonome, leur implantation 20 peut entraîner un ajout d'énergie additionnel au 21 réseau qui parfois, serait suffisant à couvrir le 22 23 chauffage, dans les cas où il n'est pas déjà couvert par l'électricité actuellement ou c'est 24 généré par le diésel, mais parfois, ça peut 25

2.0

2.4

2.5

- 124 -

entraîner même d'autres ajouts, non, d'autres ajouts d'énergie électrique et j'aimerais voir un peu votre vision.

Comment est-ce que vous planifiez lorsqu'il y aura ou enfin, dans les réseaux où vous envisagez d'implanter des sources d'énergie renouvelable, comment est-ce que vous envisagez la recherche de charges supplémentaires et je me limite pas seulement au chauffage, pour utiliser l'électricité excédentaire qui serait produite par de tels projets d'électricité renouvelable? Quelle est votre stratégie?

R. Donc, de manière globale, notre démarche, notre approche si on commence notre défi, puis notre objectif c'est de faire la transition énergétique, donc réduire notre dépendance aux énergies fossiles, ça fait que c'est sûr qu'en fonction des villages ou des contextes, parce qu'on s'adapte aux opportunités qui se présentent pour chaque réseau, donc, notre premier objectif c'est les quatre critères visés à faire la transition énergétique, puis de réduire.

Ça fait que maintenant, on a un défi. C'est que parfois on a différentes options, puis qu'elles ne sont pas d'un point de vue service équivalent.

2.0

2.4

2.5

- 125 -

Il y en a qui vont offrir plus de réductions de GES, il y en a qui vont avoir de l'énergie excédentaire et d'autres non.

Donc, on s'adapte, parce que par exemple faire une offre de chauffage, disons si on avait une solution comme Inukjuak qui est plus importante que la charge, puis passer à la conversion du village pour justement desservir cette charge de chauffage qui serait supplémentaire, bien ça implique aussi des investissements supplémentaires, rehaussement de réseau et autres qui doivent être pris en compte dans le dossier de transition.

Ça fait que lorsque ces situations-là se présentent, c'est sûr que comme je vous dis dans un premier temps on cherche, notre premier objectif c'est de faire la transition énergétique selon les quatre critères.

Maintenant, s'il y a des opportunités qui se créent, là à ce moment-là, c'est là qu'on va justement communiquer avec les gens de prévisions et autres pour évaluer les différentes options, puis les différentes opportunités pour être en mesure de voir si l'économique est toujours au rendez-vous et si on a toujours le respect des quatre critères, puis si ces offres-là, il y a une

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

opportunité justement d'étendre, parce qu'on vient créer de la valeur à plus que qu'est-ce qu'est notre objectif initial.

Q. [116] Dans de telles situations et vous avez

mentionné les conversions, est-ce que c'est la

politique d'Hydro-Québec, la stratégie d'Hydro
Québec d'offrir la conversion du système de

chauffage qui aurait été antérieurement une source

thermique, puisque tant l'électricité et au diesel

vous avez des programmes pour encourager, pour

financier. Même le chauffage direct de source

thermique.

Donc, est-ce que s'il y a ce genre de nouvelle source d'énergie renouvelable, d'envisager de payer et même de payer complètement la conversion des systèmes de chauffage individuels vers des systèmes électriques?

Et j'ajoute un peu comme à Inukjuak, mais je pense c'est intégré au contrat avec la compagnie maître d'oeuvre Inavik, mais essentiellement si j'ai bien compris, le client va recevoir des nouveaux systèmes de chauffage électrique. Les clients vont recevoir et qu'ils leur seront offerts par le biais de l'entente entre Hydro-Québec Distribution et Inavik et j'essaie de voir si c'est

1		votre stratégie pour l'ensemble des réseaux
2		autonomes où il y a des sources d'énergie
3		renouvelable qui sont envisagées et pouvant générer
4		de l'électricité excédentaire?
5	R.	Bien, il n'y a pas nécessairement une stratégie
6		fixée comme ça, prédéterminée. On s'ajuste, parce
7		que notre objectif est simple. On veut faire de
8		l'efficacité énergétique. Donc, maintenant, si on
9		est capables, si on a un contexte qui est
10		favorable, puis on peut aller au-delà des activités
11		d'Hydro-Québec, c'est-à-dire si la solution de
12		transition énergétique permettrait de convertir le
13		chauffage des résidences, bien là à ce moment-là,
14		il faut évaluer justement c'est quoi l'impact pour
15		le client, la communauté?
16		Ça va au-delà des activités d'Hydro-Québec.
17		Ça fait qu'il n'y a pas nécessairement de politique
18		de préétablie, puis par ailleurs, on peut
19		difficilement aussi prévoir ces cas-là qui sont
20		très hypothétiques, puis qui sont très variables,
21		parce que le défi si on regarde disons de l'énergie
22		éolienne, le chauffage ça reste quand même un bien
23		essentiel.
24		Donc, il faut s'adapter. Il peut y avoir de

l'énergie excédentaire, mais est-ce qu'elle sera au

25

2

6

8

9

10

11

12

- 128 -

niveau de la fiabilité, la période dans l'année et autres, là. Donc, c'est difficile de fixer d'avance des règles comme ça. Donc, il faut... Je vous dirais comme alignement plus global, on vise à introduire des énergies renouvelables, réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Maintenant, si on a des solutions qui permettent de couvrir plus grand, qui va dans le sens des politiques d'efficacité énergétique, bien, c'est sûr qu'on les étudie puis qu'on évalue ces options-là, cette possibilité-là pour avoir des retombées qui peuvent être au-delà des activités d'Hydro-Québec.

- Q. [117] Est-ce que vous avez... Parce que je pense 13 que ça a été mentionné dans certains villages. Est-14 ce que vous avez une stratégie de rechercher 15 l'ajout de batteries à ces sources d'énergies 16 renouvelables justement afin d'éviter une 17 production inutile d'électricité excédentaire? 18 Donc, ça vous permettrait de mieux dimensionner les 19 projets d'énergies renouvelables. Est-ce que c'est 20 une stratégie généralisée? Parce qu'on l'a vu dans 21 quelques villages que c'était envisagé. 22
- 23 R. Bien, les batteries, les systèmes de stockage, là,
 24 oui, on les étudie puis, effectivement, ces
 25 systèmes-là, ces équipements-là nous permettent

saisonnier ou...

- 129 -

- d'intégrer, d'avoir un meilleur rendement ou une meilleure efficacité en termes d'intégration d'énergies renouvelables. Mais c'est du stockage plus court terme. Ce n'est pas du stockage
- Q. [118] C'est ça, effectivement, court terme. Oui,
 c'est de ça que je parlais.
- R. C'est ça. Donc, effectivement, les systèmes de
 stockage font partie des équipements qui sont à
 l'étude lorsqu'on étudie la transition énergétique
 des communautés. Et ça varie effectivement en
 fonction des puissances ou des sortes d'énergies
 renouvelables qui sont proposées.
- Q. [119] J'ai parlé également des, enfin du ou des 14 programmes d'utilisation efficace de l'énergie, les 15 PUEÉRA, RA pour les réseaux autonomes. Est-ce que 16 vous avez déjà eu à faire face dans un des réseaux 17 autonomes ou de l'électricité de source 18 renouvelable qui est envisagée, donc où il y a une 19 transition énergétique qui s'effectue, certains 20 raccordements aussi, est-ce que vous avez eu à 2.1 faire face à une situation où le coût du chauffage 2.2 pour le client avant, donc avant lorsque le client 2.3 était subventionné par le PUEÉRA et après lorsque 24 le client passera au chauffage électrique que cette 25

5

6

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

variation représente une hausse de coûts pour le client?

Et est-ce que vous avez déjà fait face à la situation et peut-être même, est-ce que vous avez déjà mis en place des programmes, et je ne sais plus comment les nommer, mais un programme pour continuer de compenser le client pour éviter ou réduire son choc tarifaire résultant du passage d'un chauffage thermique subventionné à un chauffage électrique non subventionné? Et ma première question c'est, est-ce que vous avez déjà eu à faire face concrètement à cet enjeu et est-ce que... et comment l'avez-vous résolu? R. Je peux... Concrètement, bien, non, ce n'est pas encore mis en application. Mais on avait justement cette problématique-là qui a été adressée dans le cadre de la transition énergétique des Îles-de-la-Madeleine. Donc, lorsqu'on a annoncé en deux mille dix-huit (2018) le raccordement. Donc, pour le PUEÉ, ce qui a été annoncé, c'était justement qu'il allait y avoir une période, là j'y vais aussi de mémoire, mais qu'il allait y avoir une période de transition pour la clientèle. Parce que l'objectif du PUEÉ, c'est le programme d'utilisation efficace

de l'énergie, donc subvention pour le chauffage,

- 131 -

pour l'ensemble du chauffage au niveau du mazout,
qui fait en sorte que les clients ont une facture
de chauffage inférieure à l'électricité. Maintenant
si on parle d'une transition pour ces clients-là
vers l'électricité, donc abolition du programme
PUEÉ, on parlait d'un certain moment où on allait
accompagner les clients pour cette transition-là
pour les amener à l'abolition du PUEÉ, donc

Q. [120] Et ce programme de transition est-ce qu'il existe, est-ce qu'il... est-ce qu'il y a un texte qui décrit en quoi il consiste?

abolition du programme de financement.

- 13 R. J'y vais de mémoire, mais on parlait d'une certaine 14 période de temps, là, je ne peux pas nécessairement 15 confirmer. C'était autour de cinq ans, là, où on 16 parlait qu'on allait faire une modification, mais 17 là je... ça... c'est ça.
- Q. [121] Vous parlez des Îles-de-la-Madeleine, n'y at-il pas eu le même genre de programme pour
 Wemotaci et la Romaine?
- 21 R. Je ne pourrais pas vous dire, à ma connaissance, 22 là.
- Q. [122] Est-ce que je pourrais vous demander de
 prendre un engagement pour vérifier et déposer s'il
 y a... s'il y a des programmes, on va appeler ça un

PANEL HQD Contre-interrogatoire Me Dominique Neuman

- programme de transition pour passer du PUEÉRA à
- l'électrification du chauffage pour... pour les
- réseaux Îles-de-la-Madeleine, Wemotaci et la
- Romaine, en fait ou tout autre réseau où ça aurait
- été considéré, mais je ne sais pas s'il y en a
- d'autres. De vérifier s'il y en a eus ou s'il y en
- a ou s'il y en a qui est prévu et déposer la
- description de ce programme de transition.
- R. O.K. On pourra vérifier, là, pour les cas que vous
- mentionnez, je pense à Wemotaci et la Romaine.
- O. [123] Et Îles-de-la-Madeleine aussi.
- 12 R. O.K.
- Q. [124] Donc... donc, est-ce que, Monsieur le
- 14 Sténographe, vous avez besoin de la formulation de
- 1'engagement? Alors engagement je ne sais plus quel
- numéro il porte.
- 17 LA GREFFIÈRE :
- Numéro 6.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Alors donc vérifier s'il existe... enfin s'il
- existe ou est prévu un programme de transition du
- PUEÉRA à l'électrification du chauffage et déposer
- la description de ce programme quant aux Îles-de-
- la-Madeleine, Wemotaci, la Romaine ou tout autre
- réseau applicable.

- 133 -

Me ÉRIC FRASER :

C'est bon, ce sera l'engagement numéro 6.

E-6 (HQD): Vérifier s'il existe ou est prévu un

programme de transition du PUEÉRA à

l'électrification du chauffage et

déposer la description de ce programme

quant aux Îles-de-la-Madeleine,

Wemotaci, la Romaine ou tout autre

réseau applicable (demandé par le

RTIEÉ)

Me DOMINIQUE NEUMAN:

Q. [125] On a parlé des conversions individuelles et je pense que la procureure du RNCREQ vous avez posé quelques questions à ce sujet en ce qui concerne les Îles-de-la-Madeleine. Je ne sais pas si vous avez fourni la réponse, à savoir quelle était la proportion de conversion de systèmes de chauffage vers l'électricité, qui avait déjà été réalisée aux Îles-de-la-Madeleine en ce moment. Est-ce que vous avez fourni un pourcentage ou... si c'est le cas, si vous pouviez le répéter. J'ai un chiffre en tête, mais je ne suis pas sûr si l'information provient de vous ou si c'est nos... nos recherches

- qui nous ont mené à ce pourcentage-là.
- R. Tantôt les discussions, là, on parlait de... au
- niveau de la prévision de la demande, là, avec... à

- 134 -

- partir de deux mille vingt-cinq (2025), là, puis
- le... le critère de puissance garanti, là. En tout
- cas, on n'a pas parlé du chiffre en termes de
- nombre d'abonnés qui étaient convertis, là, puis
- j'ai pas ce chiffres-là sous la main non plus.
- 9 Q. [126] Donc, est-ce que vous pouvez prendre un
- engagement d'indiquer quelle est la proportion
- des... bien je ne sais pas si... est-ce qu'on parle
- des rési... de tous les résidents... enfin du
- résidentiel ou de tous les... une proportion des
- clients résidentiels, dont...
- R. Oui.

1

- Q. [127] Oui, je vous laisse parler.
- R. Excusez, je ne voulais pas vous interrompre.
- Q. [128] Oui, je vous laisse parler. Oui, je vous
- laisse parler, oui.
- R. Parce que l'impact, t'sais, est pris en compte, là,
- dans la prévision de la demande, là, en termes
- de... Parce que, t'sais, la mesure qu'on s'est
- donnée, aux Îles-de-la-Madeleine, c'était le
- maintien du PUEÉ, sauf qu'on ne raccordait pas de
- nouveaux clients, t'sais. Ça fait que ceux qui

- 135 -

l'ont se voient l'offre toujours disponible. 1

Maintenant, ceux qui avaient des 2

problématiques importantes ou désuétude de leur

fournaise étaient convertis à l'électricité. Puis,

ça, c'est comme l'orientation qu'on s'est donnée,

là, pour les Îles-de-la-Madeleine, puis c'est ça

qui est traduit, là, dans la prévision

actuellement, là. 8

- Q. [129] O.K. Et donc... et ces conversions à l'électricité ont été payées par Hydro-Québec 10 Distribution en totalité ou selon une autre
- formule? 12

6

11

21

R. J'ai vérifié avec mes collègues, parce que votre 13

question est quand même assez précise, là, sur la 14

participation financière du client dans 15

l'éventualité où sa fournaise brise, là, quelle 16

est-elle, est-ce que Hydro paye la totalité ou non. 17

Je sais qu'on accompagne le client, puis 18

qu'on est très présent, là, pour ces 19

conversions-là. Maintenant, t'sais, on... Je n'ai 20

pas la précision, là, il faudrait qu'on fasse...

Peut-être que sur l'heure du midi, on pourrait 22

faire un appel à nos équipes techniques, là, pour 23

vérifier, puis vous revenir après le dîner. 24

Q. [130] Écoutez... Ce que je préférerais, c'est qu'on 25

Me DOMINIQUE NEUMAN:

prenne l'engagement. Comme ça, si jamais la
Formation n'est pas disponible tout de suite après
l'heure du dîner, comme ça l'engagement sera au
dossier et vous pourriez y répondre...

5 Me ÉRIC FRASER :

- Q. [131] Je suggère qu'ils prennent l'engagement
 après. Lorsque vous aurez votre précision, si ce
 n'est pas suffisant, on prendra un engagement.
- Q. [132] D'accord. Alors, je suspends cet aspect sur les Îles-de-la-Madeleine.

Mais, également, ce que... bien, ce que je 12 souhaite... donc, je souhaiterais à la fois 13 savoir... donc, quel est le nombre de conversions 14 individuelles qui ont été faites et quel a été le 15 mode de paiement. Et, est-ce qu'actuellement... 16 est-ce que vous avez... Bon, vous avez indiqué que 17 vous ne prenez plus de nouveaux clients sur les 18 PUEÉRA, aux Îles-de-la-Madeleine. Est-ce que 19 vous... est-ce que votre... cet arrêt est 20 définitif? Parce que comme vous le savez, la Régie 2.1 n'a pas encore décidé selon... quelle serait... et 22 Hydro-Québec non plus n'a pas encore décidé quelle 2.3 serait la stratégie d'approvisionnement pour les 24 Îles-de-la-Madeleine, à savoir est-ce que ce serait 25

- 137 -

1 un raccordement ou est-ce que ce serait d'autres... d'autres sources d'approvisionnement renouvelables 2 qui, au contraire, pourraient requérir que les systèmes de chauffage ne soient pas convertis à l'électricité. Donc, est-ce que vous suspendez certaines 6 démarches pour... en fait, pour ne pas placer la 7 Régie devant un fait accompli et ne pas vous placer 8 vous-mêmes devant un fait accompli, lorsque vous 9 aurez à choisir la source d'approvisionnement? Est-10 ce qu'il y a une suspension quelconque des 11 démarches, ou une reprise de l'adhésion au PUEÉRA 12 qui est envisagée ou qui est en vigueur? 13 R. Non, mais effectivement, on... T'sais, il y a eu un 14 petit ajustement sur le programme PUEÉ, et puis... 15 suite à l'annonce en deux mille dix-huit (2018). 16 Maintenant, ce n'est pas toute... T'sais, on agit 17 en fonction de l'évolution puis le contexte. 18 Maintenant, suite à l'automne, en fonction des... 19 de ce qui sera pris comme... ou ce qui sera 2.0 annoncé, ou quelle sera la meilleure offre, tout 21 sera, disons, mis à jour et revisité si nécessaire, 22 là. 23 Q. [133] Mais, si je comprends, vous ne... votre 2.4

démarche n'est pas suspendue, en ce sens où vous ne

25

reprenez pas d'adhésions au PUEÉRA aux Îles-de-la-

- 138 -

- 2 Madeleine?
- R. Bien, pour l'instant, les nouveaux clients, on ne
- les ajoute pas sur le programme mazout. Donc, les
- nouveaux clients ne sont pas... Exact.
- 6 Q. [134] Est-ce que...
- R. Ça, c'est la position qu'on a actuellement,
- considérant que c'est le raccordement qui est la
- solution privilégiée. Qui pourrait être réévaluée,
- là, lorsqu'on fera le dépôt, là, cet automne.
- Q. [135] O.K. Alors, vous... Je ne le savais pas. Le
- raccordement est encore aujourd'hui la solution
- privilégiée?
- R. Bien, ce qu'on a annoncé, c'était... t'sais, qu'on
- avait la solution qui était... dont le raccordement
- qui était la solution privilégiée puis qu'on
- faisait la mise à jour des solutions alternatives
- ainsi que de la consultation. Et là ce qu'on vise à
- déposer cet automne, c'est le fruit de ce travail-
- là de mise à jour de solutions, des solutions
- alternatives et de la consultation. Puis là on
- pourra effectivement... On sait, on a annoncé qu'il
- va falloir se repositionner sur l'orientation pour
- la transition énergétique à ce moment-là.
- Q. [136] Je vais passer maintenant à un autre sujet,

celui...

- 2 LE PRÉSIDENT :
- Maître Neuman, il est déjà midi (12 h 00), est-ce
- que...
- 5 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 6 Oui.
- 7 LE PRÉSIDENT :
- 8 ... au lieu de... Moi, je vous suggérerais qu'on
- arrête ici et que vous repreniez votre nouvelle
- ligne de questions peut-être après la pause lunch?
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Est-ce que je pourrais poser une question
- supplémentaire avant de faire, de faire la coupure
- puisque c'est...
- LE PRÉSIDENT :
- Oui. Allez-y.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- D'accord.
- Q. [137] Ce serait concernant les programmes
- d'efficacité énergétique. Nous avons constaté, dans
- une réponse, un complément de réponse que vous...
- enfin, une réponse que vous avez fournie au RNCREQ
- au sujet d'Opitciwan, il y a quelques jours.
- C'était le deux (2) juillet, et c'est pas
- nécessaire d'aller voir la pièce. Mais que vous

1		aviez un programme d'efficacité énergétique pour
2		les entretoits qui n'avait été, en pratique, offert
3		qu'à Opitciwan et non pas aux autres réseaux
4		autonomes. Est-ce que vous pourriez élaborer sur
5		les réseaux pour lesquels ce programme n'a pas été
6		offert aux autres réseaux autonomes?
7		M. PATRICK LABBÉ :
8	R.	Ce serait-tu possible d'afficher la pièce en
9		question? Parce que, de mémoire, on avait eu la
10		question en DDR puis la réponse était assez
11		complète. Je pense que c'est pas mal la même
12		question, là.
13	Q.	[138] Oui. Un instant, je vais vous trouver ça.
14		C'est une réponse, c'est 5 Oui, c'est HQD-5,
15		Document 7.6, B-0161. Et c'est à la page 5, à peu
16		près aux deux tiers de la page.
17		Donc, vous indiquiez :
18		Comme mentionné en réponse à la
19		question 2.3
20		qu'on voit d'ailleurs sur l'écran également
21		le programme d'isolation de
22		l'entretoit a été adapté pour chacun
23		des réseaux autonomes lorsque la
24		mesure était rentable. Pour cette
25		raison, la mesure n'a pas été offerte

1		aux clients des réseaux de La Romaine,
2		d'Anticosti, du Nunavik et à ceux de
3		la ville de Schefferville.
4		Alors, j'essaie de comprendre comment comment il
5		se fait que ce programme soit rentable dans un des
6		réseaux et qu'il ne le soit pas dans les autres.
7		J'essaie de comprendre. Je vois qu'il y a des
8		légères variations, mais au point d'exclure tous
9		les autres, tous les autres villages, ça me
10		surprend un petit peu.
11		M. FRÉDÉRIK AUCOIN :
12	R.	Ma compréhension, c'est qu'il y avait quand même
13		d'autres tentatives qui ont été faites dans
14		d'autres réseaux. Par contre, là, les coûts
15		étaient, en effet, là, plus élevés, ce qui amenait
16		pas nécessairement de rentabilité pour le
17		Distributeur.
18	Q.	[139] Et vous indiquez que le programme était Si
19		madame la greffière peut montrer montrer juste
20		le bas de cette page, juste quelques lignes. Voilà!
21		Le programme d'isolation de
22		l'entretoit, qui était offert en
23		réseaux autonomes et déployé par
24		projet, est maintenant complété.
25		Donc, par cette dernière phrase, vous parlez de

- 142 -

- 1 l'ensemble des réseaux. Donc, il n'y en a plus de programmes d'isolation de l'entretoit. Est-ce que 2 c'est bien cela? Dans aucun des villages.
- R. En effet, là. Par contre, on n'est pas en train de revoir, là, l'ensemble de la planification de 5 l'efficacité énergétique pour le Nunavik. Ça fait 6 qu'à travers cette nouvelle planification-là, là, on est en train d'analyser, là, certains, certaines 8 initiatives qu'on devrait, là, annoncer, là, soit 9 dans l'état d'avancement ou dans le rapport annuel 10 l'année prochaine. 11
- Q. [140] Je vous remercie beaucoup. Et ceci constitue 12 une belle introduction à l'après-midi où il sera 13 question des coûts évités. Donc, je vous remercie 14 beaucoup. 15
- LE PRÉSIDENT : 16
- Juste une petite vérification, Maître Neuman, par 17 rapport au temps que vous aviez demandé. Au retour, 18 est-ce que vous allez avoir... ce sera suffisant 19 d'avoir trente (30) minutes environ?
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Les réponses sont plus longues que ce que j'avais 22 anticipé, donc ça pourrait... ça serait 23 effectivement, ça pourrait être plus long, je vois. 24

20

21

```
LE PRÉSIDENT :
1
        Un petit peu plus. O.K.
2
        Me DOMINIQUE NEUMAN:
        Je vois, sur mes pages de questions, ça a l'air
        court, mais que... et je remercie grandement Hydro-
        Québec de la générosité de ses réponses et je ne
6
        voudrais surtout pas que cette générosité diminue.
        Mais j'ai... j'ai certaines questions encore. Donc,
        ce sera probablement plus qu'une demi-heure
        effectivement.
10
        LE PRÉSIDENT :
11
        Très bien. Alors, on se revoit à treize heures dix
12
        (13 h 10).
13
        Me DOMINIQUE NEUMAN:
14
        Oui. Merci bien.
15
        LE PRÉSIDENT :
16
        Merci.
17
        Me DOMINIQUE NEUMAN :
18
        Bon appétit.
19
        SUSPENSION DE L'AUDIENCE
20
```

REPRISE DE L'AUDIENCE

23 (13 h 10)

24 DISCUSSION

21

- 144 -

- LE PRÉSIDENT : 1 Alors nous sommes prêt à reprendre. Me MÉLINA CARDINAL-BRADETTE : Pardon, Monsieur le Président. LE PRÉSIDENT : Oui. Me MÉLINA CARDINAL-BRADETTE : Je voulais juste enfin mentionner que j'aurais quelques questions de suivi de l'engagement qui a été donné hier par le Distributeur. Je me demandais 10 s'il y avait un moment peut-être à la fin de 11 l'audience aujourd'hui ou demain après le contre-12 interrogatoire de la Régie où j'aurais pu avoir 13 peut-être un cinq minutes pour poser une ou deux 14 questions additionnelles au panel. 15 LE PRÉSIDENT : 16 Oui, d'accord. Probablement cet après-midi, oui. 17 Me MÉLINA CARDINAL-BRADETTE : 18 Parfait. Je vous remercie. 19 Me ÉRIC FRASER : 2.0 On parle de quel engagement? 21 Me MÉLINA CARDINAL-BRADETTE : 22 C'était l'engagement numéro 4 concernant les 23 données de l'État d'avancement sur l'option de 2.4
- l'électricité additionnelle.

Me ÉRIC FRASER : 1 D'accord. Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD : J'aurais aussi une petite intervention s'il vous plaît. En fait, c'est plutôt pour signifier un oubli de ma part. J'espère que les conséquences ne 6 seront pas fâcheuses. J'ai oublié de préciser que 7 le témoignage de monsieur Tim Woolf sur le panel du 8 RNCREQ se ferait en anglais. On pouvait un peu le deviner du fait que son rapport était... le rapport 10 de Synapse était écrit en anglais. Habituellement, 11 en salle, on a des potentiels services de 12 traduction simultanée. Là, surprise, je n'ai aucune 13 idée de comment tout ça va prendre forme. Je me 14 demandais si ça posait problème à un participant ou 15 à un autre, ou un membre de la Régie que le 16 témoignage soit anglais et quelles options on peut 17 y voir. 18 Me ÉRIC FRASER: 19 Monsieur le Président, nous, on n'a pas reçu de 20 demande de traduction. Donc, on n'a pas retenu les 21 services d'un traducteur. Et puis, évidemment, je 22 ne pense pas qu'on puisse retourner... qu'on peut 2.3 se retourner sur, comme dit l'expression, sur un 24

trente sous. Par contre, le Distributeur n'a pas

2.5

d'objection à ce que le témoignage soit en anglais,

- 146 -

- puis on sera en mesure de le suivre.
- 3 LE PRÉSIDENT :
- Non, ça va. Bien, écoutez, s'il n'y a pas de... Si
- ça convient à tout le monde, le témoignage sera
- livré en anglais.
- 7 Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
- Je vous remercie de votre compréhension. Désolée
- encore pour l'oubli.
- 10 LE PRÉSIDENT :
- 11 Très bien. Il n'y a pas d'autres interventions?
- Alors on poursuite avec maître Neuman.
- 13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN (suite):
- Oui. Je vous remercie beaucoup, Monsieur le
- 15 Président.
- Q. [141] D'abord, je reviendrais sur ma question
- relative aux Îles-de-la-Madeleine pour voir s'il y
- a eu des informations qui ont pu être obtenues
- pendant la pause lunch.
- M. FRÉDÉRIK AUCOIN :
- 21 R. En effet, on a reçu quelques informations pendant
- la pause lunch. Bien, en effet, on paie la
- conversion pour les systèmes mazout vers
- l'électricité aux Îles-de-la-Madeleine. Par contre,
- il y a quelques conditions à l'entrée. Vraiment, il

faut que ce soit un client résidentiel. Il faut

- 147 -

- qu'il fasse partie du PUEÉ. Il faut que son
- équipement soit en fin de vie utile pour avoir le
- montant. Il y a un agent qui se rend sur place pour
- vérification. Et, finalement, c'est un montant
- forfaitaire qu'on donne pour compenser la
- conversion toute électrique. Et voilà!
- 8 Q. [142] Et il est de combien ce montant forfaitaire?
- R. Malheureusement, je n'ai pas ce montant avec moi,
- désolé.

- Q. [143] Et est-ce que vous avez le nombre de clients
- qui ont été ainsi convertis?
- R. Malheureusement, non. Je crois que celui-là devrait
- être pris en engagement.
- Q. [144] Donc engagement 7: combien de clients ont
- bénéficié de l'aide financière à la conversion d'un
- système de chauffage de source thermique vers un
- chauffage électrique et quel est le montant de
- cette aide financière.
- Me ÉRIC FRASER :
- Alors, Monsieur le Président, à moins que cette
- information ne soit jugée utile par la Régie pour
- les fins de l'exercice d'examen du Plan
- d'approvisionnement, là, je m'objecterais à ce
- niveau de détail... je m'objecterais à cette

- 148 -

question supplémentaire en raison du niveau de détail qu'elle requière. Et je crois que ça déborde un peu le cadre de l'analyse du Plan.

Me DOMINIQUE NEUMAN:

5 Monsieur le Président...

6 LE PRÉSIDENT :

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

Oui. Allez-y! J'allais vous demander si vous avez des commentaires.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN:

Oui. Bien, écoutez, ce qu'on souhaite, c'est au moins avoir une idée de l'ampleur, on dit qu'il y a certains clients. Donc, on aimerait vraiment avoir une idée de l'ampleur de cette conversion qui est financé par Hydro-Québec dans le contexte où, comme on l'a écrit dans différentes lettres, la solution énergétique aux Iles-de-la-Madeleine n'est pas encore décidée, ni par Hydro-Québec ni par la Régie.

Malgré la préférence pour le raccordement qui a été indiquée, j'ai été un peu surpris, qui a été indiquée même aujourd'hui par le témoin d'Hydro-Québec. Et on aimerait vraiment avoir l'ampleur de ce qu'Hydro-Québec finance quant aux conversions dans le présent contexte transitoire où on ne connaît pas la solution finale qui sera

- 2 LE PRÉSIDENT :

donnée.

1

Très bien. Je vous reviens. Écoutez, Maître Fraser,

- 149 -

- si vous pouvez fournir l'information qui est
- disponible, ce serait apprécié.
- 6 Me ÉRIC FRASER :
- Pas de problème, Monsieur le Président. Alors, ce
- sera... Madame la Greffière, je ne sais pas si on
- est toujours dans le détail de l'engagement numéro
- 6 ou dans un nouvel engagement.
- 11 LA GREFFIÈRE :
- Je pense, ce serait préférable de mettre un nouvel
- engagement.
- 14 Me ÉRIC FRASER :
- Un engagement, donc ce sera l'engagement numéro 7.
- 16 LA GREFFIÈRE :
- 17 C'est ça.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- oui.
- Me ÉRIC FRASER :
- Maître Neuman, je vous demanderais de le préciser.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 0.K. Indiquer le nombre de conversions qui ont été
- financées par Hydro-Québec Distribution aux Iles-
- de-la-Madeleine du chauffage de source thermique

vers le chauffage électrique, et le coût de l'aide 1 financière unitaire ainsi offerte.

Me ÉRIC FRASER :

C'est bon. Ce sera l'engagement numéro 7.

Indiquer le nombre de conversions qui E-7 (HQD) 6 ont été financées par Hydro-Québec Distribution, aux Iles-de-la-8 Madeleine, du chauffage de source 9 thermique vers le chauffage 10 électrique, et spécifier le coût de 11 l'aide financière unitaire offerte 12

(demandé par le RTIEÉ)

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

13

Me DOMINIQUE NEUMAN:

Q. [145] Alors, je passe maintenant à l'autre que j'ai annoncé tout à l'heure qui est celui des coûts évités. D'abord, j'attirerais l'attention de tous au paragraphe 61 de notre rapport révisé, dont la cote c'est C-RTIEÉ-0028. Au paragraphe 61, s'il vous plaît.

Donc, dans ce paragraphe 61, nous avons reproduit un texte qui avait été déposé par Hydro-Québec en deux mille dix-huit (2018). Et dans ce texte, Hydro-Québec indique que :

- 151 -

1 [...] les coûts évités ne sont pas utilisés dans l'évaluation de la 2 rentabilité du projet potentiel. 3 et on parle des réseaux autonomes. Et donc la première phrase du paragraphe indique que les coût 5 évités sont utilisés pour évaluer la rentabilité 6 des intervention en efficacité énergétique et du PUEÉ, mais pas pour les projets qui sont de nature 8 à modifier le plan d'équipement spécifique à un 9 réseau. 10 Est-ce que vous pourriez expliquer cette 11 phrase qui est soulignée? Parce que je ne la 12 comprends pas beaucoup. 13 M. PATRICK LABBÉ: 14 R. Oui. Bien, ce qu'on veut préciser ici, c'est 15 lorsqu'on fait un projet, bien on regarde 16 l'ensemble des coûts inhérents au projet, là, tant 17 au niveau investissement ou... Dans le cas de 18 Transition énergétique, on va regarder l'impact au 19 niveau des coûts de maintenance et d'exploitation. 2.0 Q. [146] Et donc, vous regardez les coûts évités pour 21 décider si... si du point de vue de la... si quant 22 à l'aspect économique, s'il est rentable pour 23 Hydro-Québec de faire de la transition énergétique 24 dans ce réseau plutôt que de ne pas en faire et de 25

- 152 -

garder le diesel. Est-ce que vous vous servez des coûts évités?

- R. Bien on va regarder... parce que là ici c'est peut-3 être la sémantique, là. T'sais, on va regarder les coûts de carburant, on va évaluer les quantités de carburant qui vont être évitées, par le fait même 6 on va éviter des coûts, bien sûr, si on intègre l'énergie renouvelable, mais on va vraiment 8 calculer... on prendra pas le coût évité qui est 9 produit ici, là, on va calculer les coûts qui sont 10 évités par un investissement ou un achat d'énergie 11 renouvelable. Puis on va aussi calculer les coûts 12 évités qui seraient spécifiques à des 13 interventions, par exemple, de maintenance, ça peut 14 être des reports d'investissement, ça fait qu'on va 15 vraiment... quand on produit une analyse 16 économique, technique et économique des solutions 17 on va faire vraiment une analyse détaillée en 18 fonction des investissements ou des... bien toutes 19 les composantes inhérentes au projet avec, bien 2.0 sûr, l'impact sur les frais d'entretien puis 21 d'exploitation. Quand je parle d'exploitation on 22 parle des coûts des achats de carburant et des 23 choses comme ça. 2.4
 - Q. [147] Je crois comprendre la chose suivante de

- 153 -

votre réponse, corrigez-moi si j'ai mal compris.

C'est que vous n'utiliserez pas à proprement parlé

les coûts évités qu'on pourrait qualifier, pour

utiliser une expression qu'on a employée un peu

plus tôt, de paramétrés, mais que vous allez

vraiment comparer le scénario statu quo versus le

scénario nouveau projet. Est-ce que c'est ça ou

est-ce que j'ai mal compris?

- R. C'est juste pour s'entendre, là. Ici, on ne fait
- pas... donc, ce qui est fait référence dans le
- cadre du Plan d'appro, là, quand on parle du coût
- évité ici, là, on parle du coût évité générique qui
- est produit. Tandis que, nous, on va calculer un
- coût évité, par exemple, sur l'achat de carburant
- ou des choses comme ça, là, donc c'est... c'est
- comme deux choses, là.
- Q. [148] Excusez-moi, j'ai pas... Oui, je m'excuse, il
- y a eu une... l'écran a gelé de nouveau. Est-ce que
- vous pourriez répéter la dernière phrase que vous
- aviez prononcée en fait avant qu'il y ait cette
- interruption?
- R. Oui. Je faisais la distinction, là, entre... parce
- que je pense que c'est une notion de vocabulaire,
- là, donc le coût... le coût évité générique, là, ce
- à quoi vous faites référence ou ce qui est utilisé,

20

21

22

23

24

25

1 là, pour... ici dans la citation, là, qu'on compare dans le PUEÉ. Ça fait que ça c'est un élément, là, 2 où il y a... c'est un coût évité qui est générique. 3 Tandis que, moi, ce que je dis c'est que quand on fait l'analyse économique spécifique d'un projet, bien on va calculer les investissements, puis on va 6 aussi calculer si c'est un... si c'est un investissement comme l'ajout de production 8 d'énergie renouvelable va apporter des coûts évités 9 sur le carburant, bien on va calculer la quantité 10 de carburant évité, ainsi que son coût d'achat 11 selon les prévisions. Puis on va avoir un coût 12 évité propre, mais calculé dans notre analyse 13 économique du projet. Ça fait qu'on fait une 14 distinction ici de ce coût évité-là versus le coût 15 évité générique qui est utilisé, là, par exemple, 16 ou qui est cité dans le document que vous faites 17 référence. 18 19

Q. [149] Je vous remercie bien. Simplement... Monsieur le Président, je veux vous préciser, c'est arrivé... c'est arrivé à quelques reprises que j'ai perte de... de connexion et je suis très conscient que ça a besoin d'être corrigé, surtout que je viens d'avoir... de m'être fait installer un système... un système soi-disant deux fois plus

2.0

2.4

2.5

- 155 -

puissant que le précédent, mais le précédent n'avait pas ce genre d'interruption puis là maintenant je les ai, ça fait qu'il va falloir qu'un technicien revienne voir ce qui... pourquoi j'ai ces interruptions.

Donc, je continue. Sur les coûts évités qui sont... qu'on retrouve un peu plus loin dans le même document, si madame la greffière peut dérouler, on voit le tableau, c'est le tableau de deux mille dix-neuf (2019) qu'on avait cité.

Je sais qu'il y a un tableau plus récent, qui se trouve... simplement pour la référence à tout le monde, ce n'est pas besoin... pas nécessaire d'y aller, c'est HQD-4, document 6, page 40. Je n'ai pas la cote B, mais il y a les coûts évités de l'année de deux mille vingt (2020). Mais, je... pour notre rapport, nous avions seulement ceux-là à l'époque.

Dans notre rapport, il y a un long... une longue élaboration, un long raisonnement qui est effectué par nos analystes et qui les amènent à décortiquer, littéralement, ce qui est... ce qui compose les coûts évités. Et ils arrivent à la conclusion que si l'on... si l'on prend les calculs qui sont déjà... les chiffres qui sont déjà

- 156 -

autrement obtenus, de par Hydro-Québec, on devrait arriver à des coûts évités de dix-huit pour cent (18 %) plus élevés.

Je ne vais pas passer ce long raisonnement, qui prend plusieurs pages, avec vous en ce moment. 5 Je vais vous poser la question autrement. En fait, 6 ce que je vais vous demander, c'est... de nous 7 indiquer ce qui compose les coûts évités en 8 énergie - c'est des coûts en énergie seulement dont 9 traitent les pages suivantes de notre rapport - et 10 quelles sont les composantes qui rentrent dans le 11 calcul. Est-ce que vous pouvez en faire une 12 énumération exacte et complète, pour qu'on sache ce 13 qui est censé rentrer dans ce calcul de coûts 14 évités? 15

16 Mme STÉPHANIE GIAUME :

R. Hum... Oui, tout à fait. Puis, je vous rappelle 17 ici, comme disait mon collègue, ce qu'on appelle 18 « coût évité en... » bien, les « coûts évités » 19 dans le présent dossier, ça fait référence au coût 2.0 marginal. Donc, vraiment, ça va être pour : un 21 kilowattheure (1 kWh) de plus consommé, quel va 22 être le coût évité. Et c'est pour ça qu'on 23 n'utilise pas ça dans... dans les évaluations de 2.4 projets. 25

2.0

2.4

2.5

- 157 -

Donc, par le fait même que c'est des coûts marginaux, bien, c'est des coûts variables. Donc, dans ces coûts variables, qu'est-ce qu'on va retrouver, bien, les trois quarts du prix, c'est le prix des combustibles, qui est basé sur une prévision d'un organisme américain, qui est le IA.

Ce coût intègre aussi, donc, le coût du SPEDE, directement dans notre planification. Et ce qu'on appelle « autres contrats », c'est-à-dire tous les coûts inhérents, en fait, avec les contrats qu'on peut avoir avec les fournisseurs.

Donc, notre planification du coût évité, on va dire que les trois quarts, c'est de la planification d'approvisionnement de combustible.

Là-dessus, on va venir ajouter une petite portion, qui est les coûts de maintenance, mais uniquement la portion variable, comme je te disais, ainsi que les taux de perte.

Puis, cette méthode-là, elle est non seulement approuvée par la Régie, mais il y a quelques années de cela, la Régie nous avait demandé de faire un balisage complet sur la méthodologie des coûts évités en énergie et en puissance. Puis, le résultat de ce balisage-là, c'est que notre méthodologie était similaire, voire

- 158 -

quasi identique, à l'ensemble des utilités nordaméricaines.

Donc, il n'y a pas vraiment d'autres façons
de calculer les coûts évités en énergie en réseau
non relié. Donc, c'est essentiellement la
planification, donc, du combustible qui prend la
plus grosse part du coût évité, auquel on va
rajouter des coûts variables, inhérents à l'utilité
de la consommation d'un kilowatt (1 kW)
supplémentaire.

- Q. [150] Et les coûts évités génériques en puissance, quelle est leur composition, pour que je puisse comparer?
- R. Alors, en puissance, on a pris, vraiment, un coût 14 générique de quelle serait la prochaine... C'est 15 toujours la même logique. Donc là, l'idée, c'est de 16 dire : pour un kilowatt (1 kW) supplémentaire, quel 17 serait le coût en puissance. Bien, là, on a pris 18 comme balise un équipement générique pour... puis, 19 qui est le même, en fait. On s'est fait valider, 20 puis ça a été accepté et approuvé par la Régie. 21 Donc, c'est un équipement de puissance avec un coût 22 générique. Puis, l'ensemble de ces composantes-là 23 sont converties... sont exprimées par une annuité 24 croissante. 25

- 159 -

Q. [151] Et ce coût... cet investissement générique, ce serait une nouvelle centrale diesel ou ce serait 2 un nouveau groupe diesel dans la même centrale? 3 R. Bien, ça dépend des réseaux... Bien, vous pouvez le voir, là, le dollar du kilowatt/an. Donc, puis on 5 voit la conversion en fait avec le FU. On exprime 6 ce dollar en kilowattheure, puis donc ça dépend 7 effectivement des réseaux. Ca peut être un groupe électrogène comme un équipement un petit peu plus 9 consistant dans d'autres réseaux, mais je pense 10 qu'on avait mentionné exactement ce que ça... 11 Je peux retrouver dans les preuves 12 13

précédentes qu'ont déposées dans les tarifaires. Exactement chaque groupe, chaque équipement était défini par, bien, par réseau.

- Q. [152] Et dans les deux cas, coûts évités en énergie et coûts évités en puissance, est-ce que c'est le coût de l'année R, ou est-ce que c'est une...
- 19 R. Une anuité.

14

- Q. [153] Une anuité pour couvrir l'ensemble des dix

 (10) années du Plan. Est-ce que c'est comme ça que
 vous fonctionnez ou c'est pour une autre période?
- 23 R. Pour la puissance c'est basé sur la durée de vie de 24 l'équipement. Donc, ça peut aller je pense de 25 quinze (15) ans à...

- 160 -

- Un groupe aux Îles-de-la-Madeleine était un petit peu plus long l'équipement qui avait été évalué et...
- Q. [154] C'est le (coupure de son) de l'équipement générique j'imagine? C'est bien ça?
- R. Oui. Tout à fait.
- 7 Q. [155] Oui.
- R. Puis au niveau des coûts du combustible, je pense effectivement que la durée de vie c'est la durée de vie du plan approvisionnement sauf pour les Îles-de-la-Madeleine je pense où l'anuité est basée sur la même durée de vie que le coût de puissance afin d'être cohérents dans notre analyse.
- Q. [156] Je vous remercie beaucoup. Est-ce que dans ce
 coût évité de puissance, est-ce que vous prenez en
 compte le coût de remplacement soit d'un groupe
 électrogène, soit l'ajout d'un nouveau groupe
 électrogène lorsque le besoin en puissance le
 requerra? Est-ce que vous tenez compte de cela ou
 votre méthode n'a pas à tenir compte de cela?
- 21 R. Je ne comprends pas votre question.
- Q. [157] Est-ce que vous tenez compte... Dans le coût
 évité en puissance, est-ce que vous incluez le
 coût... Par exemple, on a vu qu'à différentes dates
 et ça varie selon les réseaux, ces réseaux auront à

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

recevoir un investissement diesel? Que ce soit un 1 nouveau groupe ou un remplacement d'un groupe déjà 2 existant? Est-ce que c'est de ça que vous tenez 3 compte dans le compte dans le coût évité en puissance ou est-ce que c'est de façon générique 5 que vous incluez le fait qu'il y ait une certaine 6 date qui serait la même pour tous les réseaux? Il y 7 aurait un nouvel ajout au diesel qui serait 8 nécessaire? 9

R. C'est vraiment, en fait, l'idée c'est qu'il n'y a pas une question de temps pour ce coût générique ici. Là, ce qu'on dit c'est demain on a un kilowatt supplémentaire à approvisionner.

Admettons ce qui est en place n'est pas suffisant : quel serait le coût générique d'un équipement de puissance? Donc, c'est ça, puis c'est pour ça que ces coûts évités là servent essentiellement à analyser des programmes en efficacité énergétique, mais ne sont pas appropriés, parce que c'est juste on va dire un proxy pour des projets de plus grande envergure où là l'ensemble des variables fixe...

Bien l'ensemble des variables comme a mentionné mon collègue est pris en compte dans un projet. Ici, on reste sur des variables génériques.

- 162 -

Q. [158] D'accord. Des questions ont été posées par
moi au nom d'Opitciwan un peu plus tôt concernant
le SPEDE et je ne vais pas revenir là-dessus, mais
simplement pour vous poser une question
additionnelle.

Donc, on sait que le SPEDE que vous utilisez ne prend pas pour hypothèse que sa valeur va équivaloir à la taxe fédérale sur le carbone qui est applicable à d'autres provinces.

Est-ce qu'il serait correct de dire que vous êtes peut-être en attente d'un signal du gouvernement du Québec avant de pouvoir prendre en compte justement cette taxe fédérale? En d'autres termes, que vous attendez peut-être un signal du gouvernement du Québec à l'effet qu'il envisage d'accroître son SPEDE pour que le montant de celuici rejoigne celui de la taxe fédérale?

18 R. Oui. Tout à fait.

7

10

11

12

13

14

15

16

- Q. **[159]** Et ce signal-là n'est pas...
- 20 R. Bien, écoutez, ce n'est pas de notre ressort. Il y
 21 a des consultations publiques qui vont se faire
 22 dans le futur puis nous en prendrons connaissance
 23 et nous ajusterons au besoin nos prévisions.
- Q. [160] D'accord. J'aurais une petite question sur
 l'option 3 d'autoproduction qui est applicable à

- 163 -

certains réseaux autonomes. D'abord, je vous

demanderais de préciser auxquels, au pluriel,

auxquels des réseaux autonomes cette option 3 sur

1'autoproduction s'applique?

- R. Oui, alors, elle est offerte à tous les réseaux,
- sauf les réseaux qui ont de la production
- hydraulique comme Schefferville et Lac Robertson et
- éventuellement Inukjuak.
- Q. [161] O.K. Donc, indépendamment du parallèle?
- Indépendamment du parallèle, c'est bien ça?
- 11 R. Oui.
- Q. [162] Oui, oui, de toute façon, sinon on ne
- parlerait pas du lac Robertson. J'attire votre
- attention à la page 89 de notre mémoire révisé
- 15 C-RTIEÉ-0028, le tableau 6.2.1. Donc, dans cet
- exemple, en fait, ce que nous avons compris de cet
- exemple dont les données proviennent d'Hydro-Québec
- et ma question est de savoir si nous avons bien
- compris ce qu'Hydro-Québec fait, c'est que nous
- avons compris que le sens du mot électricité
- injectée aux fins de l'application de l'option 3,
- donc, le sens qu'Hydro-Québec lui donne est ce que
- ça comprend toute l'électricité produite par
- l'autoproducteur.
- Et je vous pose la question, parce que le

- 164 -

- texte, le texte tarifaire peut-être manque de clarté mais c'est pour comprendre qu'Hydro-Québec, elle, elle le comprend de cette manière-là.
- R. L'énergie injectée correspond à l'énergie qui est livrée sur le réseau d'Hydro-Québec, donc, qui n'est pas consommée par l'autoproducteur.
- Q. [163] Qui n'est pas consommée? D'accord. Autre 7 question, alors je change de sujet. On a parlé un peu plus tôt des batteries. Est-ce que lorsque dans un projet d'approvisionnement, projet 10 d'approvisionnement d'un réseau autonome, lorsqu'il 11 y a des batteries qui sont installées, est-ce que 12 l'existence de ces batteries, donc, leur capacité 13 fait partie du calcul de critères de fiabilité N-1, 14 qui est appliqué par Hydro-Québec, en ce sens que, 15 est-ce que cette source que sont les batteries fait 16 partie du N? 17

M. PATRICK LABBÉ:

R. Pour l'instant, non. Donc, si je comprends bien la question, là, si la batterie va avoir un impact sur le bilan en puissance, là, t'sais, des installations, pour l'instant, la réponse, c'est non, c'est qu'on a fait, bien, premièrement, il faut toute la notion de fiabilité, là. T'sais, c'est critère de puissance garantie, qui tient

2.0

- 165 -

compte, bien sûr, là, de la pointe, de la consommation maximale et qui tient compte aussi des périodes disponibles pour faire l'entretien de nos groupes, O.K. Donc, les entretiens majeurs qui doivent être effectués en période estivale requièrent des retraits de groupe sur des périodes, là, assez importantes.

Donc, pendant ces périodes-là, t'sais, on peut comprendre qu'un système de stockage d'une batterie va écrêter, peut écrêter la pointe, mais il faut quand même avoir une puissance suffisante dans l'installation pour faire un retrait pour les maintenances importantes en périodes estivales.

Ça fait que ça ne veut pas dire qu'il n'a pas de contributions possibles à venir dans le futur, mais pour l'instant, on n'en tient pas compte, t'sais, ça sera évolutif, là, en fonction des premiers projets qu'on pourra mettre en service puis des performances, puis des résultats qui en découleront.

Q. [164] Quand vous dites « pour l'instant » est-ce que - corrigez-moi si je comprends incorrectement - est-ce que c'est parce que vous estimez que la technologie n'est pas assez... je ne sais pas comment dire, établie, qu'elle n'est pas... qu'elle

- 166 -

1 n'est pas assez ancienne pour... pour que vous puissiez prendre ce genre de décision, est-ce que 2 c'est ça qu'il faut que je comprenne? 3 R. Bien il reste... il reste des choses à développer, t'sais, on a le projet... on a fait un seul projet à Quaqtaq, qui a plusieurs phases de développement. 6 Il reste, t'sais, notre prochain projet qui est en voie d'être installé, là, le prochain stockage qui 8 vise à être installé cette année. Ça fait qu'il y a 9 une notion, t'sais, il y a comme deux aspects, là, 10 ça fait que, oui, il y a une notion pas 11 nécessairement de... c'est plus une notion 12 d'expérimenter un système de stockage en réseaux 13 autonomes dans des conditions réelles pour 14 s'assurer justement de... de son apport puis de sa 15 fiabilité, ça fait qu'on parle vraiment, là, de la 16 fiabilité d'alimentation pour nos clients. 17 Puis l'autre notion que j'apporte c'est... 18 c'est que dans les critères de fiabilité, quand on 19 parle de (N-1) x 90 %, il y a un aspect gestion de 20 la demande maximale, t'sais, de pointe, mais il y a 21 aussi un aspect d'exploitation puis de maintenance. 22 O.K. Ça fait qu'on a besoin de faire des retraits 2.3 pour de longues périodes, donc... alors que le 24 système de stockage, lui, il permet de répondre 2.5

17

18

19

2.0

21

22

23

24

- 167 -

1 pour faire des écrêtages à des moments... t'sais, à des plus courtes durées. Je vous parlais tantôt, 2 là, de notions de système stockage court terme versus longue durée, donc lorsqu'on fait des retraits pour des entretiens majeurs, là, quand on fait les réfections complètes, là on parle de 6 retrait pour des périodes, là, qui peuvent... qui 7 sont plus longues qu'un mois, donc c'est du longue 8 durée. Puis dans cette situation-là il faut aussi 9 s'assurer de la fiabilité d'alimentation. Ça fait 10 que... ou le système de stockage serait peut-être 11 moins bien adapté, là, pour ces situations-là. 12 Donc, il faut vraiment l'évaluer, prendre le temps 13 de l'évaluer. De par les premiers projets on pourra 14 faire justement approfondir des recherches ou 15 des... des... c'est ça. 16

- Q. [165] Est-ce que votre but est d'arriver à un point où, si tout va bien, vous pourrez tenir compte des batteries dans ce critère de fiabilité. Parce que notre but c'est de... c'est s'il y a des projets et qu'un projeteur veut installer des batteries, c'est que ça apporte quelque chose de plus au réseau, que ça permette d'éviter... d'éviter un investissement diesel, par exemple.
- R. Exact, exact. On a ce même objectif-là. On voit

- 168 -

nous autres dans les systèmes de stockage, là, c'est la première... disons le premier élément pour faire son investissement c'est pour intégrer un maximum d'énergie renouvelable dans le cadre d'un projet de transition énergétique. On voit aussi un potentiel pour faire de l'optimisation de rendement diesel, c'est-à-dire optimiser les démarrages des groupes, là, en fonction de l'utilisation d'un système de stockage. Puis la troisième phase, s'il y a lieu, ce serait justement de voir est-ce qu'il pourrait y avoir une certaine contribution ou bilan de puissance? Mais là, on parle pas juste du système de stockage, là, t'sais, dans la transition énergétique, mais là il est trop tôt à ce moment-ci pour évaluer ça. T'sais, ça va prendre l'expérimentation réelle, là, liée au fait que c'est la fiabilité de l'alimentation puis le contexte qui est particulier pour un réseau autonome.

Q. [166] Je vous remercie beaucoup. Je passe

maintenant à ma dernière ligne de questions portant

sur Hilo. D'abord, je vous demanderais ce qu'est un

agrégateur, selon vous? Qu'est-ce que vous entendez

par la notion d'agrégateur?

1

2

5

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

2.1

2.2

2.3

M. FRÉDÉRIK AUCOIN:

1

16

R. Bien c'est, dans le fond, une firme quelconque qui 2 pourrait offrir ses services à des clients du 3 Distributeur pour plusieurs fins, dont par exemple, là, la GDP Affaires, là, qui est un excellent exemple, là, que finalement une firme externe 6 pourrait prendre plusieurs projets ensemble et gérer les bâtiments de plusieurs clients d'Hydro-8 Québec avec un service quelconque, là, de gestion 9 du chauffage. Ça fait que, dans le fond, c'est 10 un... c'est une firme, une entreprise qui peut 11 finalement, là, avoir plusieurs... plusieurs 12 clients à sa disposition, là, pour, finalement, là, 13 mettre en place des mesures. Et c'est la même chose 14 aussi qu'on peut retrouver, là, dans le cadre de 15

- 169 -

Q. **[167]** Donc, c'est un agrégateur de clients? Ce sont les clients qui sont agrégés ou c'est les services qui sont agrégés?

l'efficacité énergétique.

20 R. Écoutez, peut-être, je... je vais peut-être
21 juste... J'ai mentionné, là, l'exemple de la GDP
22 Affaires, là... Faut juste comprendre que dans mon
23 exemple, ce n'était pas tant le Distributeur qui
24 rémunérait l'agrégateur en question, là, dû au fait
25 que le... la GDP Affaires, là c'est en voie d'être

Contre-interrogatoire
- 170 - Me Dominique Neuman

PANEL HQD

- un tarif, là, où que là, on paye directement le client.
- Mais, ça n'empêche pas à une firme, là,

 d'agréger, là, plusieurs projets de clients et

 d'être, selon nous, comme définition, agrégateur.
- Fait que oui, c'est plus une agrégation de projets ou de clients, à notre sens.
- Q. [168] D'accord. Est-ce qu'Hydro-Québec Distribution est un agrégateur?
- 10 R. Pas... pas au sens de notre... de la définition que
 11 je viens de vous dire, là. L'agrégateur est pas mal
 12 plus un intermédiaire, je dirais, là, entre le
 13 Distributeur et le client.
- Q. [169] D'accord. On sait que lorsque Hilo a été
 créé, qu'il y a eu un certain transfert de
 personnel de Hydro... bien, de l'unité Hydro-Québec
 Distribution vers son unité Hilo.
- Est-ce que vous pouvez nous dresser un

 portrait de quel est le nombre et la... la

 proportion de transfert de personnel, qui était

 déjà présent chez Hydro-Québec Distribution, et

 quelle est la proportion qui constitue du nouveau

 personnel?
- 24 R. On... Selon, là, ma mémoire, on parle moins que dix 25 (10) personnes. Puis, si ça peut vous rassurer, là,

dans le fond, on a aussi... dans le fond, là, Hilo

- 171 -

- nous a compensé, là, tout le travail, là, qui avait
- été fait de ces périodes-là, là, même avant, là, la
- rentrée en fonction officielle, là, de... de la
- filière Hilo.
- Q. [170] Quand vous dites dix (10) personnes, c'est
- dix (10) personnes nouvelles chez Hilo ou c'est dix
- 8 (10) personnes transférées chez Hilo?
- R. La réponse est : transférées.
- Q. [171] Et pour que je puisse comprendre la
- proportion, le nouveau personnel, c'est quoi? C'est
- dix (10) autres personnes ou c'est mille (1000)
- autres personnes? J'essaye d'avoir un ordre de
- 14 grandeur.
- R. Je dirais environ une soixante de personnes. Bien,
- ce qu'il faut comprendre, par contre, c'est qu'il y
- a aussi d'autres contrats qui sont en lien avec le
- Distributeur, là, pour d'autres services, là, que
- Hilo, sous contrats avec le Distributeur. Dont la
- fiscalité, d'autres services, là, de ce type, mais
- il y a des contrats, là, qui sont en lien avec ce
- genre de service là.
- Q. [172] La fiscalité du service de distribution? Je
- n'ai pas très bien compris.
- R. Ce que je veux juste vous... ce que je voulais

- 172 -

amener comme précision, c'est qu'au-delà des

soixante (60) personnes qui sont chez Hilo, il y a

d'autres services que Hilo sous-contracte, là, au

Distributeur. C'était juste, là, la précision que

je voulais amener.

Q. [173] Est-ce qu'il y a des personnes qui

travaillent en même temps aux deux unités, c'est-à-

dire à la fois à Hydro-Québec Distribution et à

9 Hilo?

14

17

18

20

2.2

2.3

10 Mme KIM ROBITAILLE:

11 R. Bon, excusez la petite... on voulait juste

s'entendre sur la nature de la relation, là.

Effectivement, il n'y a pas de personnes qui

travaillent à la fois pour Hilo et pour le

Distributeur.

Q. [174] Parmi les personnes transférées de l'unité

HQD vers l'unité Hilo, si... bien je présume - puis

corrigez-moi si je présume incorrectement - que ce

sont des personnes qui avaient déjà effectué des

activités en efficacité et en puissance chez Hydro-

Québec Distribution avant... avant que Hilo les

prenne en charge. Est-ce que c'est bien cela?

R. Écoutez, je ne connais pas nécessairement le

curriculum vitae détaillé, là, de toutes ces

personnes, mais au moment de leur transfert ils ne

travaillaient pas en efficacité énergétique pour le Distributeur.

- 173 -

- Q. [175] O.K. Mais quand vous dites que vous avez...
- que Hilo vous a compensé est-ce que c'était parce
- que ces personnes faisaient déjà de l'efficacité en
- puissance chez HQD? Est-ce que c'est pour ça que
- Hilo a compensé HQD?
- R. Non, c'est parce qu'il y a eu un moment où... il y
- a des travaux qui ont été faits, là, dans... il y a
- des travaux qui ont été faits, là, dans le fond
- dans le... l'optique de développer la filiale puis
- à ce moment-là la filiale n'avait pas encore été
- créée. Donc, ces personnes-là à ce moment-là
- étaient effectivement chez... chez le Distributeur.
- Maintenant c'est pour cette portion-là de travaux,
- là, qu'ils ont été...
- Q. [176] O.K. C'était pour développer cette filiale,
- c'est bien ça?
- R. C'était... en fait c'est-à-dire que ça a mené à la
- création de la filiale. Au moment où les travaux
- ont été menés, bien on le savait pas encore que ça
- prendrait la forme d'une filiale.
- Q. [177] Mais ces personnes, c'est des personnes qui
- travaillaient justement sur ce sujet-là, de
- développer la filiale.

- 174 -

R. En fait, c'est des personnes qui travaillaient sur, globalement, notre... notre nouvelle réponse à la gestion de la puissance. Puis au terme de l'analyse ça s'est soldé par la création d'une filiale.

Q. [178] En réponse à la gestion de la puissance. Estce qu'il existe - et je ne voudrais pas que ma question soit mal interprété - je vais vous demander s'il existe quelque chose, mais je ne suis pas en train de vous exprimer notre souhait que cela existe. Ce n'est pas... c'est pas ce que nous 10 souhaitons exprimer. Mais est-ce qu'il existe un 11 code de conduite imposant une séparation 12 fonctionnelle entre Hilo et l'unité HQD? Donc, une 13 interdiction de communiquer certaines informations 14 ou autre chose de la même... même nature? 15

R. Les relations puis les communications entre le
Distributeur et la filiale sont prévues dans le
contrat entre le Distributeur et la filiale. Il n'y
a pas de code de conduite qui s'applique. Par
ailleurs, le code de conduite du Distributeur
s'applique, là, aux entités affiliées, le cas
échéant, là.

Q. [179] Est-ce que les bureaux de Hilo, est-ce qu'ils sont situés dans les mêmes locaux que l'unité HQD... que certains des bureaux de l'unité HQD? - 175 -

Parce que j'imagine que HQD a beaucoup de bureaux.

- R. Non.
- Q. [180] J'aimerais vous demander d'élaborer un petit
- peu sur l'empêchement qu'Hydro-Québec Distribution
- s'est imposé à elle-même, l'empêchement d'offrir
- des programmes qui... qui « compétitionnent »,
- entre quillemets, Hilo. Des programmes de même
- nature. Je vous demanderais à la fois de me décrire
- cet empêchement et de me dire si, concrètement,
- est-ce qu'il y a des choses qu'Hydro-Québec
- Distribution s'est abstenue de faire parce qu'elle
- avait son, entre guillemets, « contrat » avec Hilo
- qui... qui prévoyait cet empêchement de
- concurrence.
- R. En fait, c'est le souhait du Distributeur de
- travailler avec Hilo, donc l'objectif du
- Distributeur évidemment c'est que... de voir que
- Hilo réussisse et que ça fonctionne. Donc, on a
- intérêt à... à travailler de manière à ce que nos
- énergies soient mises aux bonnes places, puis on ne
- verrait pas vraiment l'intérêt de décupler nos
- efforts ou de faire des offres qui se
- concurrenceraient, là, ce serait... je pense que ce
- serait s'éloigner, là, du but principal. Donc, je
- pense qu'on a intérêt à bien définir nos champs

12

13

14

15

16

25

- 176 -

d'intervention puis de s'assurer qu'on développe des offres à l'intérieur chacun de ces champs d'intervention là qui ont été établis.

Q. [181] Les champs d'intervention, si je comprends
bien, il y a une grande discrétion qui est laissée
à Hilo, comme ça a été mentionné par plusieurs
intervenants qui vous ont questionnés avant moi,
dans le sens que c'est Hilo qui décide quelles
mesures au programme elle veut mettre en place pour
atteindre ses objectifs de réduction de la
puissance.

Et donc, corrigez-moi si je me trompe, c'est un peu Hilo qui, en faisant les choix de ces programmes, décide ce que Hydro-Québec Distribution devrait s'abstenir de faire. Est-ce que c'est bien cela?

R. Non, c'est pas comme ça que ça fonctionne. Je pense 17 que Hilo a... la filiale a été créée pour... on a 18 cherché une expertise, qu'on amène plus de 19 créativité puis d'agilité possible. Donc, Hilo, 20 effectivement, on leur donne la marge de manoeuvre 21 et on espère que comme ils auront comme filiale 22 23 toute l'agilité nécessaire pour créer des nouvelles offres. 24

Maintenant, comme je l'ai mentionné, on a

- 177 -

1 des discussions en continu avec eux pour l'arrimage de ces offres-là et ils doivent nous présenter leur 2 plan d'affaires. Donc, on a, évidemment, une influence mutuelle sur le développement. Puis l'idée, c'est pas de savoir... de jouer à qui a le plus grand rapport de force, je vous dirais, c'est 6 pas ça. C'est plus de dire, bien justement, qu'estce qui est la meilleure stratégie pour atteindre 8 les cibles de réduction de la puissance, 9 essentiellement. 10

- Q. [182] Je vous avais posé la question tout à
 l'heure, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la
 réponse. Est-ce qu'Hydro-Québec Distribution a été
 amenée à supprimer des programmes ou des projets de
 programmes en raison du fait que Hilo occupait le
 même champ?
- 17 R. Il n'y a pas de programme qui a été supprimé, à ma
 18 connaissance. Il y a des programmes qui ont été
 19 transférés à Hilo, comme par exemple
 20 l'assujettissement des charges de la chauffe de
 21 l'eau. Mais il n'y a pas de programme, à ma
 22 connaissance, qui ont été abandonnés ou supprimés.
- Q. [183] Et est-ce qu'on peut concevoir que si Hilo
 décide d'offrir un nouveau programme, que cela
 pourrait amener Hydro-Québec Distribution à retirer

- 178 -

```
un programme qu'elle aurait déjà ou... ou à le réduire?
```

- R. Non, je ne crois pas. Non. En fait, si Hilo veut
 sortir un nouveau programme, il va
 vraisemblablement en discuter avec le Distributeur
 avant. Puis il y a vraiment un comité sur
 l'arrimage des offres qui existe, donc je ne vois
 pas pourquoi cette situation-là devrait se
 produire.
- Q. [184] J'arrive maintenant au fait que, en réseau 10 autonome, Hilo n'est pas active. Son champ 11 d'actions ne couvre pas les réseaux autonomes. 12 Donc, est-ce qu'on peut concevoir que... Et comme 13 vous avez des projets d'efficacité énergétique. 14 Quand je dis « vous », je parle d'Hydro-Québec, 15 l'unité qui est Hydro-Québec Distribution a des 16 projets d'efficacité énergétique, y compris des 17 projets d'efficacité en puissance, dans les réseaux 18 autonomes. Donc, est-ce qu'il existe déjà ou est-ce 19 que logiquement on peut concevoir qu'il peut 20 exister des situations où le personnel de l'unité 21 Hydro-Québec Distribution offre, en réseau 22 autonome, quelque chose de sensiblement similaire à 23 ce que l'unité Hilo offre en réseau intégré? 24
 - R. Donc, ce qu'on discutait, excusez-moi pour le

- 179 -

conciliabule, là, c'est qu'il y a peut-être
effectivement certains... certaines mesures qui
s'apparentent à ce que Hilo offre. Mais ce que Hilo
offre, essentiellement, juste, t'sais... Vous
mentionniez que Hilo n'est pas présente en réseau
autonome, c'est exact.

Actuellement, Hilo n'est pas présent non plus sur l'ensemble du territoire québécois encore. Elle déploie son programme de toute manière.

Donc, comme je le mentionnais, ce qu'on

souhaite faire simplement, c'est qu'Hilo veut bien

s'installer dans son offre qu'on a appelé la phase

1, là, qui est le déploiement et du contrôle de

charge et de la domotique, mais c'est pas

habituellement exclusif, là.

- 16 Q. [185] Mais...
- 17 M. FRÉDÉRIK AUCOIN:
- 18 R. Si...

8

- 19 Q. [186] Oui?
- 20 R. Si je peux me permettre aussi, t'sais, on a quand
 21 même un plan de match à venir, là, dans
 22 l'efficacité énergétique pour les réseaux
 23 autonomes. T'sais, l'idée aussi, c'est que
 24 l'efficacité énergétique, on peut penser que c'est
 25 des mesures aussi qui sont... qui ont beaucoup plus

- 180 -

1 d'heures, là, comme impact, puis on parle même de réduction, là, beaucoup plus importante de gaz à 2 effet de serre, ça fait que c'est un petit peu là-3 dedans, là, qu'on inscrit nos prochaines initiatives pour aider justement ces réseaux-là à réduire leur consommation d'électricité, réduire 6 nos gaz à effet de serre, puis on pense que c'est 7 beaucoup plus prometteur, là, en termes d'impact 8 pour ces réseaux-là, que du déplacement de charge à 9 la pointe. 10

- Q. [187] Non, je comprends, mais ma question c'était :
 est-ce qu'il se peut que ce que l'unité HQD offre
 en réseau autonome soit sensiblement similaire à ce
 que Hilo peut offrir en réseau intégré?

 Mme KIM ROBITAILLE :
- R. C'est vraiment des offres complètement différentes.
- Q. [188] Et vous avez mentionné aussi que Hilo n'est 17 pas complètement déployée sur le territoire du 18 réseau intégré. Est-ce que cela veut dire que sur 19 la partie non déployée de ce réseau intégré, que 20 l'unité HQD peut être présente dans cette... dans 2.1 ces autres endroits pour offrir des programmes 2.2 d'efficacité en puissance qui peuvent ressembler à 2.3 ceux qu'offre Hilo? 24
 - R. Non, non, c'est tout simplement une question de

- 181 -

comment la technologie de Hilo, là, pour le moment pourrait être en mesure de l'offrir, donc non c'est... c'est pas le cas, là, c'est qu'on

laisse... on laisse le temps, là, à la filiale de bien se déployer à travers le Québec.

Q. [189] Est-ce qu'il y a des communications 6 d'expertises, parce que vous avez mentionné que Hilo a développé elle-même certaines technologies, certains programmes, est-ce qu'il y a des communications d'expertises qui se font ou qui sont 10 permises de Hilo vers les équipes d'Hydro-Québec 11 Distribution en réseau autonome quant à différents 12 programmes ou différentes technologies que Hilo 13 peut avoir développées, ou de communications de 14 Hilo vers HQD en réseau autonome, d'informations. 15

M. PATRICK LABBÉ:

- 17 R. Moi, J'ai déjà vu des communiqués avec des gens
 18 d'Hilo justement pour s'assurer qu'on... en termes
 19 d'arrimage, là, mais considérant l'offre d'Hilo,
 20 là, qui essentiellement, là, c'est de la gestion de
 21 chauffage via les thermostats, là, donc il n'y a
 22 pas... On a eu des consultations, là, mais il n'y a
 23 pas eu de débouchés par rapport à ça.
- Q. [190] Dans votre réponse... ce dont vous parlez
 dans votre réponse c'est en ce qui concerne les

- réseaux autonomes, c'est bien de cela que vous parlez dans votre réponse?
- R. Oui, Oui, oui, excusez. Oui, bien sûr de mon point
 de vue c'est pour évaluer, là, par rapport aux
 travaux qui sont réalisés dans... du côté de Hilo
 par rapport à ce que, nous, on fait comme
 initiative ou transition énergétique. C'est ça.
- Q. [191] Je vous cite un exemple qu'on cite nous-mêmes dans notre rapport. C'est à Inukjuak. Comme le vous savez, il y a des chauffe-eau qui sont en train 10 d'être... enfin qui vont être installés d'ici la 11 terminaison du projet par la compagnie gestionnaire 12 Inavik, donc des chauffe-eau résidentiels qui vont 13 être installés. Et le... on le cite dans notre 14 preuve, qu'Hydro-Québec Distribution a exprimé sa 15 préoccupation contractuelle auprès de Inavik pour 16 essayer de s'assurer que les chauffe-eau, ces 17 nouveaux chauffe-eau résidentiels seront 18 antilégionellose. Ca tombe bien, Hilo a développé 19 une technologie de chauffe-eau antilégionellose. 20 Est-ce que Hilo communique cette technologie à 21 Inavik et... pour le réseau autonome d'Inukjuak 22 afin d'avoir des bons chauffe-eau là-bas aussi, des 23 bons chauffe-eau résidentiels antilégionellose? 24

Mme KIM ROBITAILLE :

1

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

R. Bon, excusez-nous, c'est parce qu'on avait une

conversation très détaillée sur le fonctionnement

d'un chauffe-eau, là, mais bref... et la nature de

l'eau qui le compose. Bref, mais pour revenir à

votre question c'est... ce que Hilo a travaillé

c'est d'avoir une technologie qui permet de faire

l'interruption d'un chauffe-eau tout en

n'augmentant pas le risque de légionellose.

Ma compréhension, c'est que les nouveaux chauffe-eau qui sont commercialisés pour être installés, là, sans qu'ils soient interruptibles, ils permettent, en tout cas, je ne veux pas me prononcer, mais j'imagine que s'ils sont autorisés, c'est qu'ils ne présentent pas de risques de légionellose, là.

Mais Hilo n'a pas développé une expertise en chauffe-eau antilégionellose, là, juste pour que ce soit plus clair.

Q. [192] D'accord. Et pour les Îles-de-la-Madeleine,

où vous avez fait certaines démarches

d'électrification, même si on n'a pas encore

décidé, personne n'a encore décidé qu'il y aurait

un raccordement, est-ce que Hilo a contribué de

quelque manière à la technologie ou

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

1	l'électrification qui a été mise en place, au cours
2	des derniers mois, des dernières années, aux Îles-
3	de-la-Madeleine?

R. Juste pour rappeler, là, Hilo, actuellement, là, on est encore en projet pilote avec eux. On est dans la phase... pas pilote, mais de rodage, hein, avec eux.

Évidemment, on est à... Dans le cadre de ce rodage-là, puis je pense que c'est un peu, là, ce qu'on vous a expliqué aussi, c'est qu'on essaye de voir qu'est-ce que peut être la contribution de Hilo dans le cadre de certains investissements puis de solutions retenues d'alimentation. Pour ce qui est des Îles-de-la-Madeleine, je ne pense pas que ça a été le cas, parce que c'est très très spécifique.

Mais il y a des travaux en ce moment, peu importe la nature, là, des travaux, d'investissements qui sont requis sur le réseau, où on regarde, effectivement, si Hilo peut contribuer à réduire ces investissements-là.

Mais, pour répondre à votre question spécifique, comme je vous dis, on est encore à rodage, hein, dans Hilo, fait que... Je comprends qu'on aimerait qu'on soit rendu vraiment plus loin,

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 185 -

puis que la solution soit bien implantée, mais ce n'est pas le cas. Hilo se concentre actuellement vraiment sur le déploiement de sa phase un.

Q. [193] On sait qu'il y a... il y a un projet de raccordement actuellement en cours à La Romaine. Il y en a un qui fait partie des discussions aux Îlesde-la-Madeleine. Peut-être qu'il y en aura d'autres.

Est-ce que le fait qu'il y ait un raccordement d'un réseau autonome au réseau principal, est-ce que... Selon ma compréhension, est-ce que c'est correct de comprendre que si au moment du raccordement, il y a déjà des programmes d'efficacité en puissance qui sont offerts par Hydro-Québec Distribution, que ceux-ci sont de nature à devoir être interrompus, puisque le raccordement au réseau intégré signifie que c'est dorénavant Hilo qui prendrait cela en charge?

M. FRÉDÉRIK AUCOIN:

R. Premièrement, je pense qu'on va peut-être juste vous demander, peut-être, de... d'être un peu plus spécifique, là. Quand vous dites... Dans votre question hypothétique, là, vous faites référence à des programmes qui existeraient dans les réseaux autonomes avant le raccordement. Est-ce qu'on parle

- 186 -

- de programmes d'efficacité énergétique ou de programmes de gestion de la demande en puissance, là, tel que...
- Q. [194] Des programmes de la nature de ceux dont Hilo
 est en charge. Des programmes de gestion de la
 puissance. Bien, d'efficacité... je les appelle
 « efficacité en puissance », mais c'est le... c'est
 un synonyme.
- R. C'est bon. Bien, pour, peut-être, juste revenir à
 votre question... premièrement, elle est très
 hypothétique, là, parce que là, il n'y a pas de tel
 programme à ce stade-ci, là, déployé dans des
 réseaux, là, qu'on a l'intention de raccorder, là.
 Fait que je ne verrais pas, là, en quoi que ça...
 qu'il y aurait un... une problématique, là, avec ce
 que Hilo pourrait apporter, là, par la suite.
- Q. [195] D'accord, je vous remercie. Alors, j'ai juste
 deux questions qui restent et je remercie
 énormément la Régie, là, de la souplesse dont elle
 a fait preuve. Je suis à la toute fin de la
 dernière page, aux derniers mots. Donc, pour deux
 questions.

La première question porte sur la clientèle affaires. Donc, je comprends qu'il n'y a pas de contrat et qu'il n'est pas prévu qu'il y aurait un

2.3

24

25

- 187 -

contrat, entre l'unité HQD et l'unité Hilo, pour les mesures de gestion de la puissance pour la clientèle affaires.

Et aussi, j'ai cru comprendre des réponses précédentes qu'il n'y a même pas d'obligation de communiquer, entre Hilo et l'unité HQD... de communiquer ce que Hilo ferait. Donc, est-ce que cela signifie qu'il peut y avoir un risque d'empiétement, où les unités Hilo et HQD mèneraient des actions concurrentes ou incompatibles auprès de la même clientèle affaires pour réduire leur puissance?

Mme KIM ROBITAILLE :

5

6

7

8

9

10

11

12

13

2.0

21

22

23

2.4

2.5

R. L'idée, ce n'est pas d'avoir des obligations. C'est
parce qu'ici, on parle d'une filiale qui... qui
appartient à Hydro-Québec et pour laquelle, comme
j'essaie de l'expliquer, nous avons des échanges,
des communications en continu, des tables
d'arrimage.

Donc, au-delà des obligations, là, que vous voulez refléter aux termes très strictement contractuels, ce n'est pas ça la nature de la relation qu'on a avec notre filiale. Donc, l'idée, je le répète, c'est de se focusser sur l'objectif qui est la... maximiser la réduction des besoins en

- 188 -

puissance et d'aplanir les courbes. Donc, c'est dans ce sens-là qu'on travaille.

Et ce n'est pas parce qu'on ne prévoit pas à brève échéance d'avoir recours à la filiale pour la gestion des besoins en puissance pour la clientèle affaires, qu'ils ne nous communiquent pas leurs plans ou qu'ils... qu'il y aurait un risque qu'on rentre en conflit dans nos offres.

Les offres, là, elles sont prévues être arrimées, quel que soit le véhicule contractuel ou pas qu'on décide de prendre.

Q. [196] Rassurez-vous, Madame Robitaille, je suis très... je suis très satisfait des réponses que vous nous fournissez. Et bien au contraire, là, je suis très sensible... enfin, nous sommes très sensibles à la... à ce que vous communiquez par ces réponses.

Et ma dernière question porte sur les données des compteurs intelligents. Donc, je comprends que Hilo a accès aux données des compteurs intelligents des clients qui participent à ses programmes et que cela lui permet de mesurer les gains, et donc de démontrer que les programmes qu'elle met en place fournissent des gains... des gains en puissance. Donc, ce sont des données qui

2

- 189 -

ont un certain niveau de confidentialité. C'est des données confidentielles des clients en question.

Est-ce que vous seriez à l'aise et je... parce qu'il y a d'autres intervenants qui recommandent de donner une plus grande place au 5 marché privé, est-ce que vous seriez à l'aise de 6 donner accès à ces mêmes données confidentielles sur les... sur vos clients, provenant des compteurs 8 intelligents, à des joueurs de l'entreprise privée? 9 R. Il ne s'agit pas d'être à l'aise ou pas à l'aise, 10 il s'agit de respecter la Loi sur l'accès à 11 l'information et la protection des renseignements 12 personnels sur les organismes publics. Donc, cette 13 loi-là est extrêmement contraignante en matière de 14 transmission de renseignements personnels pour 15 l'exécution d'un contrat. Donc... Et vu la nature 16 et l'entièreté... puis, pour... juste pour vous 17 dire, là, ça prévoit toutes... des garanties de 18 sécurité extrêmement importantes en matière de 19 stockage d'informations, d'utilisation de 2.0 l'information, de destruction de l'information, 21 donc... vous connaissez peut-être la nature de la 22 loi en question. Donc, il s'agit... Il arrive que 2.3 le Distributeur doive externaliser des 2.4 renseignements personnels, mais ce n'est pas 2.5

2.0

- 190 -

nouveau, là. Si on pense, par exemple, aux firmes de recouvrement, qui ont accès à des renseignements extrêmement sensibles de la clientèle, et pour lesquels on externalise l'information.

Donc, il ne s'agit pas d'être à l'aise ou pas à l'aise, il s'agit de dire... À ce stade-ci, vu l'ampleur des renseignements qui étaient à communiquer, c'est la filiale, on s'assure que ça fonctionne bien avec la filiale. Si on devait ouvrir à d'autres joueurs de l'entreprise privée, c'est sûr que les mêmes exigences seraient exigées. Et elles sont très lourdes et quand même très coûteuses, hein. Il ne faut pas le négliger.

Je ne veux pas présumer, là, que les entreprises privées n'ont pas des mécanismes de protection de... des renseignements personnels, mais disons qu'entre ce qui est exigé pour la loi pour une entreprise privée et le niveau d'exigence qu'un organisme public doit rencontrer, il y a quand même... il y a quand même un bon... une bonne marche, pour ne pas dire un escalier entier, là.

Q. [197] Peut-être que je me suis mal exprimé dans ma question. Ce dont je vise, parce que comme vous savez, la loi est très claire : tout citoyen a le droit de renoncer à la confidentialité. Tout

2

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

citoyen a le droit de signer un contrat dans lequel il y a une petite clause qui dit qu'il permet à l'entreprise avec qui il contracte d'utiliser les données auxquelles il donne accès et l'entreprise peut les utiliser, les vendre, s'en servir pour faire de la... pour envoyer de la publicité aux citoyens.

Le citoyen a le droit absolu de signer ça. S'il ne veut pas... s'il ne veut pas signer, il n'a qu'à ne pas contracter. Mais, comme vous le savez sans doute, très souvent, dans toutes sortes de fournisseurs de biens et services, des magasins, des banques, des caisses populaires, nous signons... tout le monde, nous signons ce genre de clauses nous permettant à ce que nos données soient utilisées. Donc, c'est dans ce contexte-là que je vous demandais si vous seriez à l'aise d'avoir une entreprise privée qui peut proposer, peut proposer au client de lui donner... de renoncer à sa confidentialité. Si le client ne veut pas... ne veut pas y renoncer, bien il n'aura pas le programme d'efficacité énergétique qui vient avec. Mais, s'il signe, il signera ce qui est écrit dans les clauses. Donc, c'est dans ce sens-là que je vous demande si vous êtes intéressée.

1.3

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

- 192 -

1 R. Avec respect, Maître Neuman, je ne veux pas faire un plaidoyer, là, sur la notion de la validité du 2 consentement, évidemment. Toutefois, il est inexact 3 de dire que un client ou... en matière, en matière d'organisme public la loi va avoir un pas de plus et le client ne peut pas simplement renoncer, nous 6 devons prendre les mesures nécessaires. C'est comme 7 une loi de protection des gens contre eux-mêmes, 8 là, si je peux l'exprimer ainsi. C'est que même 9 s'ils y renonçaient volontairement, ça n'enlève pas 10 pour autant notre fardeau de protection des 11 renseignements. 12

Donc, c'est très différent de la situation que vous décrivez lorsque vous allez par exemple, comme vous dites, contracter des prêts que vous voulez et que vous renoncez à la protection de vos renseignements personnels, c'est une autre loi qui s'applique.

Dans le cas ici, c'est la Loi sur les organismes publics et la loi est assez claire. Et puis indépendamment du consentement du client, il y a des choses qui peuvent se faire par consentement. Mais même avec le consentement du client à renoncer à sa protection, ça n'empêche pas que les données puis les mesures que doit prendre un organisme

1	public pour protéger la sécurité des
2	renseignements, c'est deux choses indépendantes.
3	Donc, je laisserai les procureurs, si
4	jamais c'est requis, là, expliquer, là, et plaider
5	cet aspect-là. C'est plus dans mes anciennes
6	fonctions que j'avais à faire ce travail-là,
7	mais Donc, je vais m'arrêter là pour l'instant
8	sur cette notion-là de consentement.
9	Me DOMINIQUE NEUMAN :
10	D'accord. Donc, je vous remercie. Je vous remercie
11	beaucoup. Je remercie beaucoup le panel. Je
12	remercie beaucoup la Régie. Donc, sur cet appel
13	généralisé aux avocats, donc c'est là-dessus que je
14	termine et je vous remercie beaucoup.
15	LE PRÉSIDENT :
16	Merci. Alors, on va prendre avant de poursuivre,
17	on prendra une petite pause jusqu'à quatorze heures
18	trente (14 h 30).
19	
20	SUSPENSION
21	
22	DISCUSSION
23	LE PRÉSIDENT :
24	Alors, je vois que Maître Thibault-Bédard a levé la
25	main.

Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD : 1 Bien oui, désolée d'intervenir à nouveau. J'ai 2 l'impression que je le fais souvent. Je me demandais si la Régie avait des informations supplémentaires à nous fournir sur une question que j'ai posée avant-hier, je crois, là, pour la preuve 6 des intervenants. Si on doit faire allusion à certaines pièces confidentielles, de quelle manière doit-on s'y prendre? 9 LE PRÉSIDENT : 10 Bien, écoutez, il faudrait peut-être voir, dans la 11 mesure du possible, éventuellement, je pense qu'il 12 faudrait voir si les intervenants prévoient, dans 13 leur preuve, aborder certains thèmes, là, puis 14 essayer de les regrouper. Sinon, bien dans votre 15 preuve, dans la mesure du possible, là, essayez 16 d'éviter, dans le fond, de présenter la preuve, si 17 c'est possible, en évitant de nommer spécifiquement 18 les informations qui sont confidentielles, là. 19 Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD : 2.0 Hum, hum. 21 Me ÉRIC FRASER : 22 Si je peux me permettre, Monsieur le Président, 23 là... 2.4

1 Me HÉLÈNE SICARD :

Monsieur le Président... Ah! O.K. Vas-y Éric.

Me ÉRIC FRASER :

6

8

9

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

2.4

2.5

... je crois qu'on a fait trois jours d'audience où on a beaucoup abordé Hilo, lequel fait l'objet de plusieurs préoccupations de confidentialité, de façon quand même assez aisée. Je me disais que ce qu'on pourrait entrevoir, c'est les gens pourront

faire leur preuve sans nécessairement soulever

d'éléments confidentiels.

Mais que soit leur argumentation, soit une preuve écrite déposée sous pli confidentiel avec les informations supplémentaires, pourrait compléter, en fait, l'idée étant de compléter tout ce qui sera testimonial par un document qui révélera les informations qui seront gardées sous pli confidentiel, le cas échéant. C'est ce que je propose, bien humblement.

Me HÉLÈNE SICARD :

En fait, ça a déjà été fait, Maître Fraser, dans un autre dossier. J'avais déposé un affidavit pour une section confidentielle lorsque ma cliente avait témoigné en lieu et place. En fait, elle l'avait adoptée, là, puis il n'avait pas été question et ça avait été déposé sous pli confidentiel. Alors,

- 196 -

- c'est une solution.
- LE PRÉSIDENT :
- Oui. Ça apparaît certainement une avenue
- intéressante, là.
- 5 Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
- Parfait. C'est bien noté. Merci beaucoup.
- 7 LE PRÉSIDENT :
- Très bien. Alors, je vois que maître Sicard est
- prête.
- 10 Me HÉLÈNE SICARD:
- Oui, depuis un bout de temps. Alors, écoutez, juste
- avant...
- LE PRÉSIDENT :
- Donc, pour...
- 15 Me HÉLÈNE SICARD:
- ... d'abord bonjour.
- 17 LE PRÉSIDENT :
- ... pour environ une heure?
- Me HÉLÈNE SICARD:
- J'ai annoncé quatre-vingt-dix (90) minutes,
- Monsieur le Président. Et j'avais pris en
- considération les preuves et le fait qu'il y aurait
- d'autres questions. Alors, malheureusement je dois
- m'en tenir à mon quatre-vingt-dix (90) minutes pour
- le moment.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1

- 3 Me HÉLÈNE SICARD :
- Si soit le banc, soit les témoins d'Hydro-Québec ou
- notre sténographe, si vous avez des restrictions et
- que vous voudriez m'indiquer maintenant à quelle
- heure je devrais m'arrêter parce qu'il est
- maintenant deux heures trente-cinq (14 h 35), donc
- j'irais jusqu'à quatre heures et cinq (16 h 05), si
- tout va bien, laissez-le-moi savoir puis
- j'ajusterai entre ces...
- LE PRÉSIDENT :
- Bien, écoutez, on fera... pour aujourd'hui, on fera
- environ une heure, là, et qu'on complétera demain.
- 15 Me HÉLÈNE SICARD:
- Donc, jusqu'à deux heures... trois heures trente-
- 17 cinq (15 h 35). O.K.
- LE PRÉSIDENT :
- oui.
- 20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :
- Je vous remercie. Alors, je commence. Hélène Sicard
- pour Union des consommateurs.
- Q. [198] Alors, bonjour à tous ces témoins courageux.
- Je vais vous informer tout de suite. Certaines de
- mes questions peuvent apparaître être légèrement

2

3

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

répétitives, mais l'angle sera différent et je vais essayer d'être clair pour vous indiquer de quel complément d'informations j'ai besoin.

Alors, je vais commencer par une brève section qui est plus générale. Vous m'excuserez, j'ai des allergies et la voix très enrouée.

Alors, selon les dernières données publiées par Statistique Canada, la hausse de l'inflation en mai était de trois point six pour cent (3,6 %) de plus par rapport aux données de la même période en vingt vingt (2020). C'est une hausse importante par rapport à l'historique des hausses d'inflation depuis plusieurs années, là. On n'avait pas vu de hausse aussi importante.

Maintenant, qu'elle soit de courte durée ou non, une telle poussée inflationniste aurait-elle un impact sur la demande d'électricité au Québec?

M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

R. Bien, comme j'ai fait déjà mention, là, on avait déjà quand même anticipé, là, une relance économique dans notre scénario, là, de l'État d'avancement. Cette relance-là jusqu'à maintenant est vraiment en lien avec ce qu'on observe dans les derniers mois. Ça fait que pour qu'est-ce qui est de notre signal économique, là, on pense qu'il est

- 199 -

directement enligné, là, sur ce qu'on observe comme données plus récentes au niveau de notre consommation d'électricité, ça fait qu'on persiste à croire, là, que notre scénario économique est

vraiment centré à l'heure actuelle.

Q. [199] O.K. Monsieur... Monsieur Aucoin, je vous 6 arrête parce que ma question était... était tout simplement, je sais que vous avez donné des informations, c'était juste si une poussée 9 inflationniste a un impact sur la demande. Puis la 10 deuxième question c'est... c'était : avez-vous 11 évalué cet impact avec la poussée inflationniste du 12 mois de mai? Je ne vous demande pas si c'est en 13 ligne, je vous demande juste si vous avez regardé 14 cette nouvelle poussée inflationniste. Est-ce que 15 ca a eu un impact puis avez-vous évalué l'impact? 16 Il ne se reflète peut-être pas maintenant, vous 17 allez peut-être le refléter au prochain Plan 18 d'avancement, la question est juste : est-ce que ça 19 a un impact puis l'avez-vous évalué? 20 21

- 21 R. Bien on a pris connaissance de la statistique que vous venez de dénoncer.
- 23 Q. [200] O.K.
- R. Par contre, c'est comme... comme je disais, ça reste quand même une donnée anecdotique, là,

concernant l'ensemble de l'horizon qu'on est en

train de regarder. L'idée c'est qu'au-delà de...

puis pour répondre peut-être plus précisément, en

effet, l'inflation peut avoir une influence sur la

prévision de l'électricité, là, au sens que ça peut

avoir des impacts sur les taux d'intérêt, qui peut

avoir de l'impact sur les entreprises, etc., là, je

ne vous ferai pas l'élaboration...

Q. **[201]** Non, non.

25

R. ... de la théorie de macroéconomie d'une 10 augmentation de l'inflation, mais... mais c'est des 11 choses qui sont prises en compte dans nos scénarios 12 économiques qu'on analyse lors de l'établissement 13 de la prévision. C'est des choses quand même qui 14 sont appelées à évoluer. C'est sûr que là on va 15 resoumettre un État d'avancement, là, dans les 16 prochains mois. On va refaire l'exercice de 17 prévision de la conjoncture économique, là, aux 18 alentours des dates, là, prévues à cette fin dans 19 notre cycle de prévision. Ça se pourrait qu'il y 20 ait des choses qui bougent d'ici là, mais pour 21 l'instant le signal, là, qu'on a dans notre 22 prévision de l'État d'avancement demeure, on croit, 23 centrée, puis pertinent, là, à l'étude du dossier. 24

Q. [202] O.K. Écoutez, je suis consciente que la

- 201 -

donnée que je vous donne de l'inflation date de mai. C'est quand même très récent. Mais je cherche quand même des informations, merci. Alors donc je dois comprendre que votre modèle de prévision de la demande inclut l'inflation comme une variable explicative.

R. Bien à vrai dire ce qui... je vais peut-être 7 rentrer un petit peu plus dans le détail, là, mais 8 quand on établit notre scénario économique, 9 l'inflation fait partie de... d'un des intrants 10 pour établir notre scénario de l'activité 11 économique. Par la suite, cette analyse-là se 12 traduit par des signaux, là, par secteur de 13 consommation. Que ce soit, là, industriel, les 14 pâtes et papier, les mines, etc. Mais c'est un des 15 intrants, là, dans notre... dans notre scénario 16 économique. 17

- Q. [203] O.K. Est-ce que je pourrais vous demander
 quelle valeur d'inflation vous avez utilisée dans
 le plan amendé, là, que vous avez déposé?
- R. Pour quelle période?
- Q. [204] Sur la période du Plan, là. Quand vous
 utilisez l'inflation vous l'utilisez sur la période
 du Plan, je présume. À moins que vous allez...
 allez-vous me dire que pour chaque année vous

- 202 -

- subtilisez un taux d'inflation différent pour faire vos prévisions?
- R. En effet, notre taux d'inflation, là, pourrait...
- 4 pourrait bouger. Ça ne veut pas dire que quand on
- regarde le mois...
- Q. [205] Je vais... je m'excuse. C'est parce que je
- suis consciente... j'essaie de prendre le moins de
- temps possible. Si vous me dites que vous avez
- utilisé, je ne veux pas « on pourrait ». Je
- voudrais savoir ce que vous avez fait. Alors, si
- vous me dites que dans le plan, tel que soumis,
- amendé avec COVID, là, le deuxième qui est au
- dossier... Pouvez-vous me dire quel taux
- d'inflation vous avez utilisé?
- Si vous avez utilisé un taux différent pour
- chaque année, bien, donnez-moi les données pour
- chaque année. Si vous avez utilisé un taux
- inflationniste de base, bien, donnez-moi le taux
- d'inflation de base que vous avez utilisé pour
- faire vos prévisions.
- Et je comprends que c'est un élément parmi
- d'autres éléments qui ont été utilisés pour faire
- la prévision économique.
- R. Bon, premièrement, je peux vous confirmer que ce
- n'est pas le même taux à chaque année. Je peux...

Ça fait que si... si j'ai... si on a à fournir, là,

des informations, ce sera pour l'ensemble de la

période.

Par contre, c'est sûr que ce taux-là est
dur à comparer avec le trois pour cent (3 %) que
vous voulez... vous venez de me mentionner, là.
J'espère que ce n'est pas dans cet objectif-là que
vous voulez...

- 9 Q. [206] Non.
- R. ... l'utiliser.
- Q. [207] Je ne fais pas de comparaison, à l'heure 11 actuelle. Là, je vous demande - et c'était sur 12 l'inflation - je vais vous rassurer, c'était ma 13 dernière question. Mais j'aimerais avoir les taux 14 que vous avez utilisés pour vos prévisions des 15 années qui sont au plan. Si c'est... Vous pouvez 16 prendre un engagement si c'est différents taux pour 17 chaque année et que vous ne les avez pas sous la 18 main. Ou si c'est un seul, bien, donnez-moi le taux 19 que vous avez utilisé. 20
- 21 R. Bien, je vous confirme que ce n'est pas un seul 22 taux et je ne les ai pas sous la main.
- Q. [208] O.K. Alors, pourriez-vous... Alors, Madame la
 Greffière, Madame Lebuis, je ne sais plus à quel
 engagement nous sommes rendus.

LA GREFFIÈRE :

Numéro 8.

1

- Me HÉLÈNE SICARD :
- Q. [209] Alors, est-ce que... engagement numéro 8:
- déposer, pour chaque année du Plan
- d'approvisionnement, le taux d'inflation qui a été
- utilisé pour faire la prévision économique. Est-ce
- que ça va, ça, Monsieur Aucoin?
- R. Si je peux juste me permettre, là, je pense que
- vous avez indiqué le plan d'approvisionnement, mais
- juste pour bien qu'on s'entende, on parle de l'État
- d'avancement déposé en deux mille vingt (2020), là.
- Novembre deux mille vingt (2020).
- Q. [210] Bien, on parle du plan qui est au dossier,
- le... celui qui intégrait la COVID, là, que vous
- demandez d'approuver par la Régie.
- R. Parfait. C'est l'État d'avancement, là...
- 18 Q. **[211]** O.K.
- 19 R. ... de novembre deux mille vingt (2020).
- 20 Q. **[212]** O.K.
- 21 R. Merci.
- Me ÉRIC FRASER :
- Q. [213] Excusez-moi, Monsieur le Président.
- Évidemment, je... je constate que c'est une
- information qui pourrait être utile pour la Régie.

1 Par contre, sous réserve de l'utilité que la Régie pourrait lui trouver, je m'objecterais sur le 2 caractère tardif de cette information-là, parce que c'est une information qui aurait dû être demandée dès les DDR. Il y a eu plusieurs DDR. Et il y a 5 même eu des DDR sur l'État d'avancement, et je 6 trouve que l'UC se prend très tardivement pour 7 demander ce type d'information là. Donc, évidemment, sous réserve de l'utilité 9 que la Régie pourrait y voir, je m'objecterais à 10 l'engagement. 11 Me HÉLÈNE SICARD : 12 Monsieur le Président, c'est récent que les taux se 1.3 sont mis à grimper de façon étonnante. Ça peut 14 avoir des conséquences importantes, éventuellement, 15 sur les prévisions qui ont été faites, selon ce qui 16 a été donné. Je comprends qu'on a déposé un dossier 17 il y a presque un an, mais vous devez l'approuver, 18 là, maintenant. Et meilleures seront les 19 informations, meilleure sera votre décision. 2.0 LE PRÉSIDENT : 21 Je vous reviens. Alors, en information 22 complémentaire, on vous demanderait de déposer les 2.3

taux d'inflation qui ont été utilisés dans votre

modèle de prévision.

2.4

2.5

1	Me ÉRIC FRASER :
2	Donc, ce sera l'engagement numéro 8. Taux
3	d'inflation utilisé à dans la prévision de
4	l'État d'avancement. C'est ça?
5	Me HÉLÈNE SICARD :
6	C'est bien ça. Merci.
7	
8	E-8 (HQD) Déposer, pour chaque année du Plan
9	d'approvisionnement, le taux
10	d'inflation qui a été utilisé dans la
11	prévision de l'état d'avancement
12	(demandé par UC)
13	
14	Alors, je passe maintenant à la demande
15	d'électricité pour le transport en commun. Les
16	témoins sont en train de se parler, est-ce que je
17	devrais attendre? Êtes-vous prêts? Oui?
18	Me ÉRIC FRASER :
19	Ça va, vous pouvez y aller.
20	Me HÉLÈNE SICARD :
21	Alors, demande d'électricité pour le transport en
22	commun, selon l'ARTM, il va falloir dix (10) ans
23	pour que l'achalandage dans les transports en
24	commun retrouvent son niveau prépandémie. Des
25	diminutions de services sont envisagées, par

2

5

6

8

9

10

- 207 -

exemple, la diminution annuelle du service de métro de deux point six pour cent(2,6 %) pour chacune des trois prochaines années. Ce qui va représenter, sur ces trois années, à peu près dix pour cent (10 %).

En supposant que cette diminution de service se répercute directement sur la consommation d'électricité de la STM, cela représenterait-il une diminution significative de la demande d'électricité pour le tarif LG?

M. FRÉDÉRIK AUCOIN:

- 11 R. Bien, la réponse est non. Un petit peu ce que j'ai 12 mentionné, je pense, un petit peu plus tôt dans la 13 journée.
- Q. [214] Ce matin vous avez parlé?
- R. Oui, c'est ça, exactement. Là, on avait parlé du 15 REM à matin, mais les transports en commun, ça ne 16 représente pas, là, une charge, là, très très 17 importante, là, pour même vis-à-vis, là, l'ensemble 18 du tarif LG, c'est relativement marginal, ça fait 19 qu'on peut penser, là, que ça n'a pas d'incidence, 20 là, majeure. Ça peut même être pensé, là, qu'on 21 pourrait... ça pourrait même être compensé par de 22 la consommation à domicile de clients. Ça fait que 23 c'est sûr, quand on regarde, en plus, dans une 24 vision globale de la consommation d'électricité, 25

- là.
- Q. [215] O.K. Je m'excuse, pauvre vous, Monsieur
- Aucoin, je vais vous arrêter souvent...
- R. Ça ce n'est pas grave, je ne le prends pas
- personnel.
- Q. [216] C'est parce que vous me parlez de
- consommation résidentielle, ça, c'est un autre
- tarif qui va être affecté. Moi, je vous parlais du
- g tarif LG, alors, si vous pouviez juste me dire si
- la diminution de la consommation d'électricité de
- la STM aurait un impact significatif sur le tarif
- 12 LG?
- R. La réponse est la même, la réponse est non.
- Q. [217] C'est non, O.K. Merci. Vous êtes généreux
- dans vos réponses, là, je vous remercie, mais des
- fois, ce n'est pas nécessaire.
- 17 R. Parfait.
- Me ÉRIC FRASER :
- Monsieur le président, je demanderais quand même
- qu'on laisse le témoin répondre.
- Me HÉLÈNE SICARD :
- 22 O.K.
- Me ÉRIC FRASER :
- Les sujets sont complexes, méritent des réponses
- qui sont à la hauteur des questions. Et dans ce

- 209 -

- type de débat là, les réponses doivent parfois être
- complexes puis j'aimerais ça que ma consoeur laisse
- les témoins répondre adéquatement.
- 4 Me HÉLÈNE SICARD :
- Je vais tenter de le faire, si on répond à la
- question. Dans ce cas-ci, je n'avais pas besoin
- d'information sur le tarif résidentiel de
- 8 l'électricité...
- 9 LE PRÉSIDENT :
- Bien, Maître Sicard, il est possible que vous ne
- soyez pas parfaitement satisfaite de la réponse,
- mais on peut les entendre toutes quand même.
- 13 Me HÉLÈNE SICARD:
- 0.K. J'essaie juste d'avancer. Merci.
- Q. [218] Pénurie de main-d'oeuvre. La prévision de la
- demande du Distributeur tient-elle compte de la
- pénurie de main-d'oeuvre que vivent aujourd'hui
- plusieurs entreprises au Québec?
- R. En effet, le secteur de l'emploi est aussi, est
- quelque chose qu'on regarde, là, quand on établit
- le scénario économique. Au moment qu'on a fait
- l'état d'avancement, on avait déjà un certain
- signal, là, qu'il pouvait y avoir, là, des enjeux
- au niveau des emplois. C'est quand même quelque
- chose, là, qui n'est pas nécessairement non plus

8

10

11

25

- 210 -

l'élément là, qui vient jouer le plus, là, dans nos modèles de prévisions, mais c'est quand même un élément qu'on regarde. Ça fait que oui, pour répondre à votre question, on a regardé cet élément-là et ça inclut, là, un certain impact, là, au niveau de la pénurie d'emploi.

Q. [219] Est-ce qu'on doit comprendre que pour vous,
là, la pénurie de main-d'oeuvre était plus
importante maintenant qu'avant la pandémie et c'est
dans cette proportion-là que vous en avez tenu
compte?

R. Bien, au moment, là, qu'on a fait l'état 12 d'avancement, on était déjà là dans la pénurie, là. 13 Ça fait qu'on a quand même pu voir, là, cette 14 première réalité-là, là, c'était à l'automne 15 dernier. Puis bien c'est sûr qu'on regarde aussi à 16 plus long terme, là, on pense quand même que c'est 17 quelque chose, là, qui pourrait finalement, là, 18 avoir des impacts, là, quand même temporaires, là, 19 puis qui ne seraient pas nécessairement, là, 20 impactés là, sur l'ensemble de l'horizon, mais 21 c'est des choses, là, qu'on a prises en compte avec 22 les meilleures informations qu'on disposait au 23 moment, là, du positionnement du scénario 24

économique à l'automne dernier.

- 211 -
- Q. [220] O.K. Quand vous me dites « temporaires »,
- temporaires, pour vous, c'est une année, deux ans,
- quatre ans?
- R. Bien, pour qu'est-ce qui est, là, de la pénurie
- d'emploi, là, je n'ai pas le nombre d'années précis
- en tête, mais j'aurais tendance à penser quelques
- années.
- Q. [221] Quelques années c'est deux ou trois?
- R. Prenez comme ça vous tente. Deux, trois, c'est
- parfait.
- Q. [222] Oui, mais le Distributeur il a pris quoi lui
- dans sa prévision? Quand il a pris en considération
- la pénurie d'emploi? La pénurie était maintenant
- pire qu'avant la COVID. On s'entend là-dessus je
- pense? Monsieur Aucoin?
- Me ÉRIC FRASER :
- Les témoins se consultent.
- 18 Me HÉLÈNE SICARD :
- Ah O.K. Je m'excuse.
- 20 R. Ça serait deux ans la réponse.
- Q. [223] O.K. Maintenant, d'autres vous ont posé des
- questions, mais ça porte sur le télétravail. Est-ce
- que le Distributeur a considéré que le télétravail
- pouvait être une pratique qui était là pour durer?
- R. Bien, oui. C'est juste que l'impact de cette

phrase-là n'est pas nécessairement... Pour chaque

- 212 -

- prévision on peut tirer des conclusions propres en
- puissance, en énergie horaire, mais oui. La réponse
- à votre question est oui.
- Q. [224] O.K. Et est-ce que vous avez évalué l'impact
- du télétravail sur la demande d'électricité? Si
- oui, il semblerait que c'est ce que je viens de
- comprendre de votre réponse, pour quelle période?
- Dans le plan avez-vous étendu l'impact du
- télétravail?

1

- R. Je pense qu'il va falloir être un peu plus précise.
- Est-ce que vous me parlez de la prévision en
- puissance, de la prévision en énergie, de la
- prévision résidentielle, commerciale? Je pense
- qu'il va me falloir un peu plus d'informations pour
- bien répondre combien d'années on a...
- 17 Q. **[225]** Écoutez...
- R. Parce qu'il y a des éléments, si on prend par
- exemple en puissance, que ça n'a pas eu d'effets
- sur notre prévision en puissance. Ça fait que ça
- serait zéro, puis il y en a d'autres que...
- 22 Q. [226] O.K.
- 23 R. ...ça pourrait avoir des conséquences à plus long
- terme. Ça fait qu'il faut juste...
- 25 Q. [227] O.K.

- 213 -

- R. ...être un peu plus précis.
- Q. [228] Vous nous avez dit, dans vos témoignages au
- cours des dernières journées, que vous faisiez une
- analyse de l'impact du télétravail sur le profil de
- la consommation de la clientèle. Correct?
- R. Bien, ce que j'ai mentionné c'était le profil de
- recharge à domicile pour les véhicules électriques
- si ma mémoire est bonne.
- ça fait qu'on avait... On voulait attaquer
- ce sujet-là plus particulièrement, à savoir,
- 1'impact que ça pouvait représenter sur le profil
- de recharge.
- Q. [229] Pour les bornes de recharge seulement? Avez-
- vous fait une étude sur l'impact du télétravail sur
- le profil général de votre clientèle? De
- consommation de votre clientèle?
- R. C'est des choses qui sont en cours ça aussi. On est
- aussi en train de traiter un sondage qu'on a fait
- auprès de notre clientèle pour voir quel est
- l'impact?
- Parce que l'idée c'est oui, on a fait des
- analyses pour comprendre l'impact du profil pour la
- consommation en général. Ce n'est pas tant ça
- l'enjeu.
- C'est de savoir qu'est-ce qui va perdurer

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 214 -

de ce profil-là, puis c'est à travers un peu le
sondage qu'on voulait avoir des informations
supplémentaires pour savoir un petit peu est-ce
qu'on allait maintenir finalement ces effets-là sur
le profil à plus long terme, puis c'est ces genres
de travaux qui sont en cours de réalisation qu'on
espère avoir pour l'état d'avancement en projet.

- Q. [230] O.K. Mais pour le moment, ce profil-là n'a
 pas été pris en compte dans l'état d'avancement qui
 est au présent dossier?
- 11 R. Oui. On a fait quand même des ajustements sur la
 12 consommation résidentielle, la consommation
 13 commerciale pour prendre en compte l'effet de la
 14 COVID, qu'on ait justement plus de monde à la
 15 maison.

Ça fait qu'on a quand même lieu à des effets mettons positifs pour le résidentiel, c'est plus le secteur résidentiel, sur justement le début de l'horizon en tenant compte des ventes additionnelles qu'on avait pu observer pendant l'effet de la COVID. Ça fait que oui on a internalisé des effets sur la demande d'électricité.

Q. [231] O.K. Ces effets, vous les avez internalisés pour quelles périodes? Pour quelles années du plan

- 215 -

en fait?

- R. Je dirais les premières... Bien, peut-être encore 2 là il faut faire attention, là. Est-ce qu'on parle 3 du résidentiel, du commercial? C'est des choses, là, qui sont quand même... qui pourraient être différentes parce que chaque... chaque secteur a 6 son comportement qu'on a analysé dans le détail. T'sais, le côté commercial on peut penser que ça a 8 des effets un peu plus temporaires, l'effet au 9 niveau du résidentiel peut-être de façon un peu 10 plus... plus longue, ça fait que c'est... c'est 11 variable, là, pour chacun des secteurs. 12
- Q. [232] O.K. Je vous remercie. Donc, il n'y a pas
 d'analyses par rapport à cet impact qui sont
 complétées à l'heure actuelle?
- R. Bien comme je vous a dit, on a internalisé les 16 effets du télétravail et de la COVID et de savoir 17 quel est l'impact, là, finalement, qu'on fait... 18 qu'on fait perdurer. Par contre, c'est pas une 19 analyse en soi, ça a été internalisé dans la 20 prévision pour chacun des secteurs, là, analysé 21 individuellement. Puis comme je vous disais, il y a 22 des analyses en cours pour savoir à quel... 23
- Q. [233] Pour le prochain.
- 25 R. Pour... c'est ça, le côté, là, à plus long terme

- 216 -

qu'est-ce qui va perdurer de ces effets-là, que
pour l'instant on avait mis quand même, là, peutêtre plus temporaire, là, mais on... on se
questionne, là, à savoir s'il n'y a pas des choses,
là, qui pourraient perdurer.

Q. [234] Mais pour le moment vous les avez inscrites
comme plus temporaires puis avec les résultats que
vous aurez quand c'est complété le prochain Plan
d'avancement les intégrera. C'est ça?

10 R. Exactement.

Q. [235] O.K. Merci. Je passe maintenant... toutes mes 11 prochaines questions porteront sur Hilo. Alors, 12 Madame la Greffière, dans un premier temps parce 13 que j'y ferai référence souvent, si vous voulez 14 aller chercher la pièce B-042, qui est la version 15 caviardée des réponses aux questions de l'AQCIE, je 16 pense. Et je demanderais de vous rendre, parce que 17 la pagination n'est pas... ça va être la page 45 du 18 PDF. Vous l'avez. Eh, que vous êtes efficace. Alors 19 sur cette... sur cette page on voit la description 2.0 d'abord en haut : Services Hilo inc. Et Hydro-2.1 Québec. Je note et j'ai pris note aussi de la 2.2 réponse, vous avez répondu à maître Neuman qu'Hilo 2.3 et Hydro-Québec n'avaient pas la même adresse, 24 alors vous allez peut-être vouloir m'expliquer 25

- 217 -

- parce qu'ici je note que l'adresse d'Hilo, siège social, 75, boulevard René-Lévesque, est la même
- que celle d'Hydro-Québec, qui est 75, boulevard
- René-Lévesque. Est-ce que c'est toujours correct,
- ces adresses et ces informations?
- 6 Mme KIM ROBITAILLE:
- R. J'essaie de retrouver (inaudible).
- Q. [236] Je vous entends très mal, Madame Robitaille.
- Là, je ne vous entends plus du tout.
- R. Oui, je le sais. Bon, désolée. Alors pour revenir à
- votre question, j'avais répondu à maître Neuman à
- la question à savoir si les employés de Hilo
- travaillaient dans les mêmes bureaux que ceux
- d'Hydro-Québec Distribution, ça c'était non. Et
- évidemment ça c'est leur désignation d'adresse à
- domicile au terme du Registre des entreprises, là.
- 17 Q. [237] O.K. Alors... et si vous... si vous allez,
- Madame la Gref... bien en fait vous connaissez
- ça... à la toute fin de ce document, qui serait la
- page... là, on était à la page 45, alors ce serait
- la page 56, « Avis et communication de documents ».
- 22 Ce sont les mêmes adresses qui apparaissent pour...
- si vous voulez vous rendre, Madame la Greffière, à
- la page 56. On va revenir en haut plus tard. Ah.

- 218 -

		`	
1	T.A	GREFFIERE	•

- J'étais à la page 56, Maître Sicard. 56, PDF.
- Me HÉLÈNE SICARD :
- Ah, bien alors... ça va être... c'est parce que
- notre PDF... Alors, ça va être plus loin. Vous
- allez avoir un paragraphe qui dit : « Avis et
- communication de documents ». « Avis... », voilà,
- 8 nous y sommes.
- Alors, vous avez la même adresse, 75,
- boulevard René-Lévesque, pour les avis que doivent
- se donner les co-contractants. Restez-là, Madame
- Lebuis, s'il vous plaît. C'est bien ça?
- R. Hum, écoutez, c'est ce que je vois qui est dans le
- contrat, effectivement. Tout ce que je peux vous
- dire là-dessus, c'est que d'une part, la
- désignation de l'agrégateur devrait être corrigée.
- Leurs bureaux ne sont effectivement plus, là, à
- cette adresse-là. Ils sont sur la rue McGill, de ma
- compréhension.
- Et par ailleurs, madame Roy-Trudel ne
- travaille plus, non plus, pour Hilo. Donc, il y
- aura peut-être une petite mise à jour à faire.
- Q. [238] O.K. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi
- l'adresse de madame Roy-Trudel, qui travaillait
- pour Hilo, selon vous, était et c'est un

- 219 -

représentant de Hilo - à hydro.qc.ca?

- R. Oui. C'est en attendant que les adresses... Madame
- Roy-Trudel travaillait, là, comme on le disait,
- était, avant, un employé du Distributeur, avant
- d'être transférée à Hilo. Dorénavant, les employés
- de Hilo ont une autre adresse, qui est
- 7 @hiloenergie.com. Donc, cette... cette adresse-
- là... désignation d'adresse courriel là a été
- modifiée depuis, là.
- Q. [239] O.K. Maintenant, vous avez mentionné à
- plusieurs reprises dans votre témoignage que Hilo
- est une filiale d'Hydro-Québec, un affilié, un
- partenaire, et caetera, et que vous collaborez de
- façon très étroite. Est-ce qu'Hydro-Québec détient
- directement ou indirectement la totalité des
- actions comportant droit de vote chez Hilo?
- R. Je... j'imagine que oui.
- Q. [240] O.K. Maintenant, la question a été abordée,
- mais je vais vous la reposer par maître Neuman -
- vous avez répondu que vous ne partagiez pas des
- locaux, mais est-ce que Hilo partage avec le...
- avec Hydro-Québec, ou avec le Distributeur, des
- services ou du personnel.
- Et quand je dis « partager du personnel »,
- là, je ne veux pas dire que la personne travaille

pour les deux, mais que la personne pourrait

travailler pour un à un moment donné, pour l'autre,

- et vice-versa. Ou alors, avoir la même
- réceptionniste... Pouvez-vous nous éclairer là-
- 5 dessus?
- R. Je pense que oui, là. Comme filiale, ils ont accès
- à certains services d'Hydro-Québec, là. Pas du
- Distributeur, à ma connaissance, là, mais si on
- pense au service, j'imagine, d'informatique ou...
- Ils font affaire aussi avec les filiales, j'imagine
- qu'ils ont accès à notre centre de services
- partagés. Il y a quand même... et nos services
- juridiques, également.
- Dans le sens qu'il y a quand même beaucoup
- de services à Hydro-Québec, là, qui sont regroupés,
- puis pour lesquels un certain... en fait, tous...
- toutes les unités d'affaires, si on peut le dire
- comme de cette façon-là, plus générale, ont accès,
- là, mais qui ne sont pas... ils ne sont pas
- désignés à un ou l'autre, là.
- Q. [241] O.K. Et ils doivent assumer leur juste part
- aux coûts complets des services qu'ils utilisent
- des autres... je vais les appeler les « branches »,
- là, d'Hydro-Québec?
- 25 R. Exact. Comme tout le monde qui les utilise, là. La

- 221 -
- facturation est vraiment prévue, là, dans le code
- de conduite du distributeur.
- Q. [242] Dans le code de...?
- R. De conduite du Distributeur.
- Q. [243] O.K. Mais... Ah! Je ne sais pas qui... Je
- vais arrêter mon son une seconde pour voir si c'est
- moi... Ah, c'est peut-être moi qui a un bruit qui
- vient, on ne sait pas d'où. O.K.
- Les clients du Distributeur qui décident de
- faire avec Hilo doivent acheter des équipements,
- n'est-ce pas? C'est ce que j'ai trouvé sur le site
- 12 Internet de Hilo.
- R. En fait, les clients, qu'ils soient du Distributeur
- ou pas, là, c'est les clients d'Hilo, là.
- Q. [244] Oui, mais on s'entend que les clients d'Hilo
- sont... a priori, ils sont absolument des clients
- du Distributeur d'abord.
- R. Oui, le Distributeur existait avant Hilo.
- Q. [245] Oui. Et que Hilo rend un service au
- Distributeur en allant auprès de la clientèle du
- Distributeur offrir un service.
- R. C'est une très bonne logique.
- Q. [246] O.K. Merci. Maintenant le prix de ces
- équipements, savez-vous s'il est en partie
- subventionné par Hilo?

- 222 -

- R. Je crois que oui.
- Q. [247] Maintenant le consommateur qui s'engage avec
- Hilo doit signer un contrat de trois ans. S'il est
- insatisfait, déménage ou pour quelque raison que ce
- soit, il décide d'annuler son contrat avant
- 1'expiration des trois ans, outre le prix des
- équipements qu'il a déjà versé, doit-il rembourser
- la partie subventionnée des équipements s'il met
- fin à son contrat prématurément?
- 10 R. À cet effet, j'ai pas plus d'information que vous,
- que ce qui est disponible sur le site Internet
- d'Hilo, là, pour... Je n'ai pas vu le contrat entre
- le... entre le client et Hilo. Je pense qu'il y a
- une mention à cet effet-là, sur le site Internet de
- Hilo, qui décrit la nature de l'engagement, mais je
- ne peux pas vous répondre.
- Q. [248] Sur le site Internet, je peux vous éclairer,
- là, tout ce qu'on nous donne comme information
- 19 c'est que si tu mets fin au contrat avant la fin de
- tes trois ans tu pourrais avoir des sommes à payer
- ou à rembourser. Mais il n'y a aucune indication
- sur la nature, la provenance ou quelles sont ces
- sommes. Alors dans l'intérêt de votre clientèle,
- allez-vous vérifier le fonctionnement de... de
- cette fin prématurée du contrat par votre... votre

- 223 -

- client avec votre cocontractant Hilo?
- R. Hilo est quand même maître de sa relation avec ses
- clients et puis ce ne sont pas des... des sommes
- qui... qui normalement devraient être payées par le
- Distributeur, mais écoutez...
- Q. [249] C'est pas... c'est pas ce que j'ai sous-
- entendu, là. Je n'ai aucunement sous-entendu que
- vous devriez le payer. Je parle de la supervision
- gue vous allez pouvoir faire de la relation avec
- Hilo et ses clients.
- 11 R. Écoutez, je ne vois pas qu'il y ait eu de
- situation, là, qui nous apparaissait problématique,
- qui a même été portée à notre attention, qui
- pourrait être problématique. Pour l'instant, je ne
- vois pas l'intérêt d'intervenir, là, en ce sens-là
- spécifiquement.
- Q. [250] O.K. Vous êtes consciente que sur le site
- Internet d'Hilo il y a une section qui indique
- « Services que donne Hilo » et tout de suite en-
- dessous il y a une note qui dit : « Par Hydro-
- 21 Québec » et qui donne d'autres informations sur les
- avantages, le point cinquante-cinq sou (0,55 ¢) et
- la façon dont c'est présenté au consommateur qui va
- sur le site, on a vraiment l'impression que ça
- vient d'Hydro-Québec.

c'est la même chose.

- R. C'est le cas, c'est une filiale qui est détenue par Hydro-Québec.
- 3 Q. **[251]** O.K.

- R. Je peux faire un parallèle rapidement, là, si vous regardez les communications du circuit électrique,
- Q. [252] O.K. Si le consommateur fait une plainte ou une réclamation contre Hilo, où doit-il s'adresser?

 Est-ce qu'il peut faire une... une plainte au
- service de plaintes d'Hydro-Québec?
- R. J'imagine que ce serait plus efficace pour lui de
- s'adresser principalement à Hilo, parce que c'est
- un client de Hilo et non pas un client... c'est une
- relation d'affaires avec Hilo. Maintenant juste...
- donc, est-ce qu'il pourrait s'adresser au Service
- des plaintes? Le Service des plaintes d'Hydro-
- Québec, ils reçoivent encore les plaintes, là, que
- ce soit sur les activités réglementées et non
- réglementées. Par exemple, le comporte... exemple,
- il pourrait recevoir des plaintes sur le
- comportement d'un employé. Peu importe, là, t'sais,
- c'est assez vaste. Ils vont la recueillir et ils
- vont s'assurer de bien aiguiller la personne qui
- formule une plainte à Hydro-Québec, de toute
- manière.

- 225 -

- 1 Q. **[253]** O.K.
- R. Donc, je pense que jamais personne ne serait pris
- au dépourvu, là.
- Q. [254] O.K. Le Distributeur a une procédure le
- 5 Transporteur aussi a une procédure de plainte qui
- a été approuvée par la Régie de l'énergie. Correct?
- 7 R. Oui.
- Q. [255] Oui. Et le processus de cette plainte-là veut
- que s'il n'y a pas de règlement, si les gens ne
- sont pas satisfaits, les parties se retrouvent
- devant le processus de plainte, devant la Régie de
- 1'énergie. C'est correct?
- R. Pour les activités soumises aux Tarifs et
- conditions.
- Q. [256] O.K. Et, est-ce que je dois comprendre que le
- client qui a une plainte ou une réclamation contre
- Hilo, lui, et c'est votre intention que ce soit
- comme ça, n'a pas de recours de plainte devant la
- Régie de l'énergie?
- 20 R. En effet.
- Q. [257] O.K. Est-ce que vous avez demandé à Hilo de
- développer une procédure de plainte... pour les
- consommateurs? Parce qu'en ce moment, il représente
- surtout des consommateurs résidentiels.
- R. Je... Ce n'est pas de ma connaissance.

- 1 Q. [258] Pardon?
- R. Ce n'est pas de ma connaissance, je ne pense pas
- qu'on ait développé... qu'on ait demandé à Hilo de
- développer une procédure de plainte.
- Q. [259] O.K. Mais même s'il en développait une, elle
- n'aurait pas à être approuvée par la Régie, selon
- 7 vous?
- 8 R. Non.
- Q. [260] Comment le consommateur parce qu'un des
- rôles de la Régie, c'est de protéger les
- consommateurs comment le consommateur... par quel
- recours peut-il se protéger, s'il a un conflit, une
- demande, une plainte, une réclamation contre Hilo?
- Quels seront ses recours?
- Me ÉRIC FRASER:
- Monsieur le Président, c'est une question de droit.
- 17 Me HÉLÈNE SICARD:
- Hum...
- Me ÉRIC FRASER:
- 20 C'est une question de droit. Vous demandez les
- recours, vous demandez la source juridique du
- recours. Madame Robitaille vient de vous répondre
- très exactement que ce n'était pas une condition de
- service, ce n'était pas un tarif, donc il n'y avait
- pas de plainte à la Régie.

2.5

- 227 -

1 Pour le reste, écoutez... on ne va pas sortir le Code civil pour vous demander c'est quoi 2 les recours en responsabilité en vertu du contrat. 3 Et je ne pense pas que c'est le temps de débattre cette question-là, dans le cadre... 5 Me HÉLÈNE SICARD : 6 O.K. Me ÉRIC FRASER: 8 ... de l'état d'avancement... dans le cadre du plan 9 d'approvisionnement, qui vise à étudier 10 principalement l'équilibre offre-demande. 11 Me HÉLÈNE SICARD : 12 O.K. Je... 13 Me ÉRIC FRASER: 14 Et ce n'est pas que je ne m'intéresse pas à ces 15 questions-là, c'est que je pense qu'elles ne sont 16 pas pertinentes dans le cadre du débat présent. 17 Me HÉLÈNE SICARD : 18 Alors, Monsieur le Président, je vais continuer mes 19 questions, je vais sauter celle-ci pour le moment, 2.0 mais je vais faire une demande spéciale à la Régie, 21 de demander au Distributeur d'adresser cette 22 question dans son argumentation et nous tenterons 23 d'y répondre. 2.4 Un des rôles de base de la Régie, en vertu

- 228 -

- de l'article 5, et de d'autres articles, c'est de
 voir à la protection des consommateurs. Alors,
 j'aimerais savoir comment les consommateurs seront
 protégés et quels recours ils pourraient avoir face
 à Hilo.
- Maintenant... O.K. Vous avez, Madame
 Robitaille... Je vous amène, Madame la Greffière, à
 la pièce B-0051, qui est la DDR de UC. Et ce sera à
 la page... aux pages 20 et 21. La réponse à la
 question 11.4.
- 11 LA GREFFIÈRE :
- Moi, c'est un fichier Excel, pour la pièce B-0051.
- C'est bien ça que vous m'avez dit?
- Me HÉLÈNE SICARD:
- Oui, c'est la réponse à la première demande de
- renseignements de UC.
- Me ÉRIC FRASER :
- On m'indique que c'est la pièce B-0050 que...
- 19 Me HÉLÈNE SICARD:
- 20 Ah!
- Me ÉRIC FRASER :
- ... vous cherchez probablement.
- Me HÉLÈNE SICARD :
- Oui, vous avez raison. J'avais mis B-0050, j'ai
- corrigé pour B-0051. Je m'excuse, Madame la

1	Greffière.	
2	LA GREFFIÈRE	:
3	Il n'y a pas	de problème. Quelle page déjà?
4	Me HÉLÈNE SIO	CARD:
5	Aux pages 20	et 21.
6	Q. [261] O.K. A	lors, 11.4, on vous demandait :
7		Veuillez préciser comment le
8		Distributeur peut statuer sur le
9		maintien d'un service de qualité
10		acceptable.
11	Et vous avez	été généreux dans votre réponse. Vous
12	avez répondu	:
13		Considérant qu'elle offre ses services
14		à la clientèle du Distributeur, Hilo
15		doit l'informer des plaintes reçues
16		des clients. Hilo devra expliquer ces
17		plaintes et présenter les actions
18		mises en place, si la plainte est
19		justifiée, afin de maintenir un
20		service de qualité acceptable.
21	Qui décide et	comment si la plainte est justifiée?
22	Mme KIM ROBI	TAILLE :
23	R. Écoutez, c'es	st si j'imagine comment on l'a
24	formulé ici,	c'est le Distributeur. Mais après
25	discussion av	vec Hilo, c'est pas tellement

- 230 -

différent, hein, de n'importe quelle plainte qu'on recevrait et qu'on irait chercher un peu la base factuelle de cette plainte-là. Voir effectivement si la plainte est justifiée ou pas.

Donc, ma compréhension, c'est que le service des plaintes recevrait cette plainte-là et il ferait le même travail qu'il fait habituellement peu importe...

- 9 Q. [262] Est-ce qu'il communiquerait avec le consommateur?
- 11 R. On communique toujours avec le payeur.
- Q. [263] O.K. Maintenant:

6

7

- [...] afin de maintenir un service de qualité acceptable.
- pouvez-vous m'expliquer ce que vous entendez par

 « acceptable »? Est-ce que c'est énorme? Ce qui est

 acceptable peut varier là. Vous visez quoi quand

 vous dites « un service de qualité acceptable »?
- 19 R. Bien, écoutez, je pense qu'on vise ce qui est
 20 généralement reconnu comme étant adéquat, là, de
 21 façon... Pas nécessairement le service... le « nec
 22 plus ultra » ni le plus... le plus pitoyable, là,
 23 quelque chose qui est convenable. C'est une sorte
 24 de...
- Q. [264] Est-ce qu'un service qui ne satisferait pas

de très grande qualité.

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

1 le consommateur pourrait être de qualité acceptable si le consommateur n'est pas satisfait? 2 R. Les attentes des consommateurs, ça leur appartient. 3 Je pense qu'on est capable d'évaluer si, le service, il est par ailleurs acceptable par... 5 pour... par lui-même, si on peut dire. Mais ça ne 6 veut pas dire, par exemple, que ce service-là, pour 7 un consommateur donné, a les mêmes effets chez un 8 ce consommateur-là. Donc, évidemment, ce serait, 9 dans le cadre de l'examen de la plainte, à regarder 10 pour le consommateur si le service pour lui est 11 acceptable. Mais je pense qu'on a mis en place et 12 que Hilo a mis en place, pardon, un service qui est 13

Maintenant, est-ce que... c'est quoi les attentes du consommateur par rapport à ces services-là, ça lui appartient, mais ça pourrait être, par exemple, je vous donne un exemple très facile, si le signal ne se rendait pas jamais chez lui puis que les... par exemple, les signaux ne fonctionnaient pas pour pouvoir interrompre à distance. J'imagine que dans ces circonstances-là, lui, il ne trouverait pas ça acceptable. Et c'est pour ça que chaque plainte est... Je trouve difficile de faire des généralités, là. Chaque

5

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

plainte est vraiment analysée pour le consommateur visé dans la situation.

Q. [265] O.K. Vous nous dites par... Merci. Vous nous dites par la suite:

[...] le Distributeur rappelle que la participation des clients à l'offre d'Hilo est purement volontaire. Ces derniers sont donc tout à fait loisibles de renoncer au service s'ils jugent que les contraintes avec lesquelles ils doivent composer, par exemple en matière de confort, excèdent ce qu'ils considèrent raisonnable.

Mais êtes-vous d'accord avec moi que si un client annule son contrat avant terme, il s'expose à des pertes à tout le moins vis-à-vis les investissements qu'il a effectués?

R. Non, je ne suis pas vraiment d'accord avec vous parce que les investissements dont vous parlez c'est l'achat d'appareils. Ma compréhension est que le prix payé par... en fait le prix, la valeur marchande de cet appareil-là, elle est... elle est compétitive, donc s'il devait y avoir des... il n'y a pas de pénalités de prévues, là, pour quitter

- 233 -

- Hilo, outre... de ce que j'en connais, là, du
- moins, outre de rembourser la valeur des
- équipements, selon ce qui restait comme de durée
- d'amortissement, si je peux le dire de cette façon-
- là, ça fait que... Mais ils vont demeurer
- pertinent, là, les clients vont continuer d'avoir
- un thermostat, par exemple, puis ils vont continuer
- d'avoir une ampoule, le cas échéant.
- Q. [266] O.K. Mais vous êtes d'accord avec moi que le
- prix de ces équipements-là c'est pour qu'ils
- puissent être contrôlés à distance par Hilo pour
- 1'interruption ou la reprise ou le pré-chauffage?
- R. Où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est que
- vous semblez dire que... bien en tout cas, puis
- désolée si c'est pas le cas, là...
- Q. [267] Non, non.
- R. ... qu'il y a une surprime pour ça, mais non, il
- n'y a pas de... il n'y a pas de surprime, là, pour
- pouvoir... de la valeur de l'équipement, parce
- qu'il... il peut être contrôlé par Hilo.
- 21 Q. **[268]** En fait...
- 22 R. C'est un appareil de domotique, là, à un prix du
- marché, là.
- Q. [269] Est-ce que je dois comprendre de votre
- témoignage que ce que vous nous dites c'est que ces

- 234 -

- appareils-là que le client a acquis peuvent lui
- être utiles et qu'il peut, à travers divers gestes,
- là, se... par leur usage, là, se les rembourser
- sans nécessairement avoir recours à Hilo?
- R. Oui, un thermostat c'est utile. Et puis comme une
- ampoule c'est utile, de même qu'une prise
- 6 électrique oui... voilà.
- Q. [270] O.K. Maintenant... et je vous pose cette
- question-là à cause de ce que... de ce que j'ai
- constaté sur le site Internet. Le Distributeur où
- on parle d'Hydro-Québec et pour la majorité, pour
- beaucoup de consommateurs, là, Hydro-Québec, vous
- serez d'accord avec moi, c'est la facture qu'ils
- reçoivent qui porte le nom Hydro-Québec. Exact?
- Vous faites « oui » de la tête, là, mais je
- voudrais avoir un « oui » verbal pour les notes.
- R. Oui, oui, excusez-moi.
- Q. [271] O.K. Alors pour le consommateur moyen
- résidentiel, Hydro-Québec... Distributeur, ça ne
- veut pas dire grand-chose. Ce qui veut dire quelque
- chose c'est : Hydro-Québec. Et ils font confiance
- et ils font affaire avec Hydro-Québec. On est
- d'accord?
- R. Effectivement.
- Q. [272] O.K. Maintenant, le Distributeur, Hydro-

- 235 -

- Québec, s'est-il assuré que ses clients qui
- deviennent clients d'Hilo sont clairement informés
- qu'il n'y a aucun lien de droit, selon ce que vous
- nous présentez dans votre preuve, entre Hydro-
- Québec Distributeur et le consommateur qui s'abonne
- à Hilo?
- R. Pouvez-vous juste répéter...
- 8 Q. [273] Pour les fins...
- R. Qui serait informé qu'il n'y a pas de lien de droit
- de participer à Hilo?
- Q. [274] Est-ce que vous vous assurez que le
- consommateur qui participe au projet Hilo sait noir
- sur blanc et comprend de façon claire, nette et
- précise que vous n'êtes pas responsable, vous, le
- Distributeur, Hydro-Québec, du contrat avec...
- entre lui puis Hilo?
- R. Oui, le consommateur de... qui s'inscrit à... qui
- choisit d'adhérer à Hilo, il signe un contrat avec
- Hilo, donc c'est assez détaillé, là, sur ses... sur
- ses obligations en tant que client de Hilo et c'est
- clair dans le contrat qu'il signe un contrat avec
- Hilo.
- Q. [275] Mais est-ce que c'est clair dans le contrat
- que, vous, vous n'avez rien à voir avec le
- participant et ce contrat-là?

1	Me ÉRIC FRASER :
2	Je pense que madame Robitaille a clairement répondu
3	à la question. Ici, on ne peut pas ajouter
4	Me HÉLÈNE SICARD :
5	Non
6	Me ÉRIC FRASER :
7	grand-chose.
8	Me HÉLÈNE SICARD :
9	Maître Fraser, avec respect, ce qu'elle me dit,
10	c'est que c'est, pour le participant, là, il signe
11	avec Hilo, puis son contrat est avec Hilo. Mais
12	moi, je cherche à aller un pas plus loin
13	d'information.
14	Et je peux vous référer. Vous avez une
15	clause dans votre contrat. Je vais le retrouver.
16	O.K. C'est la clause Madame la Greffière, la
17	pièce B-0042, c'est la page 50 du PDF et c'est
18	l'article 10.
19	Vous avez, à cet article 10, délimité
20	clairement votre responsabilité entre le
21	Distributeur et Hilo de la façon suivante :
22	Toute autorisation, approbation,
23	acceptation, exigence, inspection,
24	vérification ou réception de rapports
25	du Distributeur en vertu de la

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1	présente Convention-cadre a pour seul
2	objectif d'assurer le respect des
3	obligations de l'Agrégateur [Hilo]
4	sous la présente Convention-cadre et
5	n'engage en rien sa responsabilité de
6	quelque façon que ce soit, directement
7	ou indirectement, ni ne peut être
8	interprété en tout état de cause comme
9	constituant une évaluation, une
10	garantie, une certification ou une
11	caution du Distributeur des
12	obligations de l'Agrégateur, ni de sa
13	conformité à tout permis, autorisation
14	ou toute disposition législative ou
15	réglementaire applicable.
16	Donc, vous envoyez la balle, carrément, dans le
17	game do Hilo ayog got artiglo nour la

Donc, vous envoyez la balle, carrément, dans le camp de Hilo, avec cet article, pour la responsabilité.

Mais ça, c'est votre contrat avec Hilo.

Moi, ce que j'aimerais savoir, c'est : dans le

contrat que signe Hilo avec le participant, est-ce

qu'il y a une clause de ce genre qui indique

clairement qu'Hydro-Québec, le Distributeur, qui

envoie la facture d'électricité, qui fournit

l'électricité, que le consommateur connaît comme

- 238 -

- 1 Hydro-Québec, n'est aucunement responsable, ne fait
- aucune représentation quant aux résultats,
- n'endosse aucune des promesses de Hilo et qu'il ne
- peut pas être tenu responsable de quoi que ce soit,
- par rapport à ce que fait Hilo?
- 6 Me ÉRIC FRASER :
- 7 Vous voulez savoir s'il y a une clause de
- dégagement de responsabilité d'Hydro-Québec dans le
- g contrat entre Hilo et le consommateur.
- 10 Me HÉLÈNE SICARD:
- Vous pouvez l'appeler comme ça, moi, je l'appelle
- une « clause d'information au consommateur », comme
- quoi vous n'êtes pas vraiment dans le portrait.
- Me ÉRIC FRASER :
- Je vais demander à madame Robitaille, qui va
- répéter ce qu'elle a déjà dit, mais bon, reformulé
- 17 comme ça.
- 18 R. Le contrat, il est clairement signé entre le client
- et Hilo, plus spécifiquement « Service de maison
- intelligente Hilo ». Et le contrat prévoit les
- clauses de responsabilité, là, dans le fond, et
- exigences et engagements, de Hilo envers son
- client, qui sont... qui sont, somme toute, très
- correctes, là. Et qui... qui, finalement, je pense
- que Hilo a très bien traduit, dans le contrat avec

1	son client, cette clause-là qui était les exigences
2	du Distributeur par rapport à Hilo.
3	Donc, le Distributeur a un contrat conclu
4	avec Hilo, Hilo a reflété quelque chose qui était,
5	de toute façon, qu'on estime tout à fait correct,
6	dans son contrat qu'il signe avec le client.
7	Me HÉLÈNE SICARD :
8	Q. [276] O.K. Je vous amène maintenant, toujours à
9	cette même pièce. Madame la Greffière, si vous
10	pouviez nous amener à la page 47? Alors, je vais
11	aller à l'article 4. Alors, l'article 4, vous avez
12	écrit et signé avec Hilo :
13	Les parties reconnaissent que la
14	présente convention-cadre
15	En fait, le titre c'est « Approbation par la
16	Régie ».
17	est sujette à révision par la Régie
18	de l'énergie. Conséquemment le
19	Distributeur pourra résilier la
20	présente convention-cadre dans
21	l'éventualité où la Régie de l'énergie
22	imposerait au Distributeur des
23	conditions qui pourraient invalider ou
24	affecter de façon défavorable l'objet
25	de la convention-cadre.

- 240 -
- Bon, l'article porte l'intitulé « Approbation par
- la Régie. ». Est-ce que je dois comprendre que vous
- entendez faire approuver cette convention-cadre par
- la Régie?
- 5 R. Non.
- Q. [277] Est-ce que dans le cadre du présent dossier
- vous demandez à la Régie d'approuver cette
- 8 convention-cadre?
- 9 R. Non plus.
- Q. [278] Pouvez-vous m'expliquer à ce moment-là
- 1' intitulé « Approbation par la Régie » et le fait
- que vous reconnaissez dans ce document que la Régie
- pourrait réviser cette convention? Monsieur le
- Président, quand j'aurai terminé sur cet article 4,
- je pourrais m'arrêter.
- 16 LE PRÉSIDENT :
- 17 Très bien.
- 18 Me HÉLÈNE SICARD :
- À moins que vous vouliez que je continue. Je peux
- faire ça aussi. Je vois l'heure quinze heures
- trente-quatre (15 h 34). C'est pour ça.
- 22 R. En fait, ce qu'on estime être de l'approbation par
- la Régie c'est les budgets qui seront utilisés pour
- Hilo. Évidemment, ces budgets-là sont nécessaires
- pour que le Distributeur puisse poursuivre son

- 241 -

partenariat avec Hilo.

- Donc, c'est plus dans ce sens-là que la

 clause permettrait de dire si jamais dans le cadre

 de l'exercice des compétences de la Régie on en

 venait à une finalité qui ferait en sorte qu'on

 n'est plus en mesure de poursuivre nos relations

 avec Hilo, on aurait la possibilité de mettre fin à

 ce contrat-là.
- Q. [279] O.K. Mais si j'ai bien compris de vos
 témoignages antérieurs, l'approbation pour les
 budgets ça va être vingt vingt-quatre vingt vingtcinq (2024-2025), prochain dossier tarifaire. C'est
 bien ça?
- R. Oui. C'est ça.
- Q. [280] Vous ne demandez pas d'approbation dans le cadre du présent dossier?
- R. D'approbation des budgets vous dites?
- 18 Q. [281] Oui.
- 19 R. Non.
- Q. [282] Donc, je dois comprendre que vous avez

 l'intention de continuer votre collaboration et ce

 contrat avec Hilo jusqu'en vingt vingt-quatre vingt

 vingt-cinq (2024-2025) et si à ce moment-là, la

 Régie vous refusait les budgets, bien vous

 arrêteriez?

- 242 -

- R. En fait, dans l'intervalle, effectivement. C'est 1 notre intention de continuer et de s'assurer du 2 partenariat avec Hilo et si on devait arriver en vingt vingt-cinq (2025) et on n'aurait plus de budget du tout, bien évidemment, il faudrait se poser les questions, à savoir, qu'est-ce qu'on va 6 faire avec la poursuite des activités de part et d'autre, mais je ne peux pas présumer de ce qu'on 8 ferait, mais ça clairement nécessiterait quelques 9 réflexions. 10
- Q. [283] Qu'adviendra-t-il des consommateurs dans ce
 cas-là qui se seront engagés et qui auront fait des
 dépenses pour être participants avec Hilo?
- 14 R. En fait, c'est pour ça que je vous dis que si ça

 15 devait être la conséquence, il y aura une réflexion

 16 à y avoir. L'idée n'est pas de laisser tomber tout

 17 le monde, de mettre fin abruptement à des

 18 programmes.
- L'idée, si ça devait se produire, on verra
 à assurer une transition. On n'est pas là en ce
 moment, mais je pense qu'on est une entreprise qui
 a comme espoir de se comporter de manière
 responsable. Donc, voilà ce qui se produirait.
- Q. [284] O.K. Est-ce que le Distributeur a ou aurait
 le « know-how » et les connaissances pour continuer

- 243 -

- de desservir les participants et continuer d'opérer
- le programme à ce moment-là?
- R. C'est dur à dire. C'est dans plusieurs années. Il
- est fort à parier que d'ici là l'offre d'Hilo se
- soit considérablement élargie. Il y aurait
- nécessairement, à mon avis, beaucoup de questions à
- se poser puis beaucoup de... de mesures à mettre en
- place, là, pour assurer une transition. Donc, je ne
- peux pas répondre à votre question qu'est-ce qui va
- arriver dans quatre ans.
- Q. [285] O.K. Je vous remercie. Alors, Monsieur le
- Président, à moins que vous ne vouliez que je
- continue, ce serait un bon moment pour s'arrêter.
- 14 LE PRÉSIDENT :
- 15 Très bien. Je ne vais pas insister pour que vous
- continuiez.
- 17 Me HÉLÈNE SICARD:
- Mais je peux, je peux. C'est un sujet passionnant.
- 19 LE PRÉSIDENT :
- Non. Ça va. Merci beaucoup. Alors, on va continuer
- avec vous demain matin. Et il y aura quelques
- questions complémentaires, ai-je compris, de FCEI,
- avant de poursuivre avec la Régie. Merci beaucoup à
- tous.

PANEL HQD Contre-interrogatoire Me Hélène Sicard

- 244 -

- 1 Me HÉLÈNE SICARD :
- À huit heures et demie (8 h 30) demain matin,
- Monsieur le Président?
- 4 LE PRÉSIDENT :
- Huit heures trente (8 h 30). Oui, huit heures
- 6 trente (8 h 30).
- 7 Me HÉLÈNE SICARD :
- 8 O.K. Merci. Bonne partie de hockey à tous.
- 9 LE PRÉSIDENT :
- Ah! Je m'excuse. On me signale que maître Neuman a
- levé la main.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Non, je...
- 14 LE PRÉSIDENT :
- Non. C'est une fausse alerte.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Je suis là.
- LE PRÉSIDENT :
- Oui.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Excusez, excusez-moi, je n'ai pas eu le temps de
- remettre ma veste. Non, j'avais... j'avais
- simplement levé la main en rapport avec la
- suggestion que maître Sicard a faite et que
- j'appuie, que la question du droit de plainte ou de

1	l'absence de droit de plainte puisse faire partie
2	des argumentations. Donc, c'était simplement pour
3	signaler mon appui à cet aspect-là.
4	LE PRÉSIDENT :
5	D'accord. Alors, c'est bien noté. Donc, merci
6	beaucoup.
7	Me DOMINIQUE NEUMAN :
8	Bonne partie de hockey tout le monde. Merci.
9	LE PRÉSIDENT :
10	Oui. Au revoir!
11	Me DOMINIQUE NEUMAN :
12	Merci.
13	
14	AJOURNEMENT

_	~	_	_					
							_	246

1	
2	
3	SERMENT D'OFFICE :
4	Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
5	certifie sous mon serment d'office, que les pages
6	qui précèdent sont et contiennent la transcription
7	exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
8	moyen du sténomasque d'une retransmission en
9	visioconférence, le tout conformément à la Loi.
10	
11	ET J'AI SIGNE:
12	
13	
14	Sténographe officiel. 200569-7
15	
16	